

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL
OFFERTE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

PAR
ISABELLE MAGNAN

ÊTRE PARENT D'UN FILS ADULTE DÉTENU :
CONSÉQUENCES ET SOUTIEN SOCIAL

Décembre 2011

Résumé

La déviance est un phénomène qui existe depuis toujours et l'emprisonnement a longtemps été la solution privilégiée afin de punir, dissuader ou réhabiliter les individus qui commettent des délits. Toutefois, la pertinence et l'efficacité de cette pratique sont aujourd'hui sévèrement remises en question. Plusieurs solutions de rechange à cette pratique sont donc proposées de nos jours, telles que les différentes mesures légales comme la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle (SPLC), la libération conditionnelle, le sursis et la probation. Dans l'application de ces mesures, le partenariat avec les proches et les familles est notamment perçu comme une solution possible aux difficultés engendrées par le système carcéral. Les liens familiaux et conjugaux sont des facteurs pouvant favoriser la réussite de la réinsertion sociale, en plus de contribuer à la réduction de la récidive chez les délinquants.

Malgré l'importance de plus en plus reconnue du rôle de soutien joué par la famille des détenus, la réalité des familles d'origine des délinquants demeure peu documentée et l'expérience des parents, leurs besoins et le soutien qu'ils apportent aux détenus constituent également des thèmes peu étudiés dans les écrits scientifiques. Pourtant, les études qui se sont penchées sur les conséquences d'une incarcération soulignent que le détenu est loin d'être la seule personne à purger sa sentence. En effet, les études réalisées à ce jour mentionnent que la conjointe, les enfants, les frères et sœurs ainsi que les parents du détenu sont susceptibles de vivre des conséquences importantes durant l'incarcération ainsi que lors de la réinsertion sociale.

Les trois principaux objectifs de la présente recherche s'inscrivent donc dans ces préoccupations, en posant un regard sur l'expérience que peuvent vivre les parents d'un fils adulte en détention. Cette recherche vise, plus spécifiquement, à observer comment l'incarcération d'un fils entraîne des changements dans la vie de ses parents et, le cas échéant, à décrire la nature des changements observés, tant positifs que négatifs. L'expérience de ces parents y est explorée en fonction des dimensions personnelle, conjugale, familiale et sociale. De plus, le soutien y est abordé sous deux angles différents : le soutien fourni au fils détenu par ses parents ainsi que le soutien que les parents reçoivent, de façon formelle ou informelle, de la part des ressources qui les entourent.

Afin de répondre aux objectifs de ce mémoire, le modèle bioécologique de Bronfenbrenner (1979) a été utilisé. L'expérience des parents interrogés a ainsi été appréhendée en fonction des six différents niveaux de systèmes de ce modèle, soit l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème ainsi

que le chronosystème. Cette approche a permis de placer les répondants au centre de l'écosystème et de prendre en compte les différentes composantes influençant leur manière de vivre leur situation de parents de détenu.

La présente étude est exploratoire de nature qualitative de type phénoménologique. Ce type d'étude est particulièrement approprié lorsque le sujet de recherche est tabou comme c'est le cas pour la présente recherche. Afin de répondre aux objectifs, des entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès de dix parents de détenu incarcéré depuis plus de deux mois. Lors de ces entrevues, nous avons eu accès au point de vue des parents sur leur expérience depuis la prise en charge de leur fils, en plus de porter un regard sur leurs expériences de soutien. Le recrutement de ces participants s'est fait au moyen d'annonces dans les journaux ainsi que par des dépliants remis aux visiteurs des deux établissements de détention de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'analyse de contenu a été retenue comme stratégie d'analyse, puisqu'elle permet de mieux comprendre certaines réalités vécues par les individus et de distinguer les dimensions inhérentes à de nouvelles problématiques. Ce type d'analyse est d'ailleurs de plus en plus employé dans le domaine des sciences sociales.

Cette recherche se veut un approfondissement des connaissances sur le vécu des parents de détenu. En documentant l'expérience de ces parents, la nature du soutien apporté à leur fils et de celui qu'ils ont eux-mêmes reçu, il a été possible de relever certains enjeux sociaux inhérents à l'incarcération et à la réinsertion de délinquants adultes. Ainsi, il a été observé que les parents vivent beaucoup de conséquences personnelles, conjugales, familiales et sociales, lorsque l'un de leurs enfants commet un délit et se retrouve en établissement de détention. La présente recherche a permis de constater que le nombre de fois où le fils s'est retrouvé devant la justice semble influencer les réactions et comportements de ses parents par rapport à la situation. Il a également été observé que les parents se sont fait un devoir de soutenir leur fils de toutes les manières qu'il leur a été possible de le faire, tant lors de l'arrestation que lors de la détention préventive et l'incarcération. Par ailleurs, ces parents ont également apprécié le soutien qu'ils ont reçu des membres de leur famille et de leurs amis tout au long de la prise en charge de leur fils par la justice. Toutefois, le nombre de délits commis antérieurement par le fils semble avoir une influence sur le besoin de soutien ressenti par les parents. Plus les parents ont vécu cette même situation par le passé, moins ils ressentent le besoin d'être soutenus par leurs proches.

Sans prétendre à la généralisation, cette recherche explore un aspect encore méconnu de la vie familiale dans un contexte à risque. Ainsi, elle apporte une meilleure connaissance du vécu des parents de détenu adulte.

Remerciements

Je tiens à remercier, en premier lieu, ma directrice de recherche Eve Pouliot ainsi que ma codirectrice Danielle Maltais, toutes deux professeures à l'Unité d'enseignement en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi. C'est grâce à elles si je suis aussi fière de terminer cette grande aventure qu'a été mon passage aux cycles supérieurs. Je leur dois la rigueur ainsi que la persévérance qui ont fait qu'un jour ce grand projet prenne fin.

J'aimerais également remercier les membres de ma famille qui, sans trop s'en rendre compte, m'ont motivée tout au long de ces années à persévéérer et terminer cette étape de ma formation. Claude, qui m'a « challengée » en sachant très bien que la compétition me donnerait l'énergie pour terminer cette aventure avant lui. Savannah-Leeloo, qui n'a pas toujours bien compris mes interrogations, mais qui a su me motiver à travers son parcours de jeune ado. Christopher, pour qui je désire faire un monde meilleur... et Scott, qui m'a inculqué l'importance d'une discipline sans faille dans le but ultime d'atteindre les objectifs fixés.

Je tiens à remercier également les dix personnes qui se sont reconnues dans mes annonces et qui ont eu envie de partager avec moi leur expérience de parents de détenu. Sans leurs histoires, ce mémoire n'aurait pas la même valeur à mes yeux.

Il serait également important de remercier les gens qui m'ont aidée tout au long des démarches liées à cette recherche, tant ceux des établissements de détention de la région que ceux du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s (RCAF). En plus de tous ces gens, je remercie la Fondation Asselin, du Cégep de Jonquière, qui m'a attribué, et ce, à deux reprises, une bourse d'études me permettant de consacrer un temps précieux à mes études.

En tout dernier lieu, je remercie mon présent employeur, qui m'a fait l'honneur de m'intégrer au sein de son organisme et qui m'a fourni un emploi dans lequel je me dépasse toujours plus chaque jour. Dans la même lancée, je remercie la clientèle que je côtoie chaque jour et qui contribue à pousser mes questionnements toujours plus loin...

Table des matières

Résumé	i
Remerciements	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	viii
Liste des appendices.....	ix
Introduction.....	1
1. Problématique	7
2. Recension des écrits	17
2.1. Les conséquences de l'incarcération.....	17
2.1.1. Les conséquences relationnelles et familiales de l'incarcération pour le détenu	20
2.1.2. Les conséquences de l'incarcération pour la famille du détenu	23
2.2. L'importance du soutien social lors d'une incarcération	37
2.2.1. Le soutien pour le détenu	37
2.2.2. Le soutien pour la famille	41
2.3. Pertinence de la présente étude et limites des recherches actuelles	44
3. Cadre de référence : le modèle bioécologique	51
3.1. L'origine et le développement du modèle bioécologique.....	51
3.2. Les définitions des niveaux de système élaborés par Bronfenbrenner	56
4. Méthodologie	61
4.1. Le type de recherche	61
4.2. Le but général et les objectifs spécifiques de la présente recherche	63
4.3. La population et l'échantillon à l'étude	64
4.3.1. Le mode de recrutement des participants.....	65
4.4. La méthode de collecte de données	69
4.5. L'analyse des données	72
4.5.1. La préparation du matériel	73
4.5.2. La préanalyse	73
4.5.3. La sélection et la définition des unités de classification	74

4.5.4. L'exploration du matériel	75
4.5.5. L'analyse et l'interprétation des résultats	77
4.6. Les limites de la présente étude	78
4.7. Les considérations éthiques	80
5. Présentation des résultats.....	85
5.1. Le portrait des participants à l'étude et de leur fils détenu.....	85
5.1.1. Les caractéristiques sociodémographiques des parents	86
5.1.2. Le portrait sommaire de l'expérience de chaque parent rencontré	89
5.1.3. La synthèse des caractéristiques des différents participants	114
5.1.4. Les caractéristiques sociodémographiques des fils incarcérés et des délits commis.....	117
5.1.5. Le point de vue et les perceptions des parents sur leur fils incarcéré	120
5.1.6. Point de vue des parents sur la relation qu'ils entretiennent avec leur fils ..	122
5.2. L'expérience des parents de détenu	127
5.2.1. Le contexte lié à l'annonce de l'arrestation du fils et les réactions des parents	127
5.2.2. Les appréhensions vécues par les parents aux différentes étapes du processus judiciaire.....	129
5.2.3. Les conséquences de l'incarcération sur divers aspects de la vie des parents	134
5.2.3.1. Les conséquences sur la vie personnelle des répondants.....	135
5.2.3.2. Les conséquences sur la vie conjugale et familiale des parents.....	145
5.2.3.3. Les conséquences sur la vie sociale et professionnelle des répondants	155
5.3. Les expériences de soutien social vécues par les répondants à la suite de l'incarcération de leur fils	162
5.3.1. Le discours des parents sur le soutien qu'ils ont accordé à leur fils détenu	162
5.3.1.1. Le soutien émotionnel fourni au détenu.....	163
5.3.1.2. Le soutien informationnel fourni au détenu.....	166
5.3.1.3. Le soutien instrumental fourni au détenu.....	167
5.3.2. Le soutien reçu et désiré par les parents	169
5.3.2.1. Le soutien émotionnel reçu et désiré par les parents	169
5.3.2.2. Le soutien informationnel reçu et désiré par les parents.....	173
5.3.2.3. Le soutien instrumental reçu et désiré par les parents	176

6. Discussion.....	181
6.1. Les conséquences vécues par les parents de détenu	181
6.2. Le soutien que les parents fournissent à leur fils	193
6.3. Le soutien reçu et désiré par les parents de détenu.....	196
6.4. Pertinence du modèle bioécologique dans la présente étude	201
6.5. Les implications pour les recherches et interventions futures	207
Conclusion	211
Références	217
Appendices.....	225

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cycle émotionnel de l'incarcération chez les familles touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale d'un proche.....	24
Tableau 2 : Nombre de parents recrutés en fonction des différentes stratégies de recrutement	68
Tableau 3 : Thèmes et sous-thèmes abordés dans le cadre de l'entrevue.....	70
Tableau 4 : Caractéristiques sociodémographiques des parents rencontrés	88
Tableau 5 : Caractéristiques sociodémographiques des fils détenus	118
Tableau 6 : Caractéristiques associées aux délits et à l'incarcération	119
Tableau 7 : Les appréhensions vécues par les parents aux différentes étapes de prise en charge de leur fils par le système de justice.....	133
Tableau 8 : Extraits d'entrevue sur les conséquences de l'incarcération sur la vie professionnelle des répondants	161

Liste des appendices

APPENDICE A: Accord des Services correctionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean ..	229
APPENDICE B : Feuillet distribué aux prisons du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	233
APPENDICE C : Lettre du RCAFD envoyée aux parents de la région	237
APPENDICE D : Annonce publiée dans les journaux locaux.....	241
APPENDICE E : Grille de contact téléphonique.....	245
APPENDICE F : Fiche signalétique.....	249
APPENDICE G : Guide d'entrevue	257
APPENDICE H : Renseignements relatifs à l'étude et formulaire de consentement...	265

Introduction

Lorsqu'un parent voit son fils adulte incarcéré, il observe rapidement d'importantes répercussions dans sa vie, sur les plans personnel, conjugal, familial et social. Ainsi, l'incarcération d'un individu entraîne une multitude de conséquences qui bouleversent la vie des parents. Les conséquences de l'incarcération pour les détenus ont fait l'objet de nombreuses études, et ce, depuis de nombreuses années, mais l'expérience des parents de détenu adulte est encore très peu étudiée. Pourtant, l'incarcération d'une personne adulte affecte les membres de son entourage : enfant, conjoint, parents et membres de la fratrie. Si les conjoints voient leur vie conjugale et familiale ainsi que leurs conditions de vie perturbées, les parents d'un détenu demeurent également des proches vivant de nombreux inconvénients à la suite de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire et pénal. Ces parents peuvent vivre divers sentiments qui peuvent affecter leur moral et leur vie quotidienne. Ces sentiments peuvent être à l'origine de diverses inquiétudes envers la sécurité et l'avenir de leur fils. Aujourd'hui, les experts considèrent qu'il est important de documenter l'expérience des parent de détenu et à quel point celle-ci mérite d'être observée davantage. Dans cette perspective, la présente recherche porte sur l'expérience des parents de fils détenu habitant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette étude s'intéresse particulièrement aux conséquences positives et négatives de l'incarcération d'un fils sur la vie personnelle, conjugale, familiale et sociale des parents ainsi qu'au soutien social que ces derniers offrent et reçoivent pendant cette période.

La première partie de ce mémoire a pour but d'introduire la problématique reliée au sujet d'étude. Ainsi, la pertinence sociale et scientifique de ce mémoire est établie en lien avec l'ampleur du phénomène et de ses conséquences, tout en tenant compte du peu d'écrits scientifiques disponibles sur l'expérience des parents de détenu adulte.

La partie suivante aborde en premier lieu l'état des connaissances actuelles reliées aux conséquences émanant d'une incarcération pour le détenu, sa conjointe, ses enfants ainsi que sa famille d'origine. Dans un deuxième temps, cette recension des écrits apporte des informations concernant l'importance du soutien prodigué par les parents à leur fils détenu ainsi que sur la nature du soutien que les parents reçoivent de la part de différentes ressources (formelles et informelles) lors de la prise en charge de leur fils par la justice. Cette partie démontre la pertinence de l'objet d'étude, tout en soulevant certaines limites observées dans l'état des connaissances actuelles en travail social.

La troisième partie de ce document précise, quant à elle, le modèle théorique utilisé en fonction duquel l'expérience des parents rencontrés a été appréhendée dans le cadre du présent mémoire. L'utilisation du modèle bioécologique de Bronfenbrenner est ainsi justifiée.

Pour sa part, la quatrième partie traite de la méthodologie utilisée en indiquant le type de recherche, les objectifs poursuivis, la population à l'étude, l'échantillonnage, les techniques de collecte de données, les thèmes abordés lors des entrevues ainsi que la stratégie d'analyse des données privilégiée. Finalement, les questions traitant des limites et de l'éthique de la recherche concluent cette section.

La cinquième partie de ce mémoire porte sur la présentation des résultats observés à la suite de l'analyse du contenu des différentes entrevues effectuées auprès des dix parents rencontrés, soit trois hommes et sept femmes. Le portrait des participants et de leurs fils est présenté. De plus, l'expérience des parents rencontrés est également documentée en abordant les conséquences personnelles, conjugales, familiales et sociales que l'incarcération de leur fils a eues dans leur vie respective. Finalement, un regard est porté sur le soutien que ces parents ont fourni à leur fils détenu en plus du soutien qu'ils ont eux-mêmes reçu et désiré des membres de leur entourage tout au long des différentes étapes de la prise en charge de leur fils par les systèmes de justice.

Enfin, le sixième chapitre est consacré à la discussion des résultats obtenus. Dans ce chapitre, des liens sont faits entre les résultats obtenus dans la présente recherche et les travaux de recherche réalisés à ce jour sur l'expérience des parents de détenu. Ce chapitre traite de la pertinence de l'utilisation du modèle bioécologique de Bronfenbrenner, en plus de la pertinence de poursuivre des recherches auprès d'une telle population afin de bonifier les connaissances

sur le vécu des parents de détenu. De ce fait, en connaissant mieux leur réalité, les intervenants seront mieux outillés et en mesure d'intervenir plus adéquatement auprès de cette clientèle à risque.

CHAPITRE 1
PROBLÉMATIQUE

1. Problématique

La déviance est un phénomène qui existe depuis toujours. Néanmoins, la perception de celle-ci a subi des changements majeurs au cours du temps (Ouimet, 2009). Conséquemment, le regard porté sur l'individu déviant a, lui aussi, évolué dans le temps. Au XVIII^e siècle, décrivait-on le « criminel » comme étant de constitution différente de celle des « honnêtes gens ». Un déviant était reconnu dans tout homme « borgne, voûté, infirme, louchant, hâve et marqué de la petite vérole » (Garneau, 1996, p. 349). Il était alors généralement admis que les « déviants » présentaient des prédispositions particulières qui les différenciaient des « non-déviants » sur les plans biologique, psychologique et social (Bernheim, 1999). Depuis plusieurs années, cette vision déterministe, qui consiste à penser que les personnes jugées déviantes présentent des prédispositions particulières, est remise en question dans les écrits scientifiques et la déviance est de plus en plus considérée comme « une expérience qu'il faut tenter de comprendre plutôt que de corriger à tout prix » (Brunelle, 2001, p. 8). On observe, dès lors, chez les délinquants le contexte dans lequel ils évoluent, tel que le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale (Ouimet, 2009). La transformation du regard posé sur la déviance a influencé les politiques et les interventions auprès des personnes détenues. La décennie charnière des années 1970 a été une période où l'emprisonnement a été fortement critiqué bien que cette méthode ait longtemps été la solution privilégiée afin de punir, dissuader ou réhabiliter les individus qui commettent des délits. La pertinence et l'efficacité de cette pratique sont, de nos jours,

sévèrement remises en question (MSP, 1996; Philippe, 2004). Dans un tel contexte, il faut arriver à développer des solutions de rechange à l'incarcération afin de gérer les problèmes sociaux et réfréner les comportements jugés « déviants » (Landreville & Laberge, 1994).

C'est d'ailleurs à partir de ces constats que la réforme correctionnelle québécoise de 1995 visait la promotion de mesures autres que l'emprisonnement. Ces solutions de rechange se voulaient un moyen concret pour diminuer la population carcérale et faire davantage appel à la communauté concernant la réinsertion sociale des contrevenants. Le but ultime était alors de passer d'un traitement parfois trop répressif à un traitement davantage axé sur la prévention et la résolution de conflits pour des délinquants ne représentant pas de menace réelle pour la sécurité de la population (Lalande, 2010; MSP, 1996).

Les solutions instaurées à la suite de cette réforme ont été la création de nouvelles mesures de rechange facilitant la réinsertion sociale tout en n'éliminant pas le côté punitif associé à la commission de délits. Depuis 1996, avec l'arrivée de l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis, le délinquant sursitaire a la possibilité de se faire imposer une peine d'emprisonnement à purger en société afin qu'il puisse continuer de s'acquitter de ses obligations familiales, professionnelles ou sociales (Lalande, 2007; Landreville, Lehalle, & Charest, 2004). L'instauration de cette nouvelle mesure se veut alors une solution de rechange à la détention et comporte comme objectif la réduction des peines d'emprisonnement de moins de deux ans (Lalande, 2007; MSP, 1996).

L'ordonnance de sursis comprend à la fois des objectifs punitifs, avec l'assignation à domicile ou le couvre-feu, en plus des objectifs de réinsertion sociale avec un élargissement graduel des permissions (Lalande, 2007, 2010; MSP, 2002). De plus, comme autre mesure correctionnelle en société, la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle peut être octroyée à partir du sixième de la peine d'incarcération par la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC). Cette mesure est entrée en vigueur le 5 février 2007 et vise à « bonifier et rendre plus sécuritaires les mécanismes décisionnels d'élargissement et l'encadrement des personnes contrevenantes » (Corbo, 2001, p. 167). Celle-ci est octroyée au détenu dans le but de maintenir les liens entre lui et son réseau familial et social, de maintenir ou trouver un travail, d'entreprendre ou de poursuivre des études ou encore de participer à un programme thérapeutique dans la communauté (Lalande, 2010). La libération conditionnelle, quant à elle, est octroyée également par la CQLC et peut être obtenue par le détenu à partir du tiers de sa peine d'emprisonnement. Cette mesure permet au détenu de poursuivre graduellement sa peine d'incarcération en société. Finalement, l'ordonnance de probation est imposée par un juge à un individu ayant commis une infraction. Le juge qui impose une telle mesure se base sur le fait que l'individu ne présente pas de danger pour la société en tenant compte s'il y a présence d'antécédents criminels ainsi que de la capacité du contrevenant à maintenir sa motivation de changer ses comportements délinquants (Lalande, 2010).

Pour chaque mois de l'année 2007-2008, en moyenne, 15 722 personnes contrevenantes ont été assujetties à une mesure de suivi en milieu ouvert¹ prise en charge par la communauté (Giroux, 2011). Pour au-delà de la moitié des suivis en surveillance communautaire, la durée de celle-ci s'échelonne sur une période de 18 mois ou plus. De plus, on sait qu'au Québec, en 2006-2007, 8 077 hommes étaient admis en centre de détention fédéral et que 39 527 hommes étaient admis en centre de détention provincial. De ces 39 527 détenus, les prisons du Saguenay–Lac-Saint-Jean en incarcéraient 1 382, pour une population moyenne quotidienne de 66,5 prévenus² et de 68 détenus³ (Giroux, 2011; MSP, 2002; SCC, 2007). En 2009-2010, ce sont 1 638 personnes contrevenantes que les prisons du Saguenay–Lac-Saint-Jean admettaient en leurs murs, la population moyenne quotidienne étant de 66,2 % de prévenus et de 70,1 % de détenus (Giroux, 2011). En 2001, le ministère de la Sécurité publique du Québec notait qu'une majorité de détenus québécois étaient âgés de 19 à 38 ans, la moyenne d'âge étant de 35 ans. Par contre, en 2007-2008 celle-ci oscillait de 22 à 29 ans et, dans une moindre mesure, de 36 à 45 ans, la moyenne d'âge étant de 36,1 ans (Giroux, 2011).

¹ Milieu ouvert : sentence à purger en société (sursis, permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, libération conditionnelle ou probation avec suivi).

² Prévenu : personne en attente de l'issue de la poursuite judiciaire intentée contre elle ou en attente du prononcé de sa sentence (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2002)

³ Détenu : personne qui a été jugée et condamnée à une peine de détention et dont la surveillance et la réinsertion sociale sont assurées par des agents des services correctionnels (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2002)

À la lumière de ce portrait de la population carcérale du Québec et dans la continuité des mesures précitées, le plan d'action gouvernemental 2010-2013 pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes s'est donné pour mission d'orienter des actions vers une continuité des services entre le milieu carcéral et la communauté (Lalande, 2010). Les liens familiaux et conjugaux deviennent ainsi des « facteurs dynamiques » favorisant la réussite de la libération conditionnelle, en plus de contribuer à réduire la récidive des délinquants (Whiters, 2003, p. 32). À cet effet, plusieurs études concluent que les détenus recevant plus de visites de leur famille démontrent un meilleur taux de réussite lors de leur libération (Bales & Mears, 2008; Kemp, Glaser, Page, & Horne., 1992; Whiters, 2003). Il est donc primordial de créer un maximum d'occasions pour les détenus et leur famille afin qu'ils puissent conserver des relations satisfaisantes et ainsi augmenter les chances de réhabilitation du détenu (Kemp, et al., 1992; Whiters, 2003). Cette philosophie, qui mise sur le potentiel et l'autonomie des familles, converge avec les politiques gouvernementales plus larges, qui insistent sur la nécessité de créer des partenariats entre l'État et les familles (Éthier & Alary, 1998; Roy, Lépine, & Robert, 1990).

Pour l'ensemble des mesures correctionnelles, l'environnement des individus, dont les membres de leur famille, est donc mis à profit afin d'aider le délinquant dans sa réhabilitation. Le partenariat avec la communauté et la famille est perçu comme une solution de rechange aux difficultés engendrées par le système carcéral (Lalande, 2010). Toutefois, l'implication des familles dans le processus de réinsertion sociale peut générer un ensemble de répercussions

négatives sur la vie et l'état de santé des proches du détenu (Whiters, 2003). D'ailleurs, malgré l'importance de plus en plus reconnue du rôle joué par la famille des détenus, leur réalité demeure peu documentée. Les informations disponibles sont orientées vers les dimensions personnelles, mais se font beaucoup plus rares lorsqu'elles concernent des dimensions sociales et familiales (Landreville & Laberge, 1994; Whiters, 2003). Par contre, quelques données sur la relation de couple des détenus québécois sont disponibles et, bien qu'elles datent de quelques années, certaines statistiques sur les pères détenus existent. Ainsi, en 2001, près des deux tiers (61 %) des condamnés en milieu fermé⁴ étaient en couple à leur arrivée en centre de détention. En 2007-2008, 65 % des personnes prises en charge par les Services correctionnels étaient célibataires, alors que 26 % étaient en couple et 8 % étaient séparées ou divorcées (Giroux, 2011). Pour cette même année, au-delà de la moitié (55,1 %) des condamnés étaient pères d'au moins un enfant. Bien que ces données soient en mesure de fournir des informations sur les liens familiaux possibles des personnes incarcérées, de nombreuses questions subsistent. Par exemple, il demeure difficile de déterminer le nombre de détenus qui avaient la garde, complète ou partielle, de leurs enfants avant leur incarcération et il est également impossible d'obtenir des informations sur les parents des détenus. Ces renseignements ne sont donc pas statistiquement répertoriés.

⁴ Milieu fermé : sentence d'incarcération à purger en centre de détention.

Au-delà de la rareté des données statistiques sur les caractéristiques familiales des détenus, certains aspects de l'expérience des proches de détenu sont encore à explorer. Leur besoin de soutien ainsi que le soutien qu'ils apportent à leur proche incarcéré constituent des thèmes peu étudiés dans les écrits scientifiques, plus spécifiquement dans le domaine du travail social. Toutefois, certains parallèles peuvent être faits entre les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Canada (Hannem, 2008). En effet, les études réalisées à ce jour soulignent que la conjointe, les enfants, les frères et sœurs ainsi que les parents du détenu sont susceptibles de vivre des conséquences importantes à la suite de l'incarcération de l'un de leurs proches, notamment sur les plans monétaire, psychologique et social⁵ (Cheng & Song, 2000; Le Quéau, Aillet, Dubéchot, Fronteau, & Olm, 2000; Light, 1995; Villeneuve, Lebel, & Lambert, 1992).

Les études portant sur les conséquences d'une incarcération sur la famille soulignent effectivement que le détenu est loin d'être la seule personne à purger une sentence (Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2003). Au contraire, l'incarcération aurait un effet papillon s'étendant aux proches du détenu, voire à l'ensemble de la collectivité. D'ailleurs, 52 % des personnes évaluées par les services de probation éprouvent d'importantes difficultés relatives aux relations familiales et à la vie de couple (Giroux, 2011). Les différentes conséquences répertoriées se rapportent plus spécifiquement à quatre thèmes : 1) les répercussions financières sur la famille; 2) les répercussions émotionnelles sur

⁵ Les conséquences énumérées seront vues de façon plus élaborée dans la recension des écrits.

les proches de la personne incarcérée; 3) les effets sociaux et la stigmatisation; et 4) les nombreux ajustements auxquels la famille doit faire face (Hannem, 2008).

L'expérience des familles et, plus spécifiquement dans la présente recherche, l'expérience des pères et mères de détenu, demeurent donc peu documentées à ce jour. Cette rareté documentaire est d'autant plus vraie dans le contexte des régions éloignées, comme c'est le cas pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par conséquent, des recherches semblent nécessaires afin de mieux connaître les besoins, les défis et les difficultés rencontrées par les parents pour ensuite développer des programmes et des interventions susceptibles de leur venir en aide de façon adéquate et efficace. Cette meilleure connaissance de l'expérience des parents de détenu permettrait de mieux les outiller à faire face à leur réalité.

Le principal objectif de la présente recherche s'inscrit dans ces préoccupations en posant un regard sur l'expérience que peuvent vivre les parents lorsque leur fils adulte est incarcéré. Cette recherche vise donc à vérifier si l'incarcération d'un fils entraîne des changements dans la vie des parents et, le cas échéant, à décrire la nature des changements positifs et négatifs observés. L'expérience de ces parents est explorée en fonction des dimensions personnelle, conjugale, familiale et sociale. De plus, un regard est posé sur la nature du soutien que les parents apportent à leur fils incarcéré ainsi que sur l'aide qu'ils reçoivent eux-mêmes de la part de ressources formelles et informelles mises à leur disponibilité.

CHAPITRE 2
RECENSION DES ÉCRITS

2. Recension des écrits

Afin d'amorcer une réflexion sur l'expérience des parents de détenus, la présente recension des écrits est divisée en trois principaux thèmes. Dans un premier temps, les études qui portent sur les conséquences personnelles et relationnelles (conjugales, familiales et sociales) associées à l'incarcération sont recensées, tant pour la personne détenue que pour les membres de sa famille. À la lumière de ces conséquences, un regard est ensuite porté sur l'importance du soutien social reçu par le détenus et par les parents eux-mêmes, lors d'une incarcération, la qualité de ce soutien ayant une influence souvent considérable, tant pour les détenus que pour leurs proches. En terminant, une analyse critique des écrits recensés permet de mettre en relief la pertinence sociale et scientifique d'un tel sujet de recherche et de dresser un portrait des limites des études réalisées à ce jour sur l'expérience des proches de personnes incarcérées.

2.1. Les conséquences de l'incarcération

Les chercheurs ont, depuis très longtemps, tenté de comprendre l'expérience que pouvaient vivre les détenus lors de leur incarcération (Begue, 1995; Hoosag, 1956; Kingsley, 1960; Kundu & Mukherjee, 1958). Plusieurs de ces recherches portent sur le vécu de personnes incarcérées et sur les effets de cette privation de liberté dans les différentes sphères de leur vie. Par contre, les conséquences de la détention sur les proches de détenus, qu'ils soient leurs enfants, leur conjoint(e), un membre de leur fratrie ou leurs parents, ont suscité

l'intérêt des chercheurs beaucoup plus tard (Arditti, Lambert-Shute, & Joest, 2003; Brookes-Gordon & Bainham, 2004; Ensminger, Robertson, & Juon, 2006; Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2000, 2001). En effet, bien que les premières recherches effectuées auprès des proches de détenu aient débuté vers les années 1920 (Hannem, 2008), elles portaient essentiellement sur les lacunes financières que pouvait entraîner une incarcération au sein d'une famille. Au-delà du domaine financier, des études plus récentes ont toutefois démontré que l'incarcération entraîne plusieurs conséquences négatives pour les membres de la famille du détenu sur différents aspects de leur vie, notamment sur les plans psychologique, conjugal, familial et social (Arditti, 2003; Arditti, et al., 2003; Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2000, 2001). De façon générale, les recherches démontrent une hausse du niveau de stress chez les personnes incarcérées et leurs proches (Carlson & Cervera, 1991; Miller, Browning, & Spruance, 2001), de même que le développement ou l'augmentation d'une détresse psychologique (Bowers & Myers, 1999; Carlson & Cervera, 1991; Ensminger, et al., 2006; Hannem, 2008; Miller, et al., 2001). Outre le stress, certaines études, dont celles d'Arditti et al. (2003), d'Ensminger et al. (2006), de Kepford (1994), et de Light (1995), ont mis en relief d'autres conséquences associées à une incarcération, notamment en ce qui concerne l'altération de l'état de santé, la présence de manifestations dépressives ainsi que la stigmatisation et l'isolement. Plusieurs conséquences de l'incarcération sont communes aux différents proches de détenu, indépendamment de la nature du lien qui les lie (conjoint, enfant, fratrie ou parent), comme par exemple, la présence d'inquiétude en ce qui a trait à la sécurité du détenu.

De plus, les études rapportent que plusieurs difficultés sont associées aux visites, par exemple, la distance à parcourir et les coûts associés aux déplacements (Bales & Mears, 2008; Barrette, Lafortune, Baillargeon, Brunelle, & Plante, 2002; Chui, 2010; Richards, McWilliams, Batten, Cameron, & Culler, 1995). Les coûts reliés aux appels téléphoniques sont d'autres limites imposées aux familles et aux détenus (Bales & Mears, 2008; Barrette, et al., 2002; Light, 1995; Naser & Visher, 2006; Richards, et al., 1995). Demeurer en contact avec le détenu durant son incarcération devient alors un défi constant pour les personnes désirant le faire (Naser & Visher, 2006) et peut entraîner un fardeau financier pour la famille (APF, 2005; Hannem, 2008; Whitters, 2003).

Étant donné que les conséquences associées à l'incarcération sont nombreuses, tant pour le détenu que pour chacun de ses proches, un regard plus spécifique a été porté sur les conséquences liées à l'expérience des détenus et au vécu de leur entourage familial, c'est-à-dire leur conjoint(e), leurs enfants et les membres de leur famille d'origine (parents et fratrie).

2.1.1. Les conséquences relationnelles et familiales de l'incarcération pour le détenu⁶

Les études sur les conséquences reliées à l'incarcération portent davantage sur les détenus eux-mêmes. Ces études notent, entre autres, les changements relationnels qui s'opèrent à la suite d'une incarcération, que ce soit à l'intérieur des murs de la prison ou à l'extérieur de ceux-ci (Crépin, 2000; La Vigne, Naser, Brooks, & Castro, 2005; Naser & Visher, 2006). En plus d'être séparé de sa famille et de son réseau habituel, le détenu se heurte à une nouvelle acclimatation sociale, avec son propre système de règles, susceptible d'entraîner des périodes d'anxiété et de grande solitude (Arditti, et al., 2003; Hannem, 2008; Kepford, 1994). De plus, certains membres de la famille du détenu prennent leur distance lorsque, par exemple, ils désapprouvent le comportement délinquant et l'incarcération qui en résulte. À cet égard, une enquête exploratoire effectuée auprès de 227 personnes sur les conditions de vie des familles de détenu souligne que près de la moitié (48 %) des détenus auraient vécu ce type de rejet de la part d'un membre de leur famille (Le Quéau, et al., 2000). Selon les mêmes auteurs, l'on retrouve ce type d'exclusion plus particulièrement de la part d'un frère ou d'une sœur de détenu ou encore de la part du père du détenu. Cette affirmation est appuyée par Light et Campbell (2006) qui, pour leur part, mentionnent que 43 % des détenus vivraient un rejet de la part d'un membre de leur famille. À cet effet, Hannem (2008) abonde également dans le même sens

⁶ Comme l'objectif de la présente recherche est de porter un regard sur l'expérience des parents de détenu en lien avec l'incarcération de leur fils, les conséquences répertoriées chez les détenus sont centrées sur les aspects relationnels et familiaux. Il ne s'agit donc pas d'une documentation exhaustive des conséquences de l'incarcération sur le détenu.

en mentionnant que les membres de la famille du détenu subissent également les conséquences de la fin d'une relation familiale ou encore d'amitié à la suite d'une incarcération.

En plus d'affecter les relations familiales, l'incarcération perturbe également la relation intime qu'un détenu peut entretenir avec sa partenaire. En ce sens, Miller et al. (2001) soulignent, dans une étude sur les impacts de l'incarcération sur la famille noire américaine, que le détenu demeure préoccupé tout au long de son incarcération par la crainte des effets négatifs que cette incarcération pourrait avoir sur sa relation avec sa partenaire. Pour leur part, dans leur enquête sur les conditions de vie des familles de détenu, Le Quéau et al. (2000) mentionnent que la moitié des 227 proches de détenu interrogés rapportent que le détenu s'est séparé de son(sa) conjoint(e) et que la détention en est effectivement la principale cause. En 2002, le ministère de la Sécurité publique du Québec mentionnait, pour sa part, que 35 % des 1693 répondants détenus qui avaient une relation conjugale au moment de leur prise en charge ont vu cette relation se terminer au cours de leur période de détention (2002).

Par ailleurs, lorsqu'un détenu est père de famille, les conséquences collatérales de son incarcération sont amplifiées. En effet, celui-ci doit trouver une autre méthode afin de s'acquitter de ses obligations parentales et familiales, car plusieurs rôles qui lui étaient attribués auparavant sont maintenant plus difficiles à assumer (Barrette, et al., 2002). Cette difficulté à concilier la parentalité à l'expérience d'une incarcération demeure toutefois mieux

documentée pour les mères que pour les pères. Pourtant, chez les hommes, le « Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec » mentionnait, en 2001, que plus de la moitié (55,1 %) des détenus en milieu fermé (n = 354) avaient des enfants et dont la majorité en avait un (45,2 %) ou deux (26,4 %) (MSP, 2002). Malgré tout, la parentalité masculine en milieu carcéral est, à ce jour, encore moins documentée que la parentalité féminine. Les études sur les mères détenues peuvent toutefois apporter un éclairage intéressant sur les conditions reliées à la vie d'un parent incarcéré. D'ailleurs, dans une étude effectuée auprès de 516 femmes incarcérées dans des prisons à sécurité maximale des États-Unis, Loper (2006) a observé que les mères mentionnant vivre un stress parental élevé démontrent une plus grande difficulté à s'adapter à leur condition de détention. Toujours selon Loper (2006), l'anxiété observée chez les détenues serait étroitement reliée à leur sentiment d'incapacité à remplir leur rôle maternel. Pour sa part, Henrique (1982) a observé, dans une étude portant sur les mères incarcérées, un grand stress relié à la séparation vécue par la mère. Par ailleurs, dans une étude sur les mères incarcérées, Banauch (1985) mentionne, quant à lui, que la séparation induit un stress, mais que la perte de la garde de leurs enfants ainsi que leur sentiment d'incompétence et d'incapacité à prendre soin de ces derniers sont également associés au stress ressenti par les mères incarcérées. Bien que les deux dernières études mentionnées datent des années 1980, elles peuvent tout de même nous éclairer sur les difficultés que peut vivre un parent alors qu'il est incarcéré, et ce, peu importe son genre.

Pour sa part, Whitters (2003) mentionne que resserrer les liens minimise les effets que peut ressentir la famille devant l'incarcération. Par ailleurs, Begue (1995) a observé que les détenus souffrent de l'absence de dialogue avec leurs proches. Étant donné que les liens familiaux sont fragiles en période d'incarcération et que les rôles parentaux sont également bouleversés, les auteurs s'entendent généralement sur la nécessité de maintenir des liens entre le détenu et ses proches (Silverstein, 2001; Werner, 2000; Whitters, 2003).

2.1.2. Les conséquences de l'incarcération pour la famille⁷ du détenu

Lors d'une incarcération, les conséquences sont évidemment nombreuses pour le détenu, mais elles le sont également pour la conjointe, les enfants, ainsi que plusieurs autres membres de la famille d'origine. À ce sujet, Whitters (2003) présente le cycle émotionnel de l'incarcération vécu par les familles lorsqu'elles doivent faire face à l'incarcération et la réinsertion sociale d'un proche. Le tableau 1 présente une synthèse des étapes auxquelles ceux-ci peuvent devoir s'astreindre tout au long du processus judiciaire de leur proche. À cet effet, Hannem (2008) abonde dans le même sens, dans une recherche réalisée auprès de 28 proches d'hommes incarcérés et portant sur la stigmatisation des familles de détenus canadiens, en affirmant que l'intensité des ajustements de la famille varie au fil des différentes étapes de la prise en charge du détenu.

⁷ Dans les écrits recensés dans la présente section, il est important de préciser que le terme « famille » comprend généralement les conjointes et les enfants du détenu. En de très rares occasions, les parents ou la fratrie de ces derniers y sont inclus.

À la lumière du tableau 1, il est possible de constater que les membres de la famille des détenus vivent des appréhensions et différentes expériences tout au long de la prise en charge de leur proche. À chacune des étapes de cette prise en charge, la famille et le détenu doivent renégocier leur relation sur les bases des nouvelles conditions auxquelles ils doivent faire face. De plus, demeurer en relation avec la personne incarcérée impose aux familles de nombreuses limitations et celles-ci doivent s'ajuster, tant économiquement que socialement, à cette situation (Arditti, 2003; Bales & Mears, 2008).

Tableau 1 : Cycle émotionnel de l'incarcération chez les familles touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale d'un proche

Étapes	Conséquences et sentiments vécus
Arrestation, procès et condamnation.	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhension de la perte et deuil initial ; - Détachement et éloignement par rapport au proche incarcéré ; - Renégociation de la relation.
Incarcération.	<ul style="list-style-type: none"> - Désordre émotionnel ; - Renégociation de la relation. - Stabilité de la famille ; - Appréhension de la libération et de la réinsertion sociale.
Libération conditionnelle ou réinsertion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> - Renégociation de la relation ; - Réinsertion sociale et stabilisation de la relation.

(Tiré de Whitters, 2003, p. 47)

À cet effet, Hannem (2008) fait un parallèle entre la situation des familles de personnes incarcérées et les familles de militaires envoyés en mission à l'étranger. Il est intéressant de constater que pour chacune de ces deux situations familiales, les proches ressentent de la peur en ce qui concerne la sécurité de

l'autre (détenu/militaire), le manque de la présence physique et l'appréhension du retour de l'autre, qui viendra bouleverser le fonctionnement familial.

Ainsi, les conséquences de l'incarcération pour les proches des détenus sont nombreuses et la relation est mise à l'épreuve à plusieurs reprises tout au long de la prise en charge du délinquant par le système de justice.

La section qui suit portera plus spécifiquement sur les conséquences vécues par les différents membres de la famille susceptibles d'être touchés par l'incarcération d'un proche. En premier lieu, une description des conséquences vécues par les conjointes est réalisée. Par la suite, les conséquences répertoriées chez les enfants sont à leur tour exposées. Finalement, les conséquences sur les membres de la famille d'origine (parents et fratrie) sont présentées.

a) Les conjointes⁸

Avant de parler plus spécifiquement des conséquences de l'incarcération sur les conjointes, une attention particulière sera portée sur le couple détenu-conjointe, car l'incarcération au sein d'un couple peut entraîner, à elle seule, beaucoup de bouleversements, notamment la jalousie, la colère et le soupçon envers le partenaire (Chui, 2010; Hannem, 2008; Kepford, 1994). Le statut de couple et l'intimité qui y est associée laissent place à une pseudo forme de

⁸ L'utilisation du féminin est utilisé e ici puisque la présente recherche est faite auprès de parents d'homme incarcéré

célibat pour les deux partenaires (APF, 2005). De plus, comme le précise Hannem (2008), la conjointe se retrouve en situation quotidienne, quoique temporaire, de monoparentalité. Celle-ci doit faire alors momentanément le deuil de la famille dans laquelle elle évoluait avant la prise en charge du conjoint.

Outre les conséquences liées à la relation de couple, on retrouve également les conséquences personnelles associées à l'incarcération d'un conjoint. Celles-ci sont nombreuses et assez bien détaillées dans les études réalisées à ce jour auprès des familles de personnes judiciarises. D'une part, les conjointes semblent particulièrement touchées puisqu'elles subissent une multitude de changements dans leur quotidien à la suite de l'incarcération de leur partenaire (APF, 2005; Christian, Mellow, & Thomas, 2006; Hannem, 2008). Les membres de la cellule familiale (conjointe et enfants) du détenu doivent réorganiser leur horaire, étant donné l'absence du père en plus de voir à la planification des visites auprès de ce dernier au centre de détention (Le Quéau, et al., 2000). À ce sujet, Whitters (2000) estime qu'une trentaine de jours est nécessaire à la famille pour se restructurer à la suite de l'incarcération d'un proche. En ce qui concerne la gestion de la vie quotidienne, les auteurs remarquent également une baisse du revenu familial, qui entraîne des difficultés financières plus ou moins élevées chez ces familles (Arditti, 2003; Chui, 2010; Crépin, 2000; Hannem, 2008; Lowenstein, 1984; Miller, et al., 2001). Cette baisse de revenu peut, entre autres, s'expliquer par la situation professionnelle des conjointes qui peut être plus précaire pendant l'incarcération (APF, 2005; Crépin, 2000) ou encore par la perte du revenu de la personne incarcérée

(Hannem, 2008). De plus, les difficultés rencontrées pour assurer le maintien des contacts avec le détenu créent des obstacles à la recherche ou encore à la conservation d'un emploi (Hannem, 2008). Par contre, selon Lowenstein (1984), plus la conjointe est scolarisée, plus elle a une perception réaliste de la situation et plus son employabilité demeure élevée. Toutefois, cette situation financière précaire entraîne souvent les conjointes à faire des choix et des sacrifices, par exemple, limiter les contacts téléphoniques ou encore les visites aux détenus lorsque ceux-ci deviennent trop onéreux (Hannem, 2008).

Arditti et al. (2003) mentionnent, dans une recherche portant sur les conséquences de l'incarcération sur les familles et les enfants effectuant des visites à un proche incarcéré, qu'à la suite de l'incarcération d'un partenaire, les conjointes ressentent de l'isolement et que la qualité de leurs relations conjugales et familiales tend à diminuer. Pour sa part, Kepford (1994) mentionne, dans son étude sur les effets de l'incarcération sur la famille, que les conjointes vivent d'abord un sentiment de perte ainsi qu'un manque en ce qui concerne l'intimité conjugale. Cette distance peut parfois se répercuter dans les relations que la conjointe entretient avec ses parents dans les cas où ils l'encouragent à divorcer de son conjoint incarcéré, comme le mentionnent Carlson et Cervera (1991) dans leur étude portant sur l'incarcération et les stratégies d'adaptation réalisée auprès de 63 hommes incarcérés et 38 de leurs conjointes. Cette même idée est reprise dans une recherche de Hannem (2008), portant sur la stigmatisation des familles des détenus, où certaines femmes rencontrées ont mentionné avoir été invitées, par les membres de leur entourage,

à quitter leur conjoint incarcéré et pour lesquelles la poursuite de la relation entraînait un regard négatif de la part de l'entourage. Dans un tel contexte, « il est fréquent que les femmes se cachent de leur propre famille » (Begue, 1995, p. 14). À cette solitude relationnelle s'ajoute la solitude parentale ressentie par les conjointes dans leur rôle de parent. Le parent non incarcéré se voit donc dans l'obligation d'élever les enfants seul, ce qui amplifie d'autant plus son sentiment de solitude (Lowenstein, 1984). En ce sens, une étude sur l'implication de l'incarcération pour les familles et les enfants, menée auprès de 56 femmes se présentant en centre de détention pour visiter un détenu, indique que l'isolement social découlant d'une situation d'incarcération occasionne un stress émotionnel accru (Arditti, 2003).

Au-delà des membres de la famille immédiate, une réprobation peut se manifester chez les habitants du quartier ou du village (Le Quéau, et al., 2000). Selon plusieurs études, les femmes sont effectivement susceptibles de souffrir de stigmatisation à la suite de l'incarcération de leur partenaire de vie (APF, 2005; Hannem, 2008; Kepford, 1994; Light, 1995). Le degré de cette stigmatisation est relatif à la nature du crime commis par le conjoint incarcéré. À titre d'exemple, Whitters (2000) et Hannem (2008) mentionnent que la famille peut vivre des difficultés nettement plus grandes lorsqu'il y a eu meurtre ou délit d'ordre sexuel. L'ostracisme social associé à des délits d'ordre sexuel est effectivement beaucoup plus élevé dans notre société, puisque la conjointe est souvent perçue comme étant celle n'ayant pas su prévenir de tels gestes de la part de son partenaire (Hannem, 2008). De plus, lors de l'incarcération du conjoint, la

femme peut être tenue responsable de son échec dans le choix d'un partenaire (Kepford, 1994). Elle est alors « vue dans le seul contexte du contrevenant, de son infraction et de son incarcération » (Whiters, 2003, p. 99). Bref, l'incarcération engendre une solitude importante ainsi qu'un isolement social chez de nombreuses conjointes de détenu (Bales & Mears, 2008; Carr, 1995; Hannem, 2008). En dépit de cet isolement, certaines études avancent que les stratégies d'adaptation mises de l'avant par ces femmes à la suite de l'incarcération de leur conjoint pourraient moduler les conséquences négatives qui y sont associées. À cet égard, l'étude qualitative de Kepford (1994), menée auprès de 10 femmes en couple avec un détenu, souligne que certaines femmes s'en tirent mieux que d'autres quant à la stigmatisation en rejetant tout simplement celle-ci plutôt qu'en demeurant dans un environnement accusateur. Ainsi, elles développent des techniques pour gérer leur stigmatisation en restructurant leur environnement de manière à limiter les critiques, les blâmes et la culpabilité (Hannem, 2008).

En somme, l'incarcération d'un proche entraîne un nombre important de soucis pour les conjointes. À l'ensemble des conséquences présentées s'ajoute l'inquiétude qu'elles ressentent en pensant au détenu. Cette inquiétude porte, notamment, sur le moral du conjoint, sa santé, sa sécurité ainsi que sur le choix de ses fréquentations à l'intérieur des murs de la prison (Le Quéau, et al., 2000).

Au-delà des partenaires de vie, les enfants vivent également beaucoup de changements avec le départ d'un parent pour une période d'emprisonnement. La prochaine section s'intéressera plus spécifiquement aux conséquences que peut avoir l'incarcération d'un parent sur son enfant.

b) Les enfants

Selon Murray, Janson et Farrington (2007), les enfants ressentent également les contrecoups de l'incarcération d'un parent. Les effets de l'incarcération d'un parent sont sensiblement les mêmes pour tous les enfants, peu importe le moment de l'enfance pendant lequel a lieu cette incarcération. Mackintosh et al. (2006) ont démontré, dans une étude portant sur les facteurs influençant la relation entre les enfants de mères incarcérées et leurs parents-substituts, que le stress cumulé dans la vie de ces enfants se traduit par une augmentation des soucis et par la présence de symptômes dépressifs. En effet, cette séparation d'avec un parent entraîne des problèmes psychologiques et émotionnels chez les enfants (APF, 2005; Bowers & Myers, 1999; Kampfner, 1995), problèmes qui peuvent se manifester par des comportements indiquant une certaine carence émotionnelle manifestée, notamment, par un manque de confiance en soi, des comportements agressifs ou encore des comportements d'isolement et de repli sur soi-même (Mackintosh, et al., 2006; McPeek & Tse, 1988; Mustin, 1984).

Inévitablement, l'incarcération d'un parent entraîne des changements majeurs dans la vie quotidienne d'un enfant. Plusieurs auteurs notent des difficultés scolaires plus prononcées chez ces enfants (Bowers & Myers, 1999; Kampfner, 1995; Werner, 2000). De plus, l'agressivité est un comportement souvent remarqué chez les enfants ayant un parent en détention (Bowers & Myers, 1999; Kampfner, 1995; Werner, 2000). Certaines études en viennent même à la conclusion que le fait d'avoir un père en prison est un facteur de risque pouvant mener les enfants à la délinquance (Dallaire, 2007; Fritsch & Burkhead, 1981; Whitters, 2003). À ce titre, Dallaire (2007) mentionne, dans une étude s'intéressant aux risques associés à l'incarcération du père ou de la mère, que les enfants seraient 2,5 fois plus à risque d'être incarcérés lorsque le parent qui séjourne en prison est la mère que lorsqu'il s'agit du père. Cette hypothèse de la transmission intergénérationnelle de la déviance a été évoquée dans de nombreuses études (Bowers & Myers, 1999; Fritsch & Burkhead, 1981; McPeek & Tse, 1988; Whitters, 2001). D'ailleurs, Fritsch et Burkhead (1981) mentionnaient déjà, il y a plus de trois décennies, dans une étude portant sur les réactions d'enfants envers l'absence d'un parent incarcéré, que le risque de délinquance des enfants de parents incarcérés serait présent tant durant la période juvénile qu'à l'âge adulte. Cette même affirmation a été soulevée plus récemment par Murray et al. (2007), qui mentionnent également que ce risque s'étendrait tout au long de la vie des enfants dont un parent a un jour été incarcéré. Selon ces auteurs, cette prévalence serait même effective si l'incarcération du parent a eu lieu avant la naissance des enfants, mais dans un tel contexte, la prédisposition à la criminalité de ces enfants serait alors moins

grande. Toutefois, l'acquisition de compétences sociales et émotionnelles adéquates pendant l'incarcération du parent est liée à une diminution à long terme des risques de comportements délinquants et antisociaux chez ces enfants (Cecil, McHale, Strozier, & Pietsch, 2008).

Finalement, lorsqu'il y a incarcération d'un parent, de surcroît la mère, les enfants doivent souvent être pris en charge par quelqu'un d'autre. Mackintosh et al. (2006) ont observé, dans leur étude auprès de parents-substituts, que lors de l'incarcération de la mère, les personnes à qui les enfants sont confiés sont le plus fréquemment les grands-mères, les pères, les tantes, les arrière-grands-mères, les belles-mères ou les sœurs. Dans cette même étude, effectuée auprès de 69 enfants dont la mère était incarcérée et de 25 parents-substituts, les chercheurs ont observé que lorsque ces parents-substituts rapportaient des problèmes de comportement de la part des enfants dont ils avaient la charge, ceux-ci acceptaient moins ces enfants et étaient moins chaleureux envers eux. Parallèlement, les enfants qui ont mentionné se sentir stressés de la situation relative à l'incarcération de leur mère soulignent qu'ils ne se sentent pas acceptés par la famille de remplacement. Ce sentiment de rejet de la part du parent-substitut serait toutefois moins important chez les enfants plus âgés que chez les enfants en plus bas âge (Bowers & Myers, 1999). Par contre, comme le mentionne Werner (2000), dans son étude sur les facteurs de protection et les capacités individuelles de résilience, avoir des liens chaleureux et stables avec un parent-substitut peut être un facteur de protection pour conserver une bonne santé émotionnelle et favoriser la résilience des enfants.

durant la période de séparation d'avec un parent absent. La famille élargie peut ainsi occuper un rôle important dans la vie des enfants ayant un parent en détention.

c) La famille d'origine⁹

Les conséquences collatérales d'une incarcération n'affectent pas seulement la famille immédiate de la personne incarcérée, soit le partenaire de vie et les enfants, mais également sa famille d'origine. De ce fait, les parents, ainsi que les frères et sœurs de la personne délinquante ressentent, eux aussi, certaines conséquences, bien qu'elles soient beaucoup moins documentées dans les travaux de recherche réalisés à ce jour.

D'une part, les conséquences de la détention d'un proche sur les membres de la fratrie sont un aspect qui a été très peu étudié dans les travaux de recherche réalisés à ce jour. D'ailleurs, à notre connaissance, le peu de recherches ayant porté leur attention sur la fratrie des détenus ne traitent pas exclusivement des frères et sœurs, mais également de la conjointe et d'autres membres de la famille (Hannem, 2008; La Vigne, et al., 2005). Richards et al. (1995) mentionnent notamment, dans une étude effectuée auprès de 50 hommes et 55 femmes incarcérés portant sur le maintien des liens familiaux lors d'une incarcération, que 50 % des hommes détenus reçoivent la visite de leurs parents et que 41 % d'entre eux reçoivent la visite de leurs frères et sœurs. L'intérêt

⁹ Le terme « famille d'origine » identifie ici le père, la mère et la fratrie du détenu.

d'étudier la fratrie semble donc exister, mais de plus amples recherches sont nécessaires afin de mieux comprendre la réalité et les conséquences vécues par les frères et les sœurs des détenus.

Ainsi, les membres de la famille d'origine d'un détenu ne sont pas sans subir une multitude de changements à la suite de l'incarcération de leur proche. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées ($n = 227$) au cours d'une recherche sur les conditions de vie des familles de détenu (conjointe, père et mère) se sentent tristes et déprimées (63 %), nerveuses (71 %), sans énergie (57 %) et ont des troubles du sommeil (52 %) (Le Quéau, et al., 2000). Crépin (2000), pour sa part, mentionne les mêmes symptômes que Le Quéau et al. (2000), en soulignant que les deux tiers des parents des détenus ($n = 227$) se sentent déprimés et nerveux et que la moitié des parents rencontrés fait face également à des troubles de sommeil.

D'autre part, même si ce volet a été peu exploré à ce jour, l'expérience des parents de détenu lors de l'incarcération de leur fils a été traitée dans quelques études (Ensminger, et al., 2006; Hannem, 2008). Ces études révèlent de nombreux sentiments chez ces parents à la suite de l'incarcération de leurs fils, notamment de la colère, de la peine, de la culpabilité ainsi que de la honte et un sentiment de faute (Begue, 1995; Carlson & Cervera, 1991). Heywood (1999) mentionne, dans son étude auprès de grands-parents ayant la garde de leurs petits-enfants durant l'incarcération de leur enfant, que ces sentiments s'expriment, du moins en partie, par le fait que ces parents doivent faire face au

deuil de la vie qu'ils avaient souhaitée pour leur enfant et leurs petits-enfants. De plus, certaines études soulignent que les parents des détenus sont encore plus inquiets que les conjointes pour la sécurité de leur fils incarcéré (Le Quéau, et al., 2000). Ces inquiétudes portent principalement sur les rencontres que leur enfant pourrait faire en prison (Carlson & Cervera, 1991; Le Quéau, et al., 2000; Miller, et al., 2001). Par ailleurs, Ensminger et al. (2006) mentionnent, dans leur étude portant sur les effets de l'incarcération d'un fils adulte sur la détresse psychologique de mères noires américaines, que ces femmes ressentent une surcharge par rapport aux soins et à la présence qu'elles doivent accorder à leurs petits-enfants, une surcharge qui peut mener à une dépression lorsqu'elles doivent assumer eux-mêmes la responsabilité des enfants du parent-détenu (Bowers & Myers, 1999; Heywood, 1999).

Lors d'une incarcération, le plus souvent celle de la mère, un membre de la famille est désigné pour prendre soin des enfants durant l'absence du parent. La plupart du temps, ces parents-substituts sont, en l'occurrence, les grands-mères (Bowers & Myers, 1999). Cette situation entraîne une modification du rôle des grands-parents. Il a d'ailleurs été démontré, par Bowers et Myers (1999), que les grands-parents ayant la garde de leurs petits-enfants lors de l'incarcération parentale ressentent moins de satisfaction dans l'exercice de leur rôle de grands-parents que ceux n'ayant pas la garde de leurs petits-enfants durant cette période. De plus, une étude, réalisée auprès d'enfants de mères incarcérées et de leurs parents-substituts, a démontré que lors de l'incarcération

d'une mère, les personnes ayant la garde des enfants ont un niveau de stress plus élevé que la moyenne nationale de stress ressenti (Bowers & Myers, 1999).

Finalement, il importe de mentionner que l'expérience des parents semble se modifier dans le temps à la suite de l'incarcération de leur fils. Par exemple, tout au long de l'incarcération, une adaptation graduelle s'effectue. À cet égard, l'étude longitudinale d'Ensminger et al. (2006) est particulièrement intéressante. Menée sur trois décennies auprès de 615 mères, cette étude a permis de faire la lumière sur la situation des mères à la suite de l'incarcération de leur fils en soulignant que plus l'incarcération est récente, plus la détresse psychologique de ces mères est importante. De plus, dans une étude longitudinale effectuée auprès de 233 hommes incarcérés, portant sur les conséquences de l'incarcération sur les relations familiales, La Vigne et al. (2005) remarquent que les détenus conservent des liens plus soutenus avec les femmes qu'avec les hommes. Cette conclusion est confirmée par Le Quéau et al. (2000), qui vont dans le même sens en soulignant que les pères de détenu semblent avoir plus de difficulté que les mères à accepter l'incarcération de leur fils.

À la lumière de ces résultats, une attention particulière doit être apportée au soutien provenant des membres de la famille d'origine lors de l'incarcération et à la suite de la libération. La présente recherche a donc orienté son exploration en ce sens, en examinant de plus près la nature du soutien fourni au détenu par

ses parents lors de l’incarcération ainsi que l’expérience de soutien vécue par ces parents.

2.2. L’importance du soutien social lors d’une incarcération

Comme il a été démontré dans la section précédente, les conséquences liées à une incarcération sont nombreuses, pour le détenu et pour tous les membres de sa famille. Afin de limiter les conséquences négatives associées à l’incarcération, certaines études s’intéressent à l’importance du soutien social lors de cet événement stressant et lors de la réinsertion sociale. Cette section portera plus spécifiquement sur l’importance du soutien pour le détenu ainsi que pour sa famille.

2.2.1. Le soutien pour le détenu

L’État implique de plus en plus la famille dans les interventions et le partage des décisions (Éthier & Alary, 1998; Roy, et al., 1990). À cet effet, Whitters (2000, p. 7) souligne que, pour le détenu, « l’être aimé fait contrepoids avec la vie carcérale ». Pour sa part, le ministère de la Sécurité publique du Québec (2002) mentionne que les détenus en milieu fermé (n = 332) ont répondu qu’être conseillés et soutenus par leur famille d’origine peut être aidant (70,2 %), de même que le fait de se faire dépanner par celle-ci (62,6 %). En ce sens, il importe de préserver les liens relationnels entre le détenu et ses proches.

Toutefois, selon Bales et Mears (2008), très peu de recherches ont porté leur objet d'étude sur les liens entre la fréquence des visites pendant l'incarcération et la diminution des risques de récidive chez les détenus à la suite de leur libération, lors de leur réinsertion sociale. Les besoins de soutien des détenus semblent toutefois importants et sont susceptibles de varier tout au long de leur prise en charge (Whiters, 2000, 2003). En effet, de la détention préventive à la libération, une gamme de besoins spécifiques peut être ressentie par le détenu. Tout au long du processus, le détenu prend conscience qu'il ne peut plus compter uniquement sur ses propres capacités d'adaptation, puisqu'en établissement de détention, celles-ci « deviennent pour la plupart inefficaces » (Claudon & Masclet, 2005, p. 185).

Tout d'abord, lors de la détention préventive, soit en attente de sentence, le soutien social est important puisqu'il s'agit souvent d'une situation de crise. Toutefois, même si le soutien est d'une grande importance en situation d'incarcération, il peut parfois être difficile pour la famille de le fournir. À cet effet, Zimmermann (1988) mentionne, dans son étude portant sur les attentes et les réalités du soutien pendant la détention préventive effectuée auprès de 208 prévenus, que lorsque le détenu est incarcéré dans une autre ville, les sources de soutien habituelles deviennent plus difficiles à mobiliser.

De plus, en cours d’incarcération, le détenu est souvent appelé à avoir besoin d’une aide extérieure. Il dépend de ses proches pour les besoins d’argent, pour ses articles personnels ainsi que pour les contacts téléphoniques (Christian, et al., 2006; Kazura, 2001). Les personnes les plus susceptibles de prodiguer cette aide sont souvent des proches du détenu, soit le conjoint ou un autre membre de la famille proche. Concrètement, selon Zimmermann (1988), seules les personnes ayant un lien étroit avec la personne incarcérée assument le rôle de soutien. D’ailleurs, dans une étude portant sur le maintien des liens familiaux menée auprès de 55 hommes et de 55 femmes incarcérés, Richards et al. (1995) ont observé que les visites sont le plus souvent effectuées par les parents (50 % – détenu et 43 % – détenue), les amis (47 % – détenu et 57 % – détenue) et la fratrie (41 % – détenu et 34 % – détenue). L’âge du détenu semble également un facteur à considérer, car les détenus plus jeunes reçoivent plus fréquemment de visites que les détenus plus âgés (Le Quéau, et al., 2000). En outre, il importe de noter que les membres de la famille ayant aidé le détenu tout au long de son incarcération se sentent tributaires d’une meilleure réhabilitation de leur proche (Martinez & Christian, 2009).

Un des moyens pour la famille de soutenir le proche incarcéré est de lui rendre visite en prison. Pour la personne en détention, les visites de la famille sont d’importants indicateurs de soutien tangible¹⁰ (La Vigne, et al., 2005). Les visites sont souvent la meilleure manière de demeurer en contact avec le détenu,

¹⁰ L’aide tangible représente l’aide instrumentale ou matérielle, alors que l’aide non tangible serait plutôt de l’ordre du soutien émotionnel.

surtout lorsqu'il y a présence d'analphabétisation chez l'une ou l'autre des personnes concernées et que les appels sont trop onéreux (APF, 2005). De plus, Niven et Stewart (2005) mentionnent, dans leur étude sur la réinsertion sociale des ex-détenus, que les visites semblent augmenter significativement les perspectives d'emploi et d'éducation à la suite de la libération. Finalement, Bales et Mears (2008) soulignent, dans une étude effectuée auprès de 7000 ex-détenus de la Floride et portant sur les liens sociaux des prisonniers et la transition entre la prison et la société, que plus les visites sont nombreuses lors de l'incarcération, plus cela entraîne une diminution de la récidive chez les délinquants.

En plus des visites au détenu, quelques autres façons existent pour le soutenir et maintenir le contact avec lui. Les communications peuvent se faire de manières différentes, soit par lettres ou au moyen d'appels téléphoniques (Brookes-Gordon & Bainham, 2004; Naser & Visher, 2006). Une autre façon pour les proches de soutenir le détenu est de lui donner la chance de se procurer ce dont il a besoin au cours de son séjour en établissement de détention. Aider financièrement le détenu a pour effet, d'une part, de le rassurer sur le fait qu'il est toujours aimé (Le Quéau, et al., 2000) et, d'autre part, de lui permettre ainsi un meilleur confort, une meilleure sécurité et un meilleur sens de l'indépendance en n'ayant pas à emprunter à d'autres détenus ce dont il peut avoir besoin durant la période d'incarcération (Christian, et al., 2006).

Finalement, à la suite de la libération d'un individu, celui-ci se retrouve encore une fois en situation de besoin de soutien envers ses proches. Cependant, beaucoup de changements ont toutefois pu s'effectuer au cours de l'incarcération. Certains proches s'éloignent du détenu lors de la période d'incarcération, mais cette situation de rejet peut également être vécue à la suite de la libération, durant la réinsertion sociale (Whiters, 2003). Selon La Vigne et al. (2005), plus les contacts sont préservés lors de l'incarcération, plus les relations et le soutien sont bons à la suite de la libération. De surcroît, selon Bales et Mears (2008), plus les visites sont effectuées vers la fin de l'incarcération et plus les risques de récidive sont réduits.

2.2.2. Le soutien pour la famille

Apporter du soutien à un proche peut devenir une tâche très lourde à assumer. Il est donc primordial que la famille reçoive, elle aussi, de l'aide émotionnelle et matérielle de la part des membres de son entourage, afin de fournir une meilleure qualité de soutien à la personne incarcérée. La provenance du soutien reçu par la famille peut être formelle ou encore informelle. Le soutien formel est celui qui provient des organismes publics, parapublics ou communautaires. Toutefois, selon Élizabeth Martin, coordonnatrice du Regroupement canadien d'aide aux proches des détenu(e)s, la plupart des programmes de soutien aux familles ne sont disponibles que dans les grands centres urbains (É. Martin, communication personnelle, septembre 2007). Pour sa part, le soutien informel provient des connaissances, des amis, de la famille et

du voisinage. L'obtention d'un bon soutien permet à la famille de fournir à son tour une meilleure aide au détenu et de contribuer à la prévention de la récidive (Whiters, 2003).

Dans une étude portant sur la relation entre le stress lié à la vie courante et l'ajustement émotionnel des parents monoparentaux, Cheng et Song (2000) ont observé que plus élevée était la satisfaction du soutien social reçu par les aidants, plus bas étaient les symptômes dépressifs de ceux-ci. Le soutien reçu prend donc ici une importance cruciale pour les parents de détenu, dans la mesure où ils doivent apporter un soutien constant à leur fils incarcéré alors qu'il sont également en période de besoin de soutien.

Ainsi, l'incarcération d'un proche est une expérience souvent vécue négativement pour la famille et celle-ci se retrouve en situation de multiples besoins. Par conséquent, il n'est pas étonnant d'apprendre que le besoin identifié comme étant le plus important par les familles des détenus concerne l'accès à du soutien ainsi qu'à de bonnes informations sur la situation que vit le détenu (Whiters, 2000).

De plus, Begue (1995) mentionne que les proches peuvent avoir à faire face aux changements de comportement du détenu, qui peut devenir aigri ou encore agressif. Lors de l'incarcération d'un fils étant lui-même parent, les proches peuvent manifester des besoins particuliers reliés à la tâche de prendre soin des enfants durant l'absence du parent détenu. À ce sujet, dans une étude

au près de 25 parents-substituts d'enfants de détenues, Mackintosh et al. (2006) ont observé que six répondants (24 %) mentionnaient ne pas avoir reçu de soutien financier et émotionnel pour leurs réponses aux multiples besoins et soins à fournir à l'enfant. L'autre portion des répondants, soit 76 %, ont mentionné avoir pu parler à des amis ou des membres de leur famille sur qui ils ont pu compter pour obtenir un répit dans les soins à apporter aux enfants dépendants.

Étant donné que le milieu carcéral est généralement perçu par les proches comme un environnement hostile et complexe, les familles se sentent souvent démunies devant l'incarcération d'un proche (Carr, 1995). Par conséquent, quelques groupes se sont formés afin de répondre aux besoins des familles et de les aider à mieux vivre l'incarcération de leur proche, mais ces groupes, tout comme les services formels offerts par divers organismes publics et communautaires, sont principalement concentrés dans les grands centres urbains. Dans un tel contexte, le soutien disponible pendant l'incarcération paraît difficile à mobiliser, pour les détenus et pour leurs proches. Étant donné que la qualité des liens conservés durant l'incarcération entre le détenu et ses proches est proportionnellement liée à la santé de la cellule familiale à la suite de la libération (Mustin, 1984), il semble donc pertinent de s'intéresser davantage au soutien lors de l'incarcération d'un individu.

En terminant, soulignons que selon Whitters (2003), les familles mentionnent que l'incarcération de leur proche a entraîné plusieurs besoins et défis. En premier lieu, le besoin d'obtenir un soutien socio-émotionnel et d'être compris dans leur confrontation au processus judiciaire, ainsi que le besoin d'être traités avec dignité et respect lors de leurs visites dans l'établissement de détention, ont souvent été mentionnés par les proches. En second lieu, les familles sont susceptibles de relever de nombreux défis, notamment : 1) refuser les menaces et la manipulation du contrevenant pour les contraindre à faire, pour eux, des actions illégales; 2) faire face à la vie monoparentale temporaire; 3) gérer les problèmes comportementaux des enfants ainsi que; 4) vivre dans un contexte de pauvreté (Whitters, 2003).

2.3. Pertinence de la présente étude et limites des recherches actuelles

La présente recherche a pour but d'identifier les expériences vécues par les parents de détenu incarcéré depuis plus de deux mois. Cette étude décrit la nature du soutien que les parents apportent à leur fils durant l'incarcération, tout en explorant le soutien que ces mêmes parents reçoivent de la part des différents réseaux sociaux ou d'autres organismes formels. Ce mémoire permet donc de jeter un éclairage sur un thème peu abordé dans les écrits scientifiques, tout en répondant à certaines limites des études réalisées à ce jour.

En effet, malgré l'intérêt de tenir compte du réseau social des détenus lors de l'incarcération, les études sur la question ne tiennent que très rarement compte des parents (père et mère) du détenu. De plus, les recherches, même si elles utilisent le terme famille, réfèrent le plus souvent au détenu, sa conjointe ainsi qu'à leurs enfants (Wildeman & Western, 2010). Très rares sont les recherches qui orientent leur sujet d'étude sur l'expérience de la famille d'origine ou encore la famille élargie lors de l'incarcération d'un proche. Conséquemment, il est difficile de trouver des informations concernant les parents et la fratrie des détenus. Bien que le rôle des parents soit abordé largement dans les écrits scientifiques en cas de délinquance juvénile, les parents sont moins tenus en compte lorsque le jeune mineur atteint l'âge adulte. Dans un contexte où le rôle de la famille est de plus en plus reconnu et où la parentalité s'exerce plus longtemps, phénomène que certains auteurs qualifient d'effet « Tanguy » ou d'enfants « boomerangs » (Janne, Reynaert, Jacques, Tordeurs, & Zdanowicz, 2007), il semble pertinent de s'intéresser au soutien offert par les parents de jeunes adultes lors d'une incarcération.

En plus du manque de documentation concernant les parents de détenu, la recension des écrits scientifiques a permis de mettre en relief que les études réalisées sur la question proviennent, pour la plupart, de l'extérieur du pays. Effectivement, en Europe et aux États-Unis, plusieurs auteurs se sont penchés sur le sujet de la criminalité et ses conséquences, pour le détenu et pour ses proches (conjointes et enfants) (Bales & Mears, 2008; Wildeman & Western, 2010; Ziv, Alva, & Zill, 2010). Par contre, au Québec, très peu de recherches

portent sur ces thèmes. Il semble donc pertinent d'approfondir les connaissances concernant l'expérience des détenus québécois et leurs proches puisque, malgré certains points pouvant être communs, la réalité carcérale québécoise diffère de celle que l'on peut retrouver dans d'autres pays. Par ailleurs, ces données sont de plus en plus disponibles puisque dans le cadre de l'intervention en milieu carcéral il est important de bien connaître la population correctionnelle afin d'en optimiser son évaluation (Giroux, 2011). Il est donc pertinent de documenter davantage le vécu des proches de détenu au niveau provincial, voire régional.

Parallèlement à sa contribution au développement des connaissances entourant l'expérience des parents de détenu, ce mémoire démontre sa pertinence sociale en s'intéressant aux expériences de soutien de ces parents. Bien que de tous les systèmes de soutien disponibles, la famille demeure le meilleur soutien pour le détenu (Naser & Visher, 2006), les études ayant observé les expériences de soutien des parents de détenu adulte restent peu nombreuses. Pourtant, il apparaît important de bien comprendre l'expérience des parents de détenu afin de mieux connaître l'influence que peut exercer cette expérience sur la nature du soutien fourni au détenu.

Finalement, en comprenant davantage l'expérience vécue par les parents lors de l'incarcération de leur fils, il sera plus facile d'intervenir auprès des familles afin d'obtenir un soutien qui soit le plus aidant possible pour le détenu et ses proches tout au long de la prise en charge et à la suite de la libération. Il a d'ailleurs été démontré que de bonnes relations familiales entraînaient de

meilleures chances de réussite en ce qui a trait à la réinsertion sociale des ex-détenus en plus d'être aidantes en matière de réduction des risques de récidive des contrevenants (Whiters, 2003). De plus, comme la criminalité est souvent associée à des situations particulières de pauvreté, de chômage et d'exclusion sociale, le travail social est d'autant plus touché de près par une telle problématique puisqu'elle entre parfaitement dans le mandat des travailleurs sociaux : modifier l'environnement des individus dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Les résultats de la présente recherche seront utiles aux personnes œuvrant, de près ou de loin, auprès des détenus et de leurs proches. Ainsi ils pourront soulever des pistes d'intervention afin de développer des programmes misant sur l'importance de conserver de bons contacts avec les parents lors de l'incarcération dans le but de fournir de meilleures chances de réhabilitation aux ex-détenus à la suite de leur libération.

CHAPITRE 3
CADRE DE RÉFÉRENCE

3. Cadre de référence : le modèle bioécologique

Ce chapitre présente le cadre de référence sur lequel repose l'analyse ainsi que l'interprétation des résultats de ce mémoire de maîtrise. Le modèle bioécologique de Bronfenbrenner (1979) est pertinent dans l'analyse du sujet étudié, puisqu'il permet de bien comprendre les comportements qu'adoptent les parents d'un fils délinquant, tout en délimitant le contexte ainsi que l'environnement dans lesquels ils évoluent lorsque leur fils est pris en charge par le système judiciaire.

Afin de présenter le cadre de référence de la présente étude, la première partie de ce chapitre est consacrée à l'origine du modèle bioécologique et dresse un portrait historique de son évolution. La seconde et dernière partie porte, quant à elle, sur les définitions des différents niveaux de système contenus dans le modèle bioécologique.

3.1. L'origine et le développement du modèle bioécologique

Selon Vaillancourt (1989), Marx¹¹ et Engels¹² font partie des précurseurs de l'écologie humaine et sociale. Toutefois, le terme « écologie » n'était pas encore utilisé à leur époque. C'est seulement en 1866 que le terme « écologie » a vu le jour dans les documents scientifiques. L'Allemand Ernst Heackel a alors

¹¹ Théoricien révolutionnaire socialiste et communiste allemand né en 1818.

¹² Philosophe allemand né en 1820.

défini les relations pouvant exister entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils évoluent (Chamberland & Beaudry, 1989). Plusieurs disciplines ont pour intérêt la compréhension de l'être humain dans son milieu, telles que l'histoire, la politique sociale, la médecine, l'économie, l'éducation, les sciences infirmières, le droit, la psychologie, la sociologie ainsi que la biologie (Bronfenbrenner, 2005).

À la base, l'écologie s'intéresse à l'évolution et aux changements, des organismes et de leurs habitats (Chamberland & Beaudry, 1989). L'interdépendance entre les éléments d'un milieu et ce milieu lui-même est explorée afin de mieux comprendre comment l'adaptation s'opère entre les différents éléments. Dans une perspective écologique, l'environnement comprend l'ensemble de tous les niveaux, immédiats ou non à l'individu, mais ayant une influence sur lui (Chamberland & Beaudry, 1989). Lorsqu'on parle d'environnement, on entend par là une multitude d'éléments interreliés et emboîtés les uns dans les autres, telles des poupées russes (Bronfenbrenner, 1979).

Les différentes disciplines qui utilisent la notion d'écologie ont toutes en commun un intérêt pour l'évolution de l'être humain en société. Cette approche tente donc de comprendre les comportements comme étant le résultat d'un échange « mutuel et réciproque » entre l'organisme vivant et son milieu, l'objet d'étude étant orienté vers les échanges entre eux (Chamberland & Beaudry, 1989). En fait, l'écologie s'intéresse principalement à trois dimensions : 1) le

rapport entre l'organisme vivant et son environnement; 2) l'ensemble d'un même milieu et ses composantes; 3) la dimension de la stabilité et du changement, la nature de ces changements ainsi que la direction de ces changements (Chamberland & Beaudry, 1989).

Plus spécifiquement, l'écologie sociale s'intéresse, quant à elle, aux comportements individuels de différentes personnes dans un même milieu. Elle étudie, d'une part, l'interaction immédiate et la réciprocité de cette situation entre les individus et, d'autre part, la description des éléments présents dans un milieu et influençant la nature des comportements individuels (Chamberland & Beaudry, 1989). Comme le comportement est l'unité d'analyse de cette approche, on nomme également cette approche « l'écologie bénaviorale » (Chamberland & Beaudry, 1989).

Le modèle écologique réfère, quant à lui, à l'étude des interactions entre les individus et leurs environnements (Guay, 1987). Depuis les années 1960, Bronfenbrenner a influencé et changé la vision des sciences sociales en développant ce modèle (Alwin, 1995; Cairns & Cairns, 1995). En fait, cet auteur est considéré comme le pionnier de l'approche bioécologique (Magnusson, 1995) et ses travaux ont fourni une importante contribution aux sciences sociales (Rutter, Champion, Quinton, Maughan, & Pickles, 1995). Ce modèle est appelé aujourd'hui bioécologique, puisque Bronfenbrenner a démontré l'importance de tenir compte des facteurs biologiques inhérents au processus d'évolution de la personne (Ceci & Hembrooke, 1995). D'ailleurs, l'intégration de la biologie tient

sa source du fait de la priorité accordée à l'environnement (l'écologie) qui influence l'aspect biologique (Bronfenbrenner, 2005).

En d'autres termes, si les ressources minimales ne sont pas fournies, la capacité d'un individu ne peut atteindre son plein potentiel (Drapeau, 2008). Cette approche permet non seulement d'observer les caractéristiques de l'individu, mais également l'environnement dans lequel il évolue. Une des contributions importantes de l'approche bioécologique est que non seulement l'environnement immédiat de l'individu est pris en compte, mais que l'environnement éloigné l'est tout autant. Par exemple, l'influence opérée par la famille, l'entourage immédiat, les conditions de vie, les normes, les institutions, les valeurs et croyances d'une même société sur un individu est prise en compte dans l'analyse des comportements adoptés par celui-ci (Bronfenbrenner, 1979).

D'ailleurs, Bronfenbrenner a amené l'idée que la famille est le premier et le plus efficace agent de développement de l'enfant (Alwin, 1995). Il insiste sur le fait qu'un individu ne peut être observé séparément de son réseau social et que son développement y est étroitement lié (Cairns & Cairns, 1995). Dans un tel contexte, la socialisation de l'enfant est donc primordiale et la construction de sa personnalité est en lien direct avec les conditions de la structure sociale où la personne grandit et évolue (Alwin, 1995). Toutefois, en vieillissant, l'individu se détache des normes inculquées par ses parents et se tourne vers les normes instaurées par les pairs. L'adolescent est alors attiré par les forces extérieures à son noyau familial (Steinberg, Darling, & Fletcher, 1995).

Par conséquent, l'approche bioécologique comporte à la fois les aspects sociaux de type communautaire, familial et individuel (Drapeau, 2008). Ce modèle présente six niveaux de système, en interaction continue, appelés écosystème (Goodnow, 1995) : l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème ainsi que le chronosystème. À l'origine, le modèle ne comportait que quatre niveaux, soit le microsystème, le mésosystème, l'exosystème et le macrosystème (Bronfenbrenner, 1979). Historiquement, le niveau écologique de l'ontosystème a été intégré au modèle avec le « Process-Person-Context-Time Model » de Bronfenbrenner. La personne a, dès lors, été vue comme un niveau de la niche écologique puisqu'elle a ses caractéristiques propres et que celles-ci viennent interagir avec les composantes des autres niveaux de système. La notion de temps (chronosystème) a été par la suite intégrée au modèle bioécologique. Ce niveau n'a été intégré au modèle que plusieurs années après sa création, soit en 1986, puisque Bronfenbrenner a réalisé à quel point le temps avait une influence sur les changements sociaux et qu'on ne pouvait l'ignorer (Alwin, 1995; Belsky, 1995; Bronfenbrenner, 2005).

En terminant, les différentes niches de l'écosystème entraînent, au fil du temps, une adaptation progressive et mutuelle entre l'individu et son environnement (Drapeau, 2008). Les dimensions de l'écosystème comportent des facteurs favorables ou défavorables au développement d'un élément central. Pour la personne, une situation donnée demande alors une certaine adaptation et représente une occasion ou encore une menace pour elle-même lorsqu'elle doit y faire face (Chamberland & Beaudry, 1989). Ces différents niveaux sont tous

interdépendants les uns des autres et s'influencent mutuellement (Drapeau, 2008; Guay, 1987).

3.2. Les définitions des niveaux de système élaborés par Bronfenbrenner

En tout, six différents niveaux sont inclus dans le modèle bioécologique, ceux-ci étant tous interreliés et s'influencant mutuellement en permanence (Bronfenbrenner, 1979, 2005; Ceci & Hembrooke, 1995; Drapeau, 2008). La présente section a pour but de définir ces différents niveaux, à savoir : l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, le macrosystème et le chronosystème.

Tout d'abord, l'ontosystème représente les caractéristiques et habiletés personnelles de l'individu, telles que le bagage expérientiel, les croyances, la logique, les émotions ainsi que les stratégies d'adaptation d'une personne (Bronfenbrenner, 2005). De plus, l'ouverture que peut démontrer un individu envers son environnement immédiat influence les interactions qu'il entretient avec lui (Ceci & Hembrooke, 1995). Dans cette perspective, la curiosité, la tendance à créer des contacts, ainsi que la capacité d'attente devant un désir ultérieur plus grand sont des processus stimulant ou repoussant les liens de proximité avec l'environnement et ses composantes (Cairns & Cairns, 1995). Ces caractéristiques et ressources personnelles deviennent donc encourageantes ou décourageantes par rapport aux réactions issues de l'environnement, et

teintent les interactions avec le milieu en fonction des habiletés personnelles et des aptitudes nécessaires à amorcer et assurer les processus proximaux (Drapeau, 2008).

Pour sa part, le microsystème fait référence au milieu de vie immédiat au sein duquel la personne joue un rôle présent et actif. C'est le cas, notamment, du parent qui interagit avec les différents membres de sa famille en encore au sein de son milieu de travail. Dans une telle perspective, le conjoint, les enfants et les amis sont des éléments compris dans le microsystème d'une personne. Les contacts de la personne avec les différents microsystèmes sont tous importants dans l'évolution et le développement personnel de chacun des éléments du système. Ces interactions sont nommées les processus proximaux et ils constituent les éléments moteurs du développement (Bronfenbrenner, 1979).

Un peu plus éloigné de l'individu proprement dit, le mésosystème comporte, quant à lui, les interactions entre deux ou encore plusieurs microsystèmes. Ainsi, au sein d'une même famille, la dégradation de la relation entre le père et son fils influencera les comportements qu'adoptera la mère, tant avec son conjoint qu'avec son fils. Ce niveau représente l'influence réciproque des multiples milieux de vie dans lesquels l'individu évolue. Plus riches et positifs sont les liens entre les nombreux microsystèmes gravitant autour de l'individu et plus celui-ci sera favorisé dans son évolution (Bronfenbrenner, 1979).

De son côté, l'exosystème représente les différents milieux n'impliquant pas la participation active de l'individu, mais qui l'affectent ou influencent son comportement (Bronfenbrenner, 2005). Ainsi, les décisions à l'échelle gouvernementale, les lois et les législations et les milieux dans lesquels le conjoint et les enfants évoluent peuvent être perçus comme étant des risques ou encore des facteurs de protection pour la personne (Bronfenbrenner, 1979; Drapeau, 2008).

Le macrosystème se compose, pour sa part, de l'influence de la culture dans laquelle un individu se développe, des valeurs sociétales ainsi que des préjugés qui y sont rattachés (Bronfenbrenner, 2005). Ce niveau définit les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivra une famille donnée (Drapeau, 2008) ainsi que les cultures, sous-cultures et idéologies d'une société (Bronfenbrenner, 1979).

Finalement, le chronosystème symbolise l'influence du temps et des événements de vie en tenant compte des stades de développement de l'individu (Bronfenbrenner, 2005). Il est représenté par les effets des expériences sur le comportement futur d'une personne, son développement étant teinté de son vécu actuel et passé (Bronfenbrenner, 2005). Par exemple, la fluctuation du contexte économique d'une région affecte, au fil du temps, le développement des personnes ainsi que les interactions comprises au sein des différents niveaux de l'écosystème (Drapeau, 2008).

CHAPITRE 4
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

4. Méthodologie

Ce chapitre apporte des informations sur les différentes stratégies d'ordre méthodologique utilisées dans le cadre de ce mémoire. Dans un premier temps, des informations sont fournies sur le type d'approche privilégiée pour la réalisation de cette recherche. Dans un deuxième temps, les différents objectifs inhérents au présent mémoire sont énumérés. Ensuite, la troisième partie présente la population à l'étude et décrit, par le fait même, le mode de recrutement utilisé pour joindre les participants. Les quatrième et cinquième parties portent, pour leur part, sur les méthodes de collecte et d'analyse des données qui ont été privilégiées. Finalement, les sixième et septième parties montrent les limites de la présente étude ainsi que les considérations éthiques qui ont été prises en compte afin d'assurer le bon déroulement de la recherche.

4.1. Le type de recherche

Un des objectifs de cette étude consiste à identifier, chez les parents, les changements induits par l'incarcération d'un fils. Dans ce contexte, la recherche qualitative exploratoire de type phénoménologique est privilégiée. La recherche qualitative est ciblée comme étant la plus appropriée dans le cadre du présent mémoire puisque les données recueillies sont plutôt des données d'expériences, des représentations, des opinions ou des paroles (Cellard, 1997), plutôt que des données chiffrées, comme c'est le cas en recherche quantitative. Par ailleurs, la subjectivité prend une grande place dans la recherche qualitative (Groulx, 1998).

En effet, les données recueillies dans ce type de recherche sont souvent liées au vécu social des informateurs. La recherche qualitative amène de nouveaux objets de recherche et fait découvrir des réalités parfois complexes, mal connues et passant souvent inaperçues (Fortin, 2006). D'ailleurs, Padgett (1998) recommande l'utilisation de la démarche qualitative lorsque l'objet d'étude est peu documenté, comme c'est le cas pour le présent mémoire, en ce qui a trait à l'expérience des parents de détenu.

De plus, l'approche phénoménologique est utile pour aborder un sujet de recherche comme celui-ci, soit le vécu de parents d'homme adulte incarcéré. Cette approche « répond au besoin de décrire et de comprendre l'expérience vécue de la vérité » (Mucchielli, 1996, p. 161). Dans le cadre du présent mémoire, cette approche permet d'explorer et de comprendre les expériences ainsi que les points de vue des répondants par rapport à leur vécu de parents de détenu. L'approche phénoménologique se situe dans l'approche compréhensive d'un phénomène (Mucchielli, 1996). Elle est, en fait, l'analyse de la totalité des expériences que peut vivre un individu (Giorgi, 1997). Toujours selon Giorgi (1997), ce type d'analyse est orienté vers le sens que les phénomènes ont pour les personnes qui les vivent. On dit également que la phénoménologie permet « l'investigation des contenus de conscience privilégiant les données expérientialles » (Mucchielli, 1996, p. 160). Ce type de recherche qualitative contribue donc à identifier ce que les parents vivent à travers l'incarcération de leur fils.

En résumé, la recherche qualitative exploratoire de type phénoménologique permet aux chercheurs d'étudier le sens d'un phénomène à l'aide d'instruments d'analyse qualitatifs, tels que l'entrevue en profondeur ou l'entrevue semi-dirigée, l'histoire de vie, l'observation participante, ainsi que l'analyse de contenu (Cellard, 1997; Fortin, 2006). Ce type de recherche est en lien direct avec l'objet d'étude du présent mémoire, puisque l'expérience des parents de détenu requiert un tel niveau d'analyse.

4.2. Le but général et les objectifs spécifiques de la présente recherche

Le but général de cette étude vise à documenter le vécu des parents de détenu adulte incarcéré en milieu fermé. Au moyen d'une entrevue semi-dirigée, il a été possible de recueillir les points de vue des parents sur leur expérience lors de la prise en charge leur fils, en plus de porter un regard sur les formes de soutien associées à cette période de leur vie. Pour ce faire, le soutien a été observé sous deux angles distincts : le soutien fourni par les répondants à leur fils détenu ainsi que le soutien que les parents reçoivent, de manière formelle ou informelle, de la part des membres ou des ressources de leur entourage.

Plus spécifiquement, la présente recherche, qui s'inscrit dans une lecture bioécologique, poursuit trois objectifs spécifiques :

- 1) Identifier les changements positifs et négatifs de l'incarcération sur divers aspects de la vie des parents rencontrés, principalement sur les

plans personnel (ontosystème), conjugal et familial (microsystème et mésosystème) ainsi que social (mésosystème, exosystème et macrosystème).

- 2) Documenter le soutien social fourni aux détenus par leurs parents ainsi que la nature du soutien social reçu par ces mêmes parents de la part des membres de leur réseau informel ou formel (microsystème, mésosystème, exosystème et macrosystème).
- 3) Identifier les besoins de soutien ressentis par les parents tout au long du processus de la prise en charge de leur enfant par le système judiciaire (prise en compte du chronosystème).

4.3. La population et l'échantillon à l'étude

Dans le cadre de ce mémoire, 11 parents de détenu ont manifesté leur désir de participer à l'étude. Par contre, l'un d'entre eux a dû être exclu de l'échantillonnage puisqu'il ne répondait pas entièrement aux critères de sélection en ce sens que le fils avait reçu une peine d'incarcération alors qu'il était encore d'âge mineur et purgeait alors une peine d'emprisonnement, mais dans un centre de détention juvénile. En somme, l'échantillonnage à l'étude comprend trois hommes et sept femmes, tous parents biologiques d'un homme âgé de 18 ans ou plus et étant incarcéré depuis plus de deux mois dans un établissement de détention. Parmi les répondants, un homme et une femme sont unis maritalement

et ont été interviewés ensemble tout en analysant séparément leurs discours respectif.

Afin d'obtenir le nombre de répondants désiré, la présente recherche a fait appel à un échantillonnage de type non probabiliste, une méthode régulièrement utilisée dans les recherches en sciences sociales, surtout lorsque l'approche privilégiée est qualitative. Ouellet et Saint-Jacques (2000) mentionnent d'ailleurs que cette méthode de recrutement a l'avantage de permettre l'étude de situations moins fréquentes, comme c'est le cas dans le présent mémoire. Au départ, un échantillonnage de huit à dix répondants avait été prévu, dans le but d'obtenir le degré de saturation désiré, car selon Frisch (1999), les avancées dans le domaine de la sélection d'individus permettent de réaliser des études qualitatives fiables avec ce nombre de participants. D'ailleurs, à la suite des dix entrevues, il s'est avéré que les données recueillies n'apportaient plus de nouveaux éléments et que le niveau de saturation semblait atteint.

4.3.1. Le mode de recrutement des participants

La formation de l'échantillon a été entièrement faite à l'aide de volontaires, une technique d'échantillonnage particulièrement appropriée lorsque le sujet à l'étude est tabou, comme c'est le cas dans le présent mémoire (Mayer & Deslauriers, 2000). De plus, Mayer et Saint-Jacques (2000, p. 84) mentionnent que ce mode de recrutement est également utilisé « lorsqu'il est

impossible de constituer un échantillon aléatoire, les données étant inexistantes, détruites ou confidentielles », comme c'est le cas lorsqu'il est question de parents de détenu, population souvent non listée ou encore confidentielle. Afin d'obtenir le nombre de participants désiré, des démarches ont été réalisées auprès de la direction des services correctionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Une autorisation de la direction des services correctionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été obtenue en date du 11 janvier 2008 afin que le dépliant explicatif de la recherche soit accessible aux parents-visiteurs des établissements de détention de Chicoutimi et de Roberval (appendice A, B). Une entente par l'entremise d'échange de courriels a également été conclue avec la coordonnatrice du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, en date du 15 avril 2008, afin qu'un envoi postal soit fait auprès des parents des détenus fédéraux provenant de la région et faisant partie des listes actives du regroupement (appendice C).

Afin d'assurer une certaine homogénéité dans les situations des parents rencontrés, le fils incarcéré devait être en détention depuis au moins deux mois à la suite de la tombée de la sentence. Le choix de ce laps de temps a été déterminé en fonction des écrits de Whitters (2000), qui mentionne que la famille peut prendre jusqu'à un mois avant de retrouver une certaine stabilité à la suite d'une incarcération. Il semblait donc judicieux d'établir comme critère que le détenu soit incarcéré depuis au moins deux mois afin de mieux percevoir le soutien apporté au fils détenu. Idéalement, un délai de six mois aurait été préférable, mais cela aurait passablement alourdi l'efficacité du recrutement

puisque les détenus incarcérés dans la région font habituellement des sentences de courte durée¹³.

Les parents ont pu prendre connaissance des critères de sélection de la présente recherche à l'aide du feuillet remis aux établissements de détention de Chicoutimi ou de Roberval, de l'envoi postal pour les parents du RCAFD ou encore par l'entremise des annonces publiées dans les journaux locaux (appendice D). Les personnes, rejoints par les établissements de détention ou des annonces publiées dans les journaux locaux et désirant participer ou encore obtenir plus de renseignements concernant la recherche, ont été invitées à communiquer avec l'étudiante responsable de la recherche. Lors du premier contact téléphonique, les modalités et objectifs de la recherche leur ont été exposés à l'aide d'une grille de contact téléphonique (appendice E).

Parallèlement, les parents rejoints par courrier via le RCAFD ont eu le choix de communiquer avec l'étudiante-chercheure par téléphone ou encore de retourner le coupon-réponse dans une enveloppe affranchie pour que, par la suite, l'étudiante puisse elle-même prendre contact avec eux par voie téléphonique. Dès lors, un rendez-vous était pris avec les répondants ayant démontré l'intérêt de participer à l'étude. Le tableau 2 présente le nombre de parents recrutés par les différentes stratégies de recrutement utilisées dans le cadre de cette étude.

¹³ Étant donné la limite de sentences de deux ans moins un jour dans les prisons de la région et compte tenu également du temps préventif comptant encore en double lors de la collecte de données, très peu d'hommes auraient pu répondre à ce critère. Notons que depuis février 2011, le temps de détention préventive n'est plus systématiquement multiplié par deux.

Tableau 2 : Nombre de parents recrutés en fonction des différentes stratégies de recrutement

	Nombre de parents
Annonce dans Le Progrès-Dimanche	0
Annonces dans Le Réveil	5
Annonce dans Le Journal le Lac-Saint-Jean	1
Feuilles distribués à l'établissement de détention de Chicoutimi	0
Feuilles distribués à l'établissement de détention de Roberval	3
Lettres transmises par le RCAFD	1
Total	10

Au départ, les attentes avaient plutôt été orientées vers la réussite du recrutement au moyen des feuilles remis lors des visites dans les deux établissements de détention de la région. Par contre, ces attentes se sont avérées plutôt vaines puisque seulement trois répondants sont issus de ce mode de recrutement de l'établissement de détention de Roberval et aucun de l'établissement de détention de Chicoutimi. Cela s'explique, notamment, par le manque de disponibilité des agents du poste de contrôle lors des périodes de visite, qui n'ont pas toujours eu le temps de remettre systématiquement les feuilles à tous les parents présents. Contrairement aux attentes premières, les annonces parues dans les journaux locaux ont été plus bénéfiques étant donné

que six des dix répondants ont été recrutés par cette stratégie. Pour ce qui est du recrutement via le RCAF, une seule personne a répondu à l'invitation¹⁴.

4.4. La méthode de collecte de données

Dans le cadre de cette recherche, deux instruments de collecte de données ont été utilisés. Tout d'abord, une fiche signalétique a été distribuée aux participants en début d'entrevue afin de recueillir des informations concernant leurs caractéristiques sociodémographiques et celles de leur fils incarcéré (appendice F). D'une part, les renseignements concernant les parents portaient sur l'âge, le sexe, le statut matrimonial, le lieu de résidence, la scolarité, l'occupation, le revenu annuel, le nombre et le sexe du ou des enfants ainsi que leur état général de santé. D'autre part, les renseignements sur les fils incarcérés portaient sur l'âge, le sexe, le statut matrimonial, le lieu de résidence, le nombre d'enfants, la fréquence des visites entre le parent et le fils avant et pendant la présente incarcération, l'occupation et la source principale de revenus. Par la suite, un guide d'entrevue comportant uniquement des questions ouvertes a permis de recueillir le point de vue des répondants sur leur vécu associé à l'incarcération de leur fils (appendice G). Le tableau 3 présente de manière schématique les différents thèmes et sous-thèmes abordés lors des entrevues.

¹⁴ Il est important de signaler que seulement huit lettres ont été postées dans des familles de la région par cet organisme.

Tableau 3 : Thèmes et sous-thèmes abordés dans le cadre de l'entrevue¹⁵

Thèmes	Sous-thèmes
Historique de l'incarcération	Contexte de l'annonce et son origine. Réaction lors de l'annonce du délit et de l'incarcération. Perception de la situation (délit, incarcération, réactions et comportements du détenu, sentiments ressentis, etc.).
Changements dans la vie personnelle	Dépenses assumées par le parent en lien avec les procédures judiciaires et l'incarcération. Changements de l'état de santé physique (ex. : capacité à effectuer les activités de la vie courante, niveau d'énergie, qualité du sommeil). Changements dans l'état de santé psychologique (ex. : qualité du moral, niveau de stress). <u>Aspects positifs dans les changements apportés à la vie personnelle.</u>
Changements dans la vie conjugale	Sentiments envers le conjoint. Perception des sentiments du conjoint. Qualité des échanges avec le conjoint au sujet de l'incarcération. <u>Aspects positifs dans les changements apportés dans la vie conjugale.</u>
Changements dans la vie familiale	Contacts entre chacun des membres de la famille immédiate du détenu depuis l'incarcération (fréquence, nature, qualité). Sentiments et réactions des membres de la famille devant l'incarcération. Partage des rôles et des responsabilités. <u>Aspects positifs dans les changements apportés dans la vie familiale.</u>
Changements dans la vie sociale	Temps consacré aux activités sociales. Relations avec la famille élargie, les amis, les collègues de travail (fréquence, nature, qualité). <u>Aspects positifs dans les changements apportés dans la vie sociale.</u>
Soutien reçu	Provenance et type du soutien reçu depuis l'arrestation de leur fils (formel et informel). Perception du soutien reçu depuis l'arrestation de leur fils (formel et informel). <u>Besoins ressentis par les parents depuis l'arrestation de leur fils.</u>
Soutien fourni au détenu	Changements dans les relations avec le fils détenu (fréquence et qualité). Nature du soutien fourni au fils détenu sur différents plans : – émotionnel; – instrumental; – informationnel.

¹⁵ Pour chacun des thèmes, l'expérience des parents a été documentée en lien avec les deux premières étapes du cycle émotionnel de l'incarcération chez les familles, à savoir : 1) l'arrestation, le procès et la condamnation ainsi que; 2) l'incarcération en elle-même (Whiters, 2003).

Préalablement aux entrevues proprement dites, un prétest a été réalisé afin de valider le guide d'entrevue dans le but de s'assurer que les questions contenues dans ce guide menaient bien à la collecte des informations désirées. Comme les réponses obtenues lors de l'entrevue prétest répondaient effectivement aux objectifs de recherche fixés, le guide n'a pas subi de changements majeurs, à l'exception de certaines questions qui ont dû être modifiées afin de gagner en spécificité. Quant aux entrevues, d'une durée approximative de 90 minutes, elles ont toutes eu lieu en l'espace de quatre mois, soit du 8 mars 2008 au 8 juillet 2008. À cet égard, Mayer et Saint-Jacques (2000) soulignent que l'entrevue est un mode de collecte de données particulièrement approprié lorsque l'on désire obtenir une information approfondie plutôt qu'étendue, que l'on s'intéresse aux significations et aux processus et que la taille de l'échantillon est relativement restreinte. Ce qui est le cas pour la présente recherche. Le recours à cette technique de collecte de données s'est donc avéré pertinent afin d'obtenir des informations détaillées sur l'expérience des parents de détenu, en plus de faciliter l'exploration du sens qu'ils donnent à leur réalité. Le choix de l'entrevue semi-dirigée semblait particulièrement pertinent, car ce type d'entrevue est recommandé lorsque la recherche vise à identifier les perceptions des répondants envers l'objet étudié, tout en documentant leurs comportements et attitudes (Mayer & Deslauriers, 2000).

Les entrevues semi-dirigées ont été enregistrées sur support numérique et retranscrites intégralement sous le sceau de la confidentialité par une personne extérieure au présent projet. Le choix du lieu de la rencontre était laissé à la discréction de chacun des participants, mais toutes les entrevues effectuées dans le cadre de cette recherche ont eu lieu au domicile respectif des différents répondants. Cette avenue s'est avérée une bonne option, bien que certaines entrevues aient été ponctuées de quelques dérangements, tels que la sonnerie du téléphone et l'arrivée du conjoint au domicile, ce qui pouvait rendre le parent plus réservé pour un certain laps de temps.

4.5. L'analyse des données

La méthode d'analyse des données qui a été privilégiée est celle de l'analyse de contenu thématique (Gauthier, 2003). Ce type d'analyse est d'ailleurs de plus en plus employé dans le domaine des sciences sociales puisqu'il s'agit d'une méthode de recherche permettant de comprendre certaines réalités vécues par les individus et de distinguer les dimensions inhérentes à de nouvelles problématiques (Aktouf, 1987). Appliquée à la recherche qualitative, elle permet de faire ressortir les ressemblances et les différences observées dans chacune des catégories thématiques (Gauthier, 2003).

Dans le but d'analyser les 10 entrevues effectuées dans le cadre de ce mémoire, un certain nombre d'étapes ont été suivies, à savoir : la préparation du matériel, la préanalyse, la sélection et la définition des unités de classification, l'exploration du matériel ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats (Aktouf, 1987; L'Écuyer, 1987, 1990; Mayer & Deslauriers, 2000).

4.5.1. La préparation du matériel

Avant que ne débute l'analyse en elle-même, il a fallu auparavant voir à la préparation du matériel. Tout d'abord, comme les entrevues étaient toutes enregistrées, une attention a été portée à l'adéquation de l'appareil numérique avant chaque entrevue. À la suite de la passation des entrevues, la retranscription a été effectuée, sous le sceau de la confidentialité, par une professionnelle externe au présent projet. C'était également le moment de rendre anonyme tout le matériel recueilli (Mayer & Deslauriers, 2000).

4.5.2. La préanalyse

À la suite de la préparation du matériel, la préanalyse a pu débuter. Cette étape a consisté à faire une lecture flottante des différentes transcriptions des verbatims, ce qui a permis de nous familiariser avec le matériel recueilli (Aktouf, 1987; L'Écuyer, 1987; Mayer & Deslauriers, 2000) afin de faire ressortir le sens général du discours des répondants (L'Écuyer, 1987). Par la suite, des hypothèses ont été ébauchées, suivies du repérage des indices pouvant

éventuellement appuyer ces hypothèses (Aktouf, 1987; Mayer & Deslauriers, 2000).

4.5.3. La sélection et la définition des unités de classification

C'est à cette étape que le chercheur prévoit les difficultés auxquelles il pourrait faire face au cours de sa recherche et qu'il fait une première ébauche des catégories qui pourraient être observées dans le matériel recueilli (Mayer & Deslauriers, 2000).

Il a fallu ici repérer les différences et les similitudes (Demers, 2003; Gauthier, 2003) et regrouper les thèmes, les catégories et les sous-catégories apparaissant dans le matériel recueilli (Mayer & Deslauriers, 2000). Tout comme le suggèrent de nombreux auteurs, nous avons recherché des passages qui nous intriguaient et nous surprenaient (Angermüller, 2006; Demers, 2003). La catégorisation du discours des répondants s'est divisée en quatre parties distinctes. Pour débuter, la catégorisation préliminaire, la plus longue et la plus laborieuse, a consisté en une première tentative de nommer et de définir des catégories assez clairement pour que le découpage des extraits de verbatims soit facilité. La catégorisation distinctive, pour sa part, a servi à réviser le contenu des extraits et à déterminer dans quelle mesure ce contenu cadrait toujours bien dans la catégorie que nous lui avions assignée. Par la suite, la catégorie définitive nous a permis de réaliser une révision du découpage des entrevues et des définitions. À cette étape, les professeurs responsables d'encadrer la

réécriture de ce mémoire ont révisé les choix que l'étudiante avait privilégiés.

Pour finir, la catégorisation finale, qui s'est produite à la suite de l'obtention de la saturation, a consisté à inclure ou exclure certains éléments retrouvés dans le découpage et dans les catégorisations (Comeau, 1994).

4.5.4. L'exploration du matériel

Le découpage a consisté à déterminer dans les transcriptions ce qui est attribuable à une catégorie ou à une autre (Comeau, 1994). Lors de la première étape de la codification, nous avons noté en marge des documents les mots-clefs traités afin de rendre compte des différents sujets abordés dans chacune des entrevues (Demers, 2003; Huberman & Miles, 1991). Nous avons dû découper les données en unités d'analyse, définir les catégories qui allaient les recevoir et y placer par la suite les unités découpées (Allard-Poesi, 2003).

Nous avons codé les entretiens à mesure qu'ils ont été faits, plutôt que d'attendre de commencer le codage après que toutes les entrevues aient été réalisées, à l'instar de ce qui est proposé par plusieurs auteurs (Demers, 2003; Huberman & Miles, 1991). Cela a d'ailleurs permis de mieux maîtriser le guide d'entrevue et a facilité le déroulement des entrevues ultérieures.

Le codage a été une étape qui s'est avérée essentielle avant de passer à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Une fois le codage terminé, l'examen des citations a été réalisé afin de faciliter la compréhension du sens des propos recueillis et, par la suite, d'observer les différences et similitudes au sein des mêmes thèmes pour ensuite les comparer. Ultimement, la comparaison entre les catégories a donné accès à des liens ou à des oppositions qui ont permis une meilleure vision d'ensemble du matériel recueilli (Demers, 2003).

Afin de respecter toutes ces étapes, le contenu de chaque verbatim a donc été relu plusieurs fois. En plus des nombreuses lectures, le contenu a été codifié et classé par thèmes et sous-thèmes pour être ensuite analysé selon les procédures habituelles de l'analyse de contenu thématique (L'Écuyer, 1990; Mayer & Deslauriers, 2000). Les thèmes et sous-thèmes ont pris naissance à partir du guide d'entrevue. Par la suite, les lectures des entrevues ont permis d'ajouter de nouveaux thèmes. Certains thèmes figurant dans le guide d'entrevue ont été enlevés de la liste des thèmes par manque de pertinence. Certains extraits les plus significatifs des entrevues ont été retenus et sont cités dans le présent mémoire.

4.5.5. L'analyse et l'interprétation des résultats

Lors de l'analyse, une attention particulière a été accordée aux données recueillies afin de faire ressortir les idées principales, de déceler les liens entre ces différentes idées, d'établir la logique de leur présence et d'observer la présence ou l'absence de différents thèmes ou caractéristiques (Mayer & Deslauriers, 2000). Groleau (2003) mentionne que tout débute sur le terrain, mais se poursuit avec les données retranscrites et plus facilement manipulables. Demers (2003), pour sa part, insiste sur l'idée qu'il peut être très téméraire d'attendre la fin de la collecte avant de commencer l'analyse des données. L'analyse s'est faite graduellement au fil des entrevues réalisées. À la suite de l'analyse, l'interprétation des données recueillies a été réalisée et les données obtenues ont été synthétisées (Demers, 2003). Cette partie de la recherche a commencé, comme le suggèrent Lessard-Hébert, Goyette et Boutin (1990), dès le début de la collecte de données.

L'interprétation des résultats a été l'aboutissement de toutes les étapes déjà mentionnées. Elle a permis de donner un sens aux données amassées et d'établir des liens entre les différents thèmes recueillis au sein des catégories pour en arriver à une nouvelle compréhension des données.

Afin de faciliter la tâche de codage et d'analyse, quelques outils ont été utilisés. D'une part, certains outils, tels que des logiciels, sont conçus pour coder, annoter et chercher dans les textes de référence une catégorie spécifique (Demers, 2003; Mayer & Deslauriers, 2000). C'est d'ailleurs cette option qui a été privilégiée pour effectuer l'analyse des données recueillies lors de cette recherche. L'analyse des données a donc été effectuée avec l'aide du logiciel N'VIVO 8. Ce logiciel est conçu pour aider les chercheurs de multiples domaines dans la gestion des sources différentes de données et des idées apparemment non coordonnées. Il permet notamment de sortir de leur contexte des propos recueillis lors d'entrevues ou d'autres types de collectes de données afin de relier ces données ensemble pour en faire ressortir un sens nouveau ou encore une recontextualisation de la problématique étudiée. Il s'agit donc d'un outil qui fut pertinent et utile pour le bon déroulement de cette recherche.

4.6. Les limites de la présente étude

Il importe de soulever certains biais pouvant être liés à la présente démarche de recherche. D'une part, il est certain que la taille de l'échantillon utilisé pour cette recherche est restreinte. Les difficultés rencontrées lors de la période de recrutement expliquent, en partie, cette taille restreinte. De plus, comme le mentionnent Ouellet et Saint-Jacques (2000), le recours à une méthode de recrutement de volontaires a tendance à attirer le même genre de répondants. Par contre, dans la présente recherche, le recrutement des

participants s'est fait de trois manières différentes, soit au moyen d'annonces dans les journaux locaux, de feuillets distribués lors des visites dans les deux établissements de détention de la région ainsi que de lettres adressées directement aux parents habitant la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ayant un fils purgeant une peine de plus de deux ans dans un établissement fédéral. La diversification des méthodes de recrutement a sans doute atténué cette limitation et a pu amener une plus grande diversité au sein des répondants.

Comme nous avons dû compter sur la mémoire rétrospective des parents rencontrés, il est évidemment certain que cela a pu laisser place à des oubliés de leur part ou encore à des reconstructions mnémoniques. De plus, il faut tenir compte que certains participants désiraient bien paraître et plaire à l'étudiante-chercheure. À cet égard, il importe de prendre en compte l'objet d'étude, soit l'incarcération d'un fils, qui fait resurgir chez les parents rencontrés la crainte de subir le jugement d'autrui. À cet effet, Ouellet et Saint-Jacques (2000) mentionnent que le traitement des sujets tabous entraîne une réserve de la part des répondants. Comme ils vivent déjà la pression des autres, ils ne souhaitent probablement pas en vivre à nouveau lors de l'entrevue et peuvent avoir tendance à filtrer certaines confidences. Ainsi, certains répondants ont pu désirer projeter une image positive de leur fils ou d'eux-mêmes.

Finalement, les résultats obtenus ne peuvent pas être généralisés à toutes les populations, les répondants provenant tous de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec sa réalité propre. Dans un tel contexte, le vécu du parent qui voit son fils incarcéré demeurer dans la région est probablement fort différent de l'expérience d'un parent qui réside, par exemple, dans l'une des provinces maritimes, où la prison la plus proche est située à plusieurs kilomètres (Hannem, 2008).

4.7. Les considérations éthiques

Plusieurs mesures éthiques ont été mises en place afin d'assurer le bon déroulement de la recherche, notamment de certifier la confidentialité des personnes rencontrées. De façon à s'assurer que toutes les qualités éthiques soient respectées, la présente recherche a été préalablement présentée au comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Un certificat éthique a été émis par ledit comité en date du 13 février 2008. L'échéance de cette approbation a été fixée au 31 décembre 2011.

Les objectifs et le déroulement de la recherche ont été expliqués lors du premier contact téléphonique. Ces renseignements portaient plus particulièrement sur la nature de la recherche, la durée approximative de l'entrevue (entre 60 et 90 minutes), l'enregistrement numérique des propos recueillis ainsi que le lieu de la rencontre (local de l'université ou domicile du

répondant). Les personnes ont contacté l'étudiante de leur propre initiative et ont été libres de participer ou non à la recherche. Ils pouvaient également retirer leur participation en tout temps sans encourir de préjudice. Lors de l'entrevue, les participants étaient, encore une fois, libres de refuser de répondre aux questions auxquelles ils ne se sentaient pas à l'aise de répondre. Afin de valider leur participation, les participants ont signé un formulaire de consentement libre et éclairé avant que l'entrevue ne débute (appendice H).

Comme il s'agit d'un sujet tabou et délicat, une aide psychologique a été offerte aux participants dans le cas où ils ressentiraient de l'inconfort à la suite de l'entrevue. En pareille situation, ceux-ci avaient droit à une rencontre d'aide individuelle à la Clinique de psychologie de l'Université du Québec à Chicoutimi si le besoin se faisait sentir. Notons qu'aucun répondant n'a eu recours à ce service puisque nous en aurions été avisés.

De plus, les noms de toutes les personnes ayant communiqué avec la responsable de cette recherche, acceptant ou déclinant la participation à la recherche, retenues ou non retenus, ont été gardés en tout temps confidentiels. Tous les documents reliés à cette recherche sont demeurés sous clef tout au long de la recherche. Les noms de tous les participants et de leurs fils ont été modifiés afin d'assurer leur anonymat. Les informations obtenues lors des entrevues (enregistrements et verbatims) seront détruites à la suite de l'acceptation finale du présent mémoire. Les participants ont d'ailleurs été informés de cette procédure. Les participants ont été également avisés que la présente recherche

ferait l'objet d'un mémoire de maîtrise en travail social ainsi que d'articles et de présentations scientifiques.

CHAPITRE 5

RÉSULTATS

5. Présentation des résultats

Ce chapitre est consacré à la présentation des résultats. Il se divise en quatre parties se référant aux différents thèmes abordés lors des entrevues réalisées auprès des répondants. Dans un premier temps, le portrait de chacun des participants à l'étude et de leur fils est réalisé afin de dégager les principales caractéristiques de ceux-ci ainsi que leur point de vue sur leur relation avec leur fils incarcéré. Ce premier exercice a été nécessaire à réaliser dans la première étape de l'analyse des données, qui consiste à bien comprendre le discours de chacun des participants. Cette analyse verticale des entrevues nous a permis de dégager les principaux thèmes convergents et distincts entre nos différents participants lors de l'analyse transversale des données recueillies. En deuxième lieu, l'expérience des parents est abordée sur les plans personnel et relationnel (conjugal, familial et social). Par la suite, le soutien que les parents ont apporté à leur fils est présenté. Finalement, le soutien social que les parents ont reçu ou auraient désiré recevoir est également décrit.

5.1. Le portrait des participants à l'étude et de leur fils détenu

Cette partie des résultats porte essentiellement sur les caractéristiques des répondants et de leur fils détenu. Les données sociodémographiques des parents ont été recueillies et sont présentées successivement. Pour compléter ces données, un portrait sommaire de l'expérience spécifique de chaque parent est

exposé, et, par la suite, une synthèse de ces expériences permet de présenter les caractéristiques communes et distinctes des parents interrogés. Par la suite, le portrait des fils détenus est également abordé, tiré du discours des parents qui décrivent les principales caractéristiques de leurs fils ainsi que les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard de ce dernier. Finalement, le point de vue des parents sur la relation qu'ils entretiennent avec leur fils détenu est également documenté.

5.1.1. Les caractéristiques sociodémographiques des parents

Dans le cadre de la présente étude, sept femmes et trois hommes ont été interrogés. L'âge des parents variait de 43 à 67 ans, la moyenne étant de 52,1 ans. Les répondants vivaient tous dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont six au Saguenay et quatre au Lac-Saint-Jean. D'autre part, quatre répondants ont obtenu un diplôme d'études collégiales, quatre autres un diplôme d'études secondaires, tandis que deux autres n'avaient pas terminé leurs études de niveau secondaire. En ce qui a trait au travail, au moment de la collecte de données, la moitié (5/10) des répondants travaillait à temps plein, un seul travaillait à temps partiel, trois étaient sans emploi, alors qu'une autre était retraitée. Annuellement, le revenu des participants est très varié, se situant entre moins de 14 999 \$ à 64 999 \$.

En ce qui concerne les caractéristiques familiales, plus de la moitié des répondants (6/10) étaient en couple au moment des entrevues. De ce nombre, quatre étaient en couple avec l'autre parent du détenu, tandis que deux autres étaient mariés avec un ou une nouvelle partenaire depuis déjà plusieurs années. Pour les autres répondants, ils étaient séparés ou divorcés. Concernant le nombre d'enfants des participants, il varie entre un et quatre, pour une moyenne de 2,5 enfants. L'addition de tous les enfants des parents rencontrés totalise 23 enfants, dont un seul est de sexe féminin. Enfin, trois répondants soulignent qu'un autre de leurs enfants a également eu des démêlées avec la justice par le passé. Le tableau 4 présente les caractéristiques sociodémographiques des 10 répondants rencontrés.

Tableau 4 : Caractéristiques sociodémographiques des parents rencontrés

Caractéristiques	Nombre
<u>Genre</u>	
- Femme	7
- Homme	3
<u>Âge</u>	
- 40 à 49 ans	5
- 50 à 59 ans	4
- 60 à 69 ans	1
<u>Lieu de résidence</u>	
- Saguenay	6
- Lac-Saint-Jean	4
<u>Niveau de scolarité</u>	
- Diplôme d'études collégiales	4
- Diplôme d'études secondaires	4
- Sans diplôme d'études secondaires	2
<u>Statut d'emploi</u>	
- Temps plein	5
- Temps partiel	1
- Sans emploi	3
- Retraitée	1
<u>Revenu annuel</u>	
- 0 à 14 999 \$	2
- 15 000 \$ à 24 999 \$	4
- 25 000 \$ à 34 999 \$	1
- 35 000 \$ à 44 999 \$	-
- 45 000 \$ à 54 999 \$	1
- 55 000 \$ à 64 999 \$	2
<u>Statut matrimonial</u>	
- Marié/ conjoint de fait	6
- Séparé/divorcé	4
<u>Nombre d'enfants</u>	
- 1	1
- 2	4
- 3	4
- 4	1
<u>Autre enfant judiciarisé</u>	
- Oui	3
- Non	7

5.1.2. Le portrait sommaire de l'expérience de chaque parent rencontré

D'entrée de jeu, il importe de dresser un portrait sommaire des faits saillants de l'expérience de chacun des participants. Cette section dresse un résumé de l'expérience vécue par chacun des participants en présentant : 1) sa situation générale; 2) une brève description du fils délinquant, les comportements adoptés par celui-ci ainsi que les espoirs de réhabilitation du parent quant à son avenir; 3) le soutien reçu par le parent ou donné par celui-ci au fils incarcéré ainsi que; 4) les mécanismes de défense et les stratégies d'adaptation que le parent a utilisés pour faire face à sa situation.

Anaïs

Anaïs, âgée de 42 ans, est la mère d'André, un jeune homme de 19 ans. Il a été incarcéré à l'établissement de détention de Roberval à la suite d'une agression physique commise sur un homme plus âgé qui a tenté de lui faire des attouchements sexuels. Anaïs a assumé seule la garde d'André dès son tout jeune âge à la suite de sa séparation d'avec le père de celui-ci. Au fil des années, Anaïs a eu quelques partenaires, mais au moment de l'arrestation d'André, elle était sans conjoint et demeurait seule avec son fils unique. Au moment de la collecte de données, cette répondante était sans emploi et avait été considérée comme inapte au travail.

Anaïs considère qu'elle a toujours eu de la facilité à élever son fils unique et que celui-ci ne lui avait causé aucun souci jusqu'à ce qu'il commence à consommer de la drogue. La présence de comportements délinquants avait commencé avant son arrestation sans toutefois qu'André ait à répondre de ses actes devant le tribunal. La consommation de substances illicites serait, aux dires d'Anaïs, à l'origine des comportements délictuels de son fils. Bien qu'Anaïs ait incité André, à plusieurs reprises, d'arrêter sa consommation, il a persisté dans son comportement. Anaïs estime que la consommation de drogue de son fils a nui à leur relation. Elle idéalise son fils : elle ne lui trouve que des qualités et les actes délictuels de son fils seraient, à ses yeux, exclusivement attribuables à sa consommation de drogue. Lors de son arrestation, André était sous l'influence de la drogue et de l'alcool. Par la suite, un juge lui aurait ordonné qu'il suive une thérapie dans un centre où il devait être hébergé (thérapie fermée). En raison des échecs répétitifs des thérapies et d'un bris de probation pour non-respect d'une condition de non-consommation de drogue, André a reçu une ordonnance d'emprisonnement d'un an ferme, sans possibilité de remise en liberté. Anaïs reconnaît la gravité de l'agression perpétrée par son fils, mais considère que la responsabilité des bris de condition concernant la consommation de drogue revient aux résidants des divers centres de thérapie fréquentés par son fils, qui l'auraient aidé à poursuivre sa consommation en introduisant des produits illicites dans la maison de thérapie.

Anaïs est confiante quant à l'avenir de son fils, tout en mentionnant qu'il devra faire ses preuves. Elle se dit prête à mettre en branle différentes stratégies pour faciliter l'arrêt de la consommation d'André, allant même jusqu'à modifier son propre mode de vie. Elle soutient émotionnellement son fils et lui écrit presque tous les jours. Elle lui envoie également de l'argent régulièrement pour combler ses besoins au cours de son incarcération. En raison de ses capacités financières limitées, Anaïs se prive régulièrement de divers biens afin de pouvoir répondre positivement aux diverses demandes de son fils. Elle n'a plus aucun contact avec le père d'André depuis de nombreuses années et elle a volontairement interrompu ses relations avec la plupart des membres de son entourage de peur de devoir affronter des commentaires désobligeants envers son fils. Elle a toutefois maintenu des contacts avec sa mère qui vit outre-mer, ainsi qu'avec une amie de longue date. Ces personnes lui apportent surtout du soutien moral. Elle peut aussi compter sur un ex-conjoint avec qui elle a conservé une relation d'amitié. Il lui offre un soutien financier lorsqu'elle en a besoin.

L'arrestation d'André a gravement perturbé la vie d'Anaïs. Elle a cessé ses activités professionnelles à la suite d'un diagnostic d'incapacité au travail et elle a été dans l'obligation de prendre des antidépresseurs afin de mieux gérer la situation. L'incarcération de son fils prend beaucoup de place dans l'esprit d'Anaïs et, lors de l'entrevue, elle a mentionné penser constamment à lui. Pour mieux s'adapter à la situation, Anaïs écoute de la musique, peint, fait de la lecture et regarde des émissions télévisées. Elle estime que son fils pense

souvent à elle, qu'il est sensible à son malheur et elle est persuadée que lorsqu'il reviendra vivre avec elle, ils changeront leurs habitudes de vie.

Bernard

Bernard, âgé de 49 ans, est père de trois garçons âgés respectivement de 25, 23 et 21 ans. Bruno, le fils aîné, est incarcéré pour une deuxième fois à l'établissement de détention de Chicoutimi. Bernard ne vit plus avec la mère de ses fils depuis plusieurs années et il entretient une relation conflictuelle avec son ancienne épouse et avec son fils Bruno. Bernard est remarié depuis 17 ans avec une femme avec laquelle il partage sa vie. Il occupe un emploi à temps plein dans le domaine de la vente. Selon Bernard, l'éducation qu'il prodigue à ses fils est très différente de celle qu'ils ont reçue de leur mère. L'éducation de celle-ci serait plus laxiste, alors que les principes éducationnels de Bernard seraient plus stricts, conformément aux valeurs judéo-chrétiennes qu'il prône.

Dès son jeune âge, Bruno a eu des difficultés à l'école et il a, dès lors, adopté des comportements délinquants. Selon les dires de Bernard, Bruno présenterait des troubles de l'attachement, aurait un faible contrôle personnel et serait peu enclin à se remettre en question. Au cours de son enfance et de son adolescence, Bruno aurait commis plusieurs actes délictuels et on observe une escalade dans la gravité des délits commis. Sa dernière arrestation est due à une agression physique commise sur un homme plus âgé qui lui aurait fait des attouchements sexuels non désirés. Au moment de la collecte de données, Bruno

purgeait une peine de prison de deux ans moins un jour. Bernard se dissocie complètement des crimes commis par son fils et ne s'estime pas du tout responsable des gestes posés par Bruno. Il considère que les diverses périodes d'incarcération de son fils sont pour lui des moments de répit étant donné qu'il n'est plus en mesure de causer des problèmes aux membres de son entourage. Bruno purge une peine d'emprisonnement sous des conditions dites de protection, comme c'est souvent le cas lorsqu'il y a crime sur la personne. Bernard estime que ces conditions d'incarcération sauvent la vie de son fils parce qu'il avait reçu des menaces en raison de la nature de son dernier crime. Pour expliquer les choix de vie criminogènes de son fils, le discours de Bernard oscille entre deux pôles. D'une part, Bernard, considère que son fils serait le seul responsable de ses actes. Toutefois, il considère que l'éducation qu'a reçue Bruno de la part de sa mère joue un rôle important dans son parcours délinquant. Bernard est fortement déçu que son fils ne ressente pas plus de remords pour ses gestes et qu'il n'adopte pas des habitudes de vie qui reposent sur des valeurs judéo-chrétiennes. De plus, Bernard considère que Bruno ne tirera aucun bénéfice de son incarcération, puisque la punition qu'il a reçue ne semble guère l'avoir amené à réfléchir sur ses comportements délictuels et antisociaux et à se remettre en question. Le pronostic qu'il fait de l'avenir de son fils semble plutôt négatif et fataliste. Comme tous les autres membres de la famille, Bernard demeure persuadé que son fils retournera une fois de plus en prison dans un futur assez rapproché.

Bernard considère qu'il offre à son fils un très bon soutien, étant donné qu'il est le seul de sa famille à maintenir les contacts avec lui durant ses diverses incarcérations. Il semble même en tirer une certaine gratification. Il aime, par contre, faire des blagues condescendantes au sujet de son fils et ne se gêne pas pour le dire. Au début de l'incarcération de son fils, Bernard l'a soutenu financièrement, mais lorsqu'il a commencé à travailler en détention, il a cessé de lui transmettre de l'argent, jugeant que son fils avait les moyens de répondre à ses besoins. Comme Bernard fait partie d'un mouvement religieux pratiquant, il reçoit du soutien des membres de ce groupe. Il mentionne également recevoir des encouragements de diverses personnes qu'il rencontre dans différentes activités de la vie courante. Bernard estime que l'incarcération de son fils n'a pas eu de conséquences majeures dans sa vie.

Bien que Bernard estime que l'incarcération de son fils ne l'affecte pas, il a semblé tout de même avoir développé certaines stratégies d'adaptation à la suite de ces incarcérations. D'une part, la religion occupe une place prépondérante dans son quotidien et il accorde une grande importance à sa vie spirituelle. D'autre part, il se dit « immunisé » contre les comportements déviants de son fils et ne réagit plus lors d'une nouvelle annonce d'arrestation. Il lui est aussi arrivé de normaliser la situation dans le but de ne plus être déçu. L'humour, la dérision et le sarcasme qu'il emploie lorsqu'il parle de son fils demeurent ses principales stratégies d'adaptation.

Caroline et Denis

Caroline et Denis sont en couple depuis 31 ans. Caroline est âgée de 49 ans, alors que Denis est âgé de 55 ans. Ils sont parents de deux fils âgés respectivement de 23 et 29 ans. Charles, leur fils aîné, est incarcéré à l'établissement de détention de Chicoutimi. Sur le plan professionnel, Denis travaille dans le domaine de la vente, alors que Caroline est femme au foyer depuis de nombreuses années.

D'un commun accord, le couple souligne qu'ils ont remarqué très tôt que Charles était un enfant difficile à élever. Il a été notamment ardu de conserver une gardienne régulière, chacune refusant de revenir à nouveau garder chez eux en raison de la turbulence de Charles. Caroline et Denis ont également dû, à plusieurs reprises, rencontrer les membres de la direction et les professeurs des différentes écoles fréquentées par leur fils étant donné ses comportements perturbateurs en classe. Dès son primaire, Charles a reçu le diagnostic de trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité et a dû prendre régulièrement des médicaments. Caroline souligne avoir retrouvé des comprimés dissimulés un peu partout dans la chambre de son fils. Lorsqu'ils tentent d'expliquer les comportements délinquants de leur fils, ces deux parents décrivent Charles comme étant une personne impatiente; ses désirs devant être comblés immédiatement. Charles aime également être le centre de l'attention lorsqu'il se retrouve en groupe. Denis mentionne ressentir un peu de culpabilité et se questionne sur sa part de responsabilité dans la délinquance de son fils. Caroline,

quant à elle, se sent beaucoup moins coupable qu'auparavant, puisque Charles a écrit, dans une lettre adressée à ses parents, qu'il est le seul responsable de ses comportements déviants et qu'ils n'ont pas à se remettre en question concernant sa délinquance. Charles en est à sa quatrième incarcération et ses arrestations ont toujours été liées à des crimes contre les biens, soit des vols de véhicules. Les motifs de sa présente incarcération sont liés au fait qu'il s'est enfui d'une maison de transition, alors qu'il avait été surpris à consommer de la drogue. Charles a été en liberté illégale durant une période de deux ans avant de décider, par lui-même, de se livrer aux autorités. Lorsque Caroline et Denis ont hébergé leur fils pendant sa liberté illégale, ils lui ont conseillé de se livrer à la police pour en finir avec cette situation. Denis minimise les délits commis par son fils, l'excusant en disant « qu'il faut que jeunesse se passe ». Pour ce qui est de la réhabilitation de Charles, Caroline et Denis demeurent prudents avant de se prononcer. Ils restent sceptiques et attendent des preuves de la part de leur fils avant de croire en sa réhabilitation. Même si Charles s'est livré de lui-même à la police, Caroline et Denis demeurent conscients que leur fils n'est peut-être pas encore prêt à fournir les efforts nécessaires pour lui permettre de se sortir définitivement du milieu criminogène dans lequel il évolue.

Ce couple soutient leur fils tout au long de son incarcération en lui déposant de l'argent pour ses achats en détention. Caroline et Denis parlent à leur fils au téléphone au moins une fois par semaine et le visitent une à deux fois par semaine.

Lors des périodes d'incarcération de leur fils, Denis doit soutenir son épouse qui vit très difficilement avec l'idée que son fils soit privé de sa liberté. Lorsque son fils est arrêté, Caroline ressent plusieurs malaises physiques allant jusqu'aux vomissements. Ces symptômes s'atténuent avec le temps pendant la période d'attente de sentence. Psychologiquement, elle est également grandement affectée et doit prendre des antidépresseurs. Ses troubles émotifs l'ont d'ailleurs menée à se retrouver en observation dans un centre de psychiatrie pour quelques jours, où elle a reçu le diagnostic de dépression et une médication adéquate. Pour sa part, Denis affirme ne ressentir aucune conséquence liée à l'incarcération de son fils, tant sur le plan physique que psychologique. Toutefois, il soupçonne un de ses anciens employeurs de l'avoir congédié à la suite d'un délit médiatisé commis par son fils. Leur réseau social est restreint et ils mentionnent se soutenir mutuellement et en être satisfaits de part et d'autre.

Le principal passe-temps de ces deux répondants se résume à compléter des mots croisés. Ils ne sortent pas beaucoup de leur domicile et préfèrent demeurer ensemble, seuls à la maison. Hormis les mots croisés, ils n'ont pas beaucoup d'activités leur permettant de se changer les idées.

Élyse

Élyse, âgée de 43 ans, est mère de trois garçons âgés de 25, 23 et 21 ans. Au moment de la collecte de données, son fils Étienne, âgé de 23 ans, séjournait à l'établissement de détention de Roberval. Elle n'entretient pas de très bons contacts avec son ex-conjoint, père de ses fils, et leur relation est très difficile. Elle habite toutefois avec un homme avec lequel elle prétend ne pas être en couple et dont elle refuse de parler lors de l'entrevue. Élyse travaille à temps plein et occupe la profession d'infirmière dans un hôpital de la région.

Élyse estime qu'Étienne a été un enfant réservé et docile jusqu'à son adolescence. Toutefois, au début de son adolescence, alors qu'il était âgé de 12 ans, le père d'Étienne lui aurait impérativement conseillé de se défendre puisque celui-ci se faisait souvent intimider par les autres jeunes. C'est à ce moment-là que les comportements d'Étienne auraient radicalement changé, à la suite de fréquentations d'amis ayant de mauvaises influences. Selon Élyse, ces nouveaux amis l'auraient encouragé à consommer de la drogue. Elle décrit son fils comme une personne très influençable et accepte très difficilement ses choix en ce qui concerne sa délinquance et sa consommation de drogue. Malgré qu'il soit maintenant âgé de 23 ans, Élyse considère que son fils est très immature et qu'il nécessite encore l'encadrement régulier et constant d'un parent ou d'un intervenant. Lors de la collecte de données, Étienne était incarcéré pour vol de voiture, conduite avec facultés affaiblies et bris de probation lié à une arrestation antérieure pour possession de stupéfiants. Lorsque leur fils Étienne enfreint la loi

et fait face à la justice, Élyse estime que son ex-conjoint se déresponsabilise complètement, la laissant complètement seule pour gérer la situation. Elle considère que son fils devrait suivre une thérapie individuelle dans un centre spécialisé plutôt que d'être incarcéré dans un établissement de détention, car elle estime que la dépendance de son fils envers les drogues serait due à l'agression sexuelle dont il a été victime lors de son enfance. Pour Élyse, l'incarcération ne favoriserait pas la guérison de son fils étant donné qu'il n'a jamais voulu aborder son problème de consommation de drogues et les attouchements sexuels qui ont été commis à son endroit par un oncle.

Élyse apporte un soutien monétaire à son fils, sans toutefois y consacrer beaucoup d'argent. Lors de ses visites à la prison, elle lui donne un peu d'argent et il lui demande parfois si c'est tout ce qu'elle a en sa possession. Elle lui parle régulièrement au téléphone et mentionne d'ailleurs que lorsqu'il ne l'appelle pas durant trois jours, elle s'inquiète pour lui. De leurs côtés, les frères d'Étienne n'approuvent pas ses divers choix de vie, où la délinquance et la consommation de drogue occupent une grande place. Le plus jeune frère maintient tout de même des contacts réguliers avec son frère incarcéré, alors que l'aîné le rejette et le considère comme « un drogué » à qui il ne peut plus faire confiance. D'ailleurs, il a pris la décision qu'Étienne ne serait pas le parrain de son futur bébé. Élyse essaie de maintenir les liens familiaux entre ses trois fils, mais elle est constamment sur ses gardes afin de ne pas créer de discorde entre eux. Elle évite d'ailleurs les situations qui pourraient être à l'origine de toute forme de conflit d'opinion entre ses trois fils. Elle agit à titre de modératrice lorsqu'un de

ses deux fils juge trop sévèrement les comportements de leur frère Étienne et elle leur explique que celui-ci est malade au même titre qu'un diabétique. Elle leur souligne aussi qu'il a besoin d'être soigné et qu'il le mérite.

Élyse peut compter sur un réseau social composé d'amis et de plusieurs membres de sa famille immédiate. Elle se décrit comme étant une personne qui assume souvent le rôle d'aidante en étant prévenante auprès de ses proches. Par contre, elle n'a pas développé le réflexe de demander de l'aide lorsqu'elle en a elle-même besoin. Elle ne parle de la situation de son fils qu'à des personnes qui lui sont très chères, préférant le plus possible garder secret cet aspect de sa vie. Elle juge que l'incarcération de son fils n'a pas eu beaucoup de conséquences sur sa propre vie, hormis sur le plan émotionnel. Elle ressent également de la rancœur envers le système judiciaire qui n'aurait pas bien diagnostiqué les besoins réels de son fils. Sur le plan physique, Élyse vit des épisodes d'insomnie, qu'elle associe à l'incarcération de son fils.

Afin de faire face à sa situation, Élyse utilise quelques stratégies d'adaptation, notamment le fait de se confier à ses parents, de faire de la lecture et d'écouter de la musique. À la suite de l'arrestation de son fils, Élyse a pleuré fréquemment, mais elle estime que cela se produit de moins en moins souvent. Pour se divertir, il lui arrive d'aller danser avec l'un de ses frères lorsqu'il lui demande de l'accompagner.

Florence

Florence, âgée de 55 ans, est mère de deux garçons âgés respectivement de 27 et 24 ans. Lors de la collecte de données, Francis, le plus jeune de ses fils, était incarcéré à l'établissement de détention de Roberval. Florence est en couple avec le père de ses enfants et celui-ci travaille à l'extérieur de la région, ce qui fait en sorte qu'elle est souvent seule à la maison. Avant l'incarcération de son fils, elle travaillait à temps partiel, mais au moment de la collecte de données, elle avait quitté cet emploi et demeurait au foyer.

Florence considère que ses enfants sont parfaits, qu'ils ont été très faciles à élever et qu'elle n'a jamais eu de difficulté avec eux, lors de leur enfance, leur adolescence ou encore à l'âge adulte. Jamais elle n'avait soupçonné qu'un de ses fils se retrouverait un jour devant la justice. Pourtant, son fils a reçu une peine d'emprisonnement à la suite d'un accident en état d'ébriété ayant causé la mort. Dans les faits, lors de sa première sentence, Francis avait reçu une ordonnance de sursis et devait purger sa peine en société, mais la famille du défunt a demandé une révision de la sentence à la Cour d'appel et sa liberté a alors été révoquée. Cette fois, il devait purger une peine d'emprisonnement pour une période de deux ans moins un jour. À l'époque, ni Florence, ni aucun autre membre de la famille ne connaissaient le fonctionnement du système judiciaire. Aujourd'hui, Florence considère que l'incarcération de son fils est un mal nécessaire afin que celui-ci puisse payer sa dette à la société. Elle considère qu'il faudra passer à autre chose et oublier ce douloureux épisode. Comme son fils

étudie en prison, elle est persuadée qu'il reprendra sa vie où il l'a laissée. Elle porte son attention sur les éléments positifs qui viendront à la suite de la libération de son fils.

Florence a une très bonne relation avec ses deux fils et son mari, avec qui elle vit depuis 30 ans. Florence et son conjoint ne se parlent que très rarement de l'accident, du procès et de l'incarcération de leur fils. Malgré la bonne qualité de leur relation, la communication de leurs sentiments réciproques demeure assez restreinte. Néanmoins, Florence mentionne que l'accident de Francis a fait en sorte que les liens sont encore plus forts entre elle, son mari et ses fils. Pour sa part, le frère de Francis aurait mis plusieurs jours à se remettre émotivement de l'annonce des événements. Florence vit difficilement la situation et elle a l'impression que les gens les jugent, elle et sa famille. Pour ne pas entendre des commentaires désobligeants envers son fils, elle a quitté son emploi à temps partiel et évite de parler de la situation de ce dernier à des étrangers. La simple idée d'entendre des commentaires négatifs envers son fils la met en colère. En entrevue, Florence mentionne à quel point il lui a été très difficile de ne pas connaître à l'avance les différentes étapes que devait suivre son fils à la suite de son arrestation et se demande ce qui se produira lors de la période de probation qui suivra sa remise en liberté. Florence a un très bon réseau social. Différents membres de sa famille et sa belle-famille sont très présents dans sa vie. Elle maintient également un très bon lien avec sa bru. Elles continuent à se voir régulièrement et se soutiennent mutuellement. Sur le plan personnel, Florence a remarqué plusieurs changements dans sa vie à la suite de l'arrestation de son fils.

Elle a notamment recommencé à fumer et elle a connu une perte pondérale d'une dizaine de kilos. De plus, elle ressent une très grande fatigue morale. Elle constate également qu'elle oublie fréquemment des gestes ou des tâches qu'elle doit accomplir.

La principale stratégie d'adaptation utilisée par Florence pour faire face à ces différentes sources de stress a été celle d'occuper son temps. Elle a alors accepté d'assumer temporairement la présidence d'un mouvement en tant que bénévole et elle considère que cette fonction lui a permis de passer à travers le procès et l'incarcération de son fils. Au moment de la collecte de données, elle avait quitté ce poste puisqu'elle ne ressentait plus le besoin de faire des activités à l'extérieur de sa demeure pour occuper son temps et son esprit. Au contraire, elle ressentait plutôt le besoin de prendre plus de temps chez elle, pour elle-même.

Guylaine

Guylaine, 59 ans, est mère de quatre garçons, âgés respectivement de 39, 37, 33 et 30 ans. Au moment de la collecte de données, Guillaume, son deuxième fils, était incarcéré pour une quatrième fois à l'établissement de détention de Chicoutimi. Guylaine vit maritalement avec le père de ses quatre fils depuis 41 ans, avec qui elle éprouve des difficultés à discuter de la situation. Guylaine occupe un poste à temps plein dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées présentant des incapacités physiques ou cognitives.

Avant sa dernière arrestation, Guylaine entretenait une relation très étroite avec son fils Guillaume avec qui elle partageait son heure de dîner tous les jours de la semaine. De plus, pendant les fins de semaine, il séjournait régulièrement au chalet familial avec ses parents. Elle décrit son fils comme étant très doux, malgré le fait qu'il ait été violent à son endroit par le passé. C'est avec ce fils qu'elle mentionne partager le plus d'affinités et de complicité. Lors de la collecte de données, Guillaume était incarcéré à la suite d'une arrestation pour conduite en état d'ébriété causant, de surcroît, un bris de probation. Les motifs expliquant ses arrestations antérieures étaient liés soit à des vols ou à la consommation éthylique.

Pour Guylaine, la séparation d'avec son fils est très douloureuse et elle attend avec impatience sa sortie de détention. Toutefois, elle craint que son état de santé psychologique soit perturbé, qu'il souhaite revenir habiter chez elle et qu'il présente à nouveau des comportements violents. Son conjoint accepte difficilement qu'elle fasse fi des précédentes querelles qu'a pu susciter la conduite de leur fils. Il déplore entre autres les gestes violents que Guillaume a posés envers son épouse qui a alors dû recevoir des soins de santé à l'urgence. Tout comme leur père, les autres enfants de la famille ne pardonnent pas les comportements violents que Guillaume a pu avoir à l'égard de leur mère. Ils sont très réticents à entretenir des contacts avec lui. Devant cette réticence à garder contact avec Guillaume, Guylaine ne les tient plus au courant des développements concernant l'avenir de son fils et garde notamment secrète la date de sortie de la détention. Elle pardonne et justifie les gestes que Guillaume a

posés à son endroit et ne comprend pas pourquoi les autres membres de sa famille ne sont pas capables d'en faire autant. Guylaine demeure donc la seule personne de sa famille à désirer entretenir une relation avec Guillaume.

Guylaine a déclaré n'avoir qu'une seule bonne amie avec qui elle peut discuter de l'incarcération de son fils. Elle considère qu'elle fait peu confiance aux gens et préfère plutôt s'isoler que d'entendre de mauvais commentaires au sujet des comportements de son fils. Pour oublier que l'un de ses fils est privé de liberté, elle procure beaucoup d'attention et de soins à l'enfant de Guillaume, un adolescent âgé de 14 ans qui habite chez sa mère. Toutefois, elle a hâte que son fils soit libéré de détention afin qu'il reprenne le flambeau de l'éducation de son enfant puisqu'elle trouve que l'adolescence est une période difficile et ingrate.

Hélène

Hélène, 47 ans, est mère monoparentale de deux garçons âgés de 29 et 14 ans. Ses deux fils sont nés au sein de relations amoureuses différentes. Son fils aîné, Martin, a été arrêté après avoir commis une agression sexuelle sur une jeune fille âgée de moins de 16 ans. Elle a peu connu le père de son premier fils, celui-ci l'ayant quittée à l'annonce de la grossesse alors qu'elle n'était âgée que de 17 ans. Lors de la collecte de données, elle vivait seule avec son fils de 14 ans. Elle n'avait pas de conjoint depuis un certain temps. Elle n'a pas de travail régulier, mais elle fait de l'entretien ménager dans des maisons avoisinantes.

Hélène a soupçonné très tôt que son fils avait des tendances pédophiles puisque à l'âge de 13 ans, elle l'a surpris à effectuer des attouchements sexuels sur l'une de ses cousines, alors âgée de trois ans. À maintes reprises au cours des dernières années, Hélène a demandé à son fils de cesser ses comportements déviants et lui a formulé des avertissements sans constater que ses interventions avaient des effets dissuasifs sur les comportements déviants de son fils. Quelques mois avant son arrestation pour l'agression d'une jeune fille, Hélène avait remarqué une augmentation de ses comportements déviants, notamment lorsqu'il venait lui rendre visite à son domicile. Elle constatait qu'il utilisait son ordinateur pour clavarder avec des filles de plus en plus jeunes. Elle lui avait alors fait la remarque qu'il allait s'attirer des problèmes et que la situation empirait puisqu'il les choisissait de plus en plus jeunes. Elle reconnaît que son fils a beaucoup de charisme et qu'il recherche la compagnie de jeunes filles qui bénéficient de peu de supervision parentale. Elle explique la pédophilie de son fils par l'hérédité, en prétextant que le père de Martin l'avait mise enceinte alors qu'elle n'avait que 17 ans et qu'il ne fréquentait que des jeunes filles, malgré qu'il fût beaucoup plus vieux qu'elles. Toutefois, Hélène envisage l'avenir avec sérénité et souhaite que son fils puisse enfin comprendre ce qui est bien et mal en matière de sexualité. En outre, elle mentionne que son fils aura des choix à faire pour ne pas récidiver, mais que peu importe les choix qu'il privilégiera, elle l'aimera tout de même sans toutefois cautionner ses gestes.

L'arrestation de Martin et les procédures judiciaires qui ont suivi ont resserré les liens qui existaient entre Hélène et les membres de sa famille d'origine. Toutefois, ces événements ont eu plusieurs effets négatifs sur sa vie personnelle, bien qu'elle ait rencontré régulièrement une psychologue pour verbaliser sa souffrance et qu'elle ait eu recours à la prise d'antidépresseurs. Hélène considère avoir présenté des symptômes physiques et psychologiques qui sont souvent vécus lors du deuil d'un être cher, tels que la compression de sa poitrine ainsi que le sentiment de porter un lourd fardeau sur ses épaules. Hélène considère que l'incarcération d'un fils est un événement très difficile à vivre. Elle reconnaît la gravité des gestes posés par Martin et s'est questionnée sur l'amour qu'elle porte à son fils, concluant qu'elle l'aime toujours autant. Lorsqu'elle compare sa propre situation à celle de parents ayant vécu la mort de leur enfant, elle les envie puisqu'ils peuvent parler de leur défunt enfant sans se sentir coupables. Elle considère que personne ne veut l'entendre parler de son fils, et elle souffre beaucoup de cet isolement.

Pour surmonter sa douleur et faire face à la situation, Hélène s'est tournée vers la spiritualité et dit avoir trouvé en elle une très grande force dont elle ne soupçonnait pas l'existence. Elle s'explique ce phénomène comme étant un signe de Dieu. Elle garde un bon réseau social et occupe son temps par la lecture et les clavardages sur Internet.

Irène

Irène, âgée de 67 ans, est la mère de trois hommes âgés de 45, 43 et 35 ans. Sylvain, son deuxième fils, en est actuellement à sa huitième incarcération, à l'établissement de détention de Roberval. Elle a perdu le père de ses enfants tragiquement lors d'un accident de travail, alors que Sylvain n'était âgé que de sept ans et que le plus jeune de ses fils n'était qu'un bébé. Aujourd'hui elle a un conjoint, avec qui elle est en relation depuis une trentaine d'années. Comme principale occupation et source de revenus, Irène possède plusieurs immeubles et maisons dont elle perçoit les loyers, lesquels constituent l'essentiel de ses revenus.

Irène affirme que son fils est limité intellectuellement, sans qualifier plus précisément son état mental. Elle avoue cependant ressentir de la pitié pour lui. Au décès de son mari, elle mentionne avoir vécu une certaine angoisse au sujet de ce qu'il adviendrait de lui. Fortement incitée par son entourage à placer Sylvain en institution, compte tenu de son retard mental, elle a plutôt opté pour le garder avec elle et faire de son mieux pour l'éduquer. Au moment de la collecte de données, il purgeait une sentence de trois mois pour vol de nourriture dans une épicerie. Les accusations antérieures portaient essentiellement sur des motifs de vol, de consommation de drogue et d'état d'ébriété troublant l'ordre public et des bris d'ordonnance. Bien qu'il semble posséder tout ce dont il puisse avoir besoin, Sylvain persiste à commettre des délits liés au vol. Il est un grand consommateur de drogue et il a affirmé qu'il n'arrêtera jamais cette

consommation puisqu'il s'agit d'un mode vie qu'il a librement choisi d'adopter.

La situation de son fils lui suscite une grande pitié et Irène a pris l'habitude de combler tous ses besoins. Elle affirme qu'il est plus limité intellectuellement que ses frères et semble avoir voulu pallier cette limitation en lui achetant une maison, en faisant son épicerie et en lui donnant de l'argent comptant supplémentaire pour ses dépenses personnelles. En ce qui concerne la fratrie, les contacts sont très minimes. D'une part, les deux frères de Sylvain habitent en dehors de la région et, d'autre part, Irène mentionne que lors des réunions familiales, Sylvain reste en retrait et ne se mêle pas au reste de la famille. Cela crée un malaise qui vient renforcer la pitié qu'elle ressent à l'égard de ce fils qu'elle juge différent. Dans ces moments-là, la réaction d'Irène est de laisser le reste de la famille afin de rejoindre Sylvain pour qu'il ne soit plus seul, plutôt que de tenter des échanges entre ce fils et ses deux frères. Cette prise en charge a entraîné une augmentation des demandes de soutien de la part de Sylvain envers sa mère. Dès qu'il est en situation de besoin, il fait appel à elle et, en retour, elle finit par céder à ses demandes pour « avoir la paix », mentionne-t-elle. Irène vit cette situation comme « un boulet qu'elle doit traîner ». Elle a même été, à plus d'une reprise, jusqu'à téléphoner aux autorités dans le but qu'elles viennent arrêter son fils en état d'ébriété et obtenir ainsi un certain répit.

Lors de ses incarcérations, Sylvain ne peut plus contacter sa mère aussi facilement qu'à l'habitude. À cet effet, elle précise qu'il ne peut pas la joindre par téléphone à partir du centre de détention, étant donné les limites de la compagnie locale de téléphonie à laquelle elle est abonnée. Par contre, elle fait

des dépôts réguliers d'argent afin de s'assurer qu'il ne manque de rien. Jamais elle ne le visite durant les périodes d'incarcération, prétextant ne pas vouloir que son fils la voie pleurer. Sur le plan personnel, elle mentionne qu'elle n'a vraiment personne à qui parler de sa situation de parent de détenu. Elle est effectivement très émotive lorsque la question du soutien qu'elle reçoit de son entourage est abordée. Elle se sent seule et incomprise. Elle est en couple depuis plus de 30 ans, mais elle souligne que son conjoint lui reproche toujours d'en faire trop pour Sylvain. Elle mentionne que ce sujet a été une grande source de conflits dans leur couple auparavant, mais que cette situation est moins conflictuelle depuis que Sylvain n'habite plus avec eux. Sur le plan social, elle sort rencontrer des gens de façon régulière, notamment dans un petit bar près de chez elle. Par contre, elle tait la situation de son fils aux gens qu'elle fréquente, parce qu'elle est très active dans le monde des affaires de sa localité et craint que cette situation ne lui nuise dans ses transactions immobilières. Elle est tout de même consciente que plusieurs personnes avec qui elle transige en savent long sur les délits et incarcérations de son fils sans pour autant que cela ne lui nuise.

Comme mécanismes d'adaptation à sa situation de mère de délinquant, Irène s'implique dans ses transactions immobilières et reste à l'affût de nouveaux immeubles à acheter et à rentabiliser. Elle n'a pas de loisirs, mise à part la lecture.

Justin

Justin, âgé de 56 ans, est père de trois enfants, dont deux fils âgés de 32 et 29 ans ainsi qu'une fille cadette âgée de 27 ans. Au moment de la collecte de données, Jean, le deuxième fils de Justin, était incarcéré dans un établissement de détention situé hors de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Justin s'est séparé de la mère de ses enfants il y a plus d'une quinzaine d'années. La raison de leur séparation est due au fait qu'il s'est aperçu que son épouse avait une relation extraconjugale depuis quelques mois. Les trois enfants sont d'ailleurs demeurés avec lui jusqu'à ce qu'ils atteignent leur maturité et quittent le foyer familial. Justin n'a pas eu de relation sérieuse avec d'autres femmes depuis sa séparation. Il travaille dans une usine sur un horaire variable depuis plusieurs années, notamment pendant les années où il a dû veiller à l'éducation de ses enfants en tant que père monoparental.

Lors de la séparation de ses parents, Jean était âgé de 15 ans. C'est à cette période qu'il a commencé à se rebeller, tout particulièrement auprès des professeurs féminins. Il semble qu'il posait des gestes ou des réflexions démontrant un manque flagrant de respect envers ces enseignantes. C'est à cette même période que Jean est devenu de plus en plus violent envers ses proches. Par exemple, il menaçait régulièrement sa sœur de la projeter en bas des escaliers. D'ailleurs, dans un élan de crise et en *craving*¹⁶, il a projeté son père

¹⁶ Terme utilisé en toxicomanie pour expliquer l'état de manque de drogue dans toute sa composition psychologique. Il s'agit d'une obsession intense, d'une pulsion incontrôlable de forte intensité, manifestée de manière compulsive.

dans les escaliers de la demeure familiale. De plus, il était désagréable avec la copine de son frère aîné. Il a également été violent envers le chien familial à un tel point que Justin a dû prendre la décision de le faire euthanasier puisqu'il était devenu dangereux. Quelques jours après l'incident l'ayant blessé, Justin a fait les valises de Jean et a exigé qu'il quitte le domicile familial. À plusieurs reprises avant de prendre cette décision, Justin avoue avoir eu peur des réactions violentes de son fils à son endroit. Justin estime que tout au long de son adolescence, Jean l'a adroitement manipulé pour se procurer de la drogue en revendant des biens que Justin lui achetait. Jean a même vendu l'alliance de mariage de son père pour obtenir de l'argent en retour. Lors d'une précédente incarcération, Justin aurait, sans même s'en douter, introduit de la drogue dans un centre de détention provincial dans des enveloppes de disques compacts que son fils lui avait demandé de prendre chez un ami. Au moment de la collecte de données, Jean était incarcéré à l'établissement de détention de La Macaza, situé dans la région des Laurentides. Il avait été condamné à purger une sentence de deux ans à la suite d'une agression sexuelle qu'il a commise à l'endroit d'une femme avec qui il partageait un logement. Précédemment à ce délit, Jean avait déjà été incarcéré à quatre reprises, en raison d'accusations de possession de drogues. Étant donné que son fils a souvent fait face à la justice, Justin n'a pas été surpris lorsque Jean lui a annoncé, par téléphone, qu'il avait été à nouveau arrêté par les policiers. Il a toutefois été surpris de la nature des nouvelles accusations portées contre son fils. De plus, Justin est fort découragé de constater que son fils éprouve de graves difficultés à modifier ses habitudes de vie. Il déplore aussi le fait qu'il fréquente d'autres personnes qui vendent ou

consomment régulièrement des produits illicites. Justin estime également que lors de sa sortie de détention, son fils devra affronter ses fournisseurs envers qui il a encore des dettes. Toutefois, Justin nourrit l'espoir que son fils changera le cours de sa vie une fois libéré puisqu'il a l'intention de demeurer dans la région où il est incarcéré, soit la région des Laurentides où vit actuellement sa mère.

Bien que Justin n'ait jamais été en accord avec les choix de vie de son fils Jean, il a toujours été présent pour lui. Même s'il a dû l'obliger à quitter le domicile familial, Justin a continué d'aider son fils de multiples manières, soit en lui fournissant des biens matériels ou encore en le soutenant moralement. Il en a été de même lors des périodes d'incarcération de Jean, où Justin allait le visiter régulièrement, à l'exception de la présente incarcération où la distance vient poser problème à l'assiduité des visites.

Pour mieux affronter sa situation de père de détenu, Justin estime qu'il a fait le choix de penser plus souvent à lui-même. Il a d'ailleurs concrétisé un de ses vieux rêves en s'achetant un avion. C'est en volant au-dessus de la région qu'il réussit à oublier ses soucis. De plus, il consacre beaucoup de temps à ses deux petites-filles. Il entretient également une relation privilégiée avec sa fille, qui est mère de deux fillettes en bas âge. Il conserve une très bonne relation avec son fils aîné, même si celui-ci habite la région montréalaise.

5.1.3. La synthèse des caractéristiques des différents participants

Comme les portraits sommaires l'ont démontré, des caractéristiques, tant communes que distinctes, ont été observées chez les dix participants à l'étude. La caractéristique partagée par l'ensemble des participants concerne principalement la perspective d'avenir qu'ils ont pour leur fils incarcéré. Certains mentionnent avoir un grand espoir de réhabilitation, mais la plupart des participants sous-entendent que leur fils devra faire ses preuves en adoptant des comportements prosociaux. La majorité des parents pensent également que la cause principale de la délinquance de leur enfant est attribuable à des facteurs externes, tels que la consommation de drogue, la présence de conflits conjugaux (séparation) au sein de leur famille ainsi que la mauvaise influence des pairs. En outre, tous les participants rapportent, à l'exception d'une seule, que leurs fils n'en étaient pas à leur premier délit, même s'ils n'ont pas été nécessairement traduits en justice pour répondre de leurs comportements délictuels antérieurs. De plus, depuis la dernière arrestation de leur fils, la plupart des parents ont modifié leurs fréquentations sociales afin d'éviter d'entendre des commentaires désobligeants à son endroit. Pour l'ensemble des participants, les stratégies d'adaptation ont été orientées vers l'occupationnel, notamment par la lecture, l'implication dans divers regroupements ou activités communautaires ou encore dans le travail.

En ce qui a trait au soutien social que les parents ont reçu, il est à noter que d'emblée, tous les parents ont mentionné ne pas avoir reçu de soutien de la part des membres de leur entourage ou d'intervenants rémunérés ou bénévoles œuvrant dans des organismes publics ou communautaires. Toutefois, au fil de l'entrevue, ils ont tous souligné certaines formes de soutien émotionnel ou tangible qu'ils ont reçues de la part de l'un ou l'autre de leurs proches. Concernant le soutien que les parents procurent à leur fils, tous les parents ont fourni une aide financière, à un moment ou l'autre de la prise en charge. En plus du soutien financier, neuf parents sur dix ont gardé un contact téléphonique avec leur fils à des fréquences allant jusqu'à plusieurs fois par jour, en plus de le visiter régulièrement au centre de détention.

Certaines caractéristiques des participants sont, par contre, moins similaires. Ainsi, quatre fils sur neuf¹⁷ ont été décrits de manière plutôt positive, alors que les cinq autres fils ont été décrits plus négativement par leur parent. Dans la plupart des cas, le nombre de récidives semble influencer négativement l'opinion que le parent a de son enfant, à l'exception d'une mère qui, après la quatrième incarcération de son fils, conserve toujours une opinion positive de lui. Dans le même ordre d'idées, le nombre d'incarcérations passées semble également influencer la manière dont le parent a réagi lors de l'arrestation ayant mené à la présente incarcération. Plus les arrestations ont été nombreuses dans le passé, moins la réaction du parent semble marquée lorsqu'il apprend que son fils est à nouveau arrêté par les autorités.

¹⁷ Il est à noter qu'il n'y a que neuf détenus puisque Caroline et Denis sont en couple.

Sur le plan personnel, les parents ont vécu la situation de manière plutôt différente. Ainsi, trois participantes sur dix ont dû avoir recours à la prise d'antidépresseurs. À l'inverse, deux parents perçoivent une nouvelle période d'incarcération de leur fils comme un répit où les problèmes sont écartés pour un certain laps de temps. D'autres participants ont noté un changement pondéral ou ont ressenti un sentiment persistant de tristesse.

Sur le plan familial, trois participants ont noté un rapprochement entre les différents membres de la famille, tandis que d'autres ($n = 7$) ont décelé des comportements de rejet envers le délinquant. Devant l'incarcération de leur fils, la plupart des parents ont pris la décision de cacher la vérité à certains membres de la famille en raison, entre autres, de la maladie.

Bref, la présente section a permis de dresser un portrait sommaire des caractéristiques représentant l'ensemble des participants, tant dans leurs similitudes que dans leurs disparités. La prochaine section porte sur les caractéristiques des fils des participants à cette recherche.

5.1.4. Les caractéristiques sociodémographiques des fils incarcérés et des délits commis

L'âge des fils varie de 19 à 43 ans, la moyenne d'âge étant de 29,2 ans. Les neuf détenus habitaient la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean avant leur arrestation, dont trois au Saguenay et six au Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, lors de l'arrestation, un seul détenu travaillait à temps plein, cinq à temps partiel, alors que les trois autres étaient sans emploi. La plupart (8/9) des détenus étaient célibataires au moment de la collecte de données. Toutefois, un des parents a précisé que son fils était conjoint de fait. Un seul détenu était parent d'un adolescent de 14 ans¹⁸. Ces caractéristiques générales associées aux fils incarcérés sont résumées dans le tableau 5. De plus, certaines caractéristiques sont plus spécifiquement associées au délit commis et sont résumées dans le tableau 6. D'une part, pour ce qui est du délit associé à la présente incarcération, quatre détenus ont été arrêtés à la suite d'un crime contre la personne et deux ont été arrêtés pour un crime contre la propriété et les biens. Deux autres détenus ont, pour leur part, été arrêtés et incarcérés pour bris de probation¹⁹ lié, dans le premier cas, à un crime contre la personne et, dans le deuxième cas, à un crime contre la propriété et les biens. Un autre détenu a été incarcéré après avoir conduit un véhicule motorisé avec facultés affaiblies causant la mort.

¹⁸ Ce détenu n'est plus en couple avec la mère de son enfant.

¹⁹ Nous n'avons aucune spécificité sur la nature du bris de condition ou quelle condition d'ordonnance n'a pas été respectée lors du dernier délit.

Tableau 5 : Caractéristiques sociodémographiques des fils détenus

Caractéristiques	Nombre
<u>Âge</u>	
- 18 ou 19 ans	1
- 20 à 29 ans	6
- 30 à 39 ans	1
- 40 à 49 ans	1
<u>Lieu de résidence</u>	
- Saguenay	3
- Lac-Saint-Jean	6
<u>Statut d'emploi</u>	
- Temps plein	1
- Temps partiel	5
- Sans emploi	3
<u>Statut matrimonial</u>	
- Célibataire	8
- Conjoint de fait	1
<u>Situation familiale</u>	
- Sans enfant	8
- Avec enfant	1

Les détenus concernés par cette recherche sont, en majeure partie, incarcérés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Au moment des entrevues, deux détenus étaient incarcérés à l'établissement de détention de Chicoutimi, cinq étaient incarcérés à l'établissement de détention de Roberval et les deux autres étaient en détention dans les Laurentides, dans l'établissement de détention fédéral de La Macaza. Pour la période précédant leur jugement, cinq fils ont été en détention préventive, trois étaient en liberté sous promesse de comparaître et un autre était en liberté illégale depuis deux ans avant de décider de se rendre, de son plein gré, au palais de justice. Les délais auxquels les détenus ont dû consentir, entre leur arrestation et leur jugement, variaient entre une journée et plus de deux ans. Ainsi, trois détenus ont reçu leur sentence

moins de 24 heures après leur arrestation, un détenu l'a reçue dans le mois suivant et un autre dans les trois à six mois. Par ailleurs, trois détenus ont attendu de six à 12 mois avant d'obtenir leur sentence, tandis que le dernier a dû attendre plus de 24 mois, puisque sa cause a été entendue en appel.

Tableau 6 : Caractéristiques associées aux délits et à l'incarcération

Items	Nombre
<u>Type de délit commis</u>	
- Délit orienté vers la personne	4
- Délit orienté vers les biens	2
- Bris de probation	2
- Conduite avec facultés affaiblies	1
<u>Lieu d'incarcération</u>	
- Établissement de détention de Chicoutimi	2
- Établissement de détention de Roberval	5
- Établissement de détention de La Macaza	2
<u>Condition en attente de procès</u>	
- Détenue préventive	5
- Sous ordonnance d'engagement	3
- En liberté illégale	1
<u>Délai d'attente avant le procès</u>	
- Moins de 24 heures après l'arrestation	3
- Moins de 30 jours après l'arrestation	1
- Dans les trois à six mois suivant l'arrestation	1
- Dans les six à 12 mois suivant l'arrestation	3
- Plus de 24 mois après l'arrestation	1
<u>Nombre d'incarcérations</u>	
- 1	2
- 2	3
- 3 et +	4
<u>Type de délit antérieur *</u>	
- Délit orienté vers la personne	4
- Délit orienté vers les biens	7
- Autres	4

* Notez que le nombre de répondants est supérieur à neuf puisque les enfants des répondants peuvent avoir commis plus d'un type de crime.

Lors des entrevues, les parents ont dressé l'historique de la délinquance de leur fils. Ces délits, qui n'ont pas toujours été traduits en justice, ont été cités par les parents en fonction de ce qu'ils connaissent de l'historique délictuel de leur fils et de ce qu'ils ont bien voulu partager en entrevue. Dans seulement deux situations, le détenu en était à sa première infraction répertoriée, alors que les sept autres détenus avaient déjà commis un ou plusieurs crimes répertoriés et pour lesquels ils avaient été traduits en justice. Selon les informations fournies par les répondants, quatre détenus sur neuf auraient déjà commis un délit orienté vers la personne et plus de la moitié (7/9) auraient déjà perpétré un délit orienté vers les biens. Finalement, quatre détenus auraient commis un autre type de crime, soit une conduite avec facultés affaiblies ou encore un bris d'ordonnance.

5.1.5. Le point de vue et les perceptions des parents sur leur fils incarcéré

Lors des entrevues, les parents ont été ouvertement appelés à décrire leur fils. D'une part, les répondants ont nommé des caractéristiques positives pour les décrire. C'est ainsi que la moitié des répondants ont mentionné que leur fils était une personne travaillante, tandis que d'autres ($n = 4$) qualifient leur fils de « très serviable ». Les parents mentionnent plusieurs autres qualités lorsqu'ils parlent de leur fils détenu, notamment la débrouillardise, la sociabilité, la gentillesse, le charisme, le sens de la famille ainsi que de nombreux talents. Dans un cas précis, le portrait dressé par la mère interrogée est tellement positif qu'elle qualifie son fils de personne « exemplaire ».

« L'année passée, il faisait 74 heures par semaine. Ah ! Il travaille beaucoup, il aime ça et il bouge. [...] Oui, il est heureux quand il travaille. Il travaille tout le temps. » (Caroline)

« C'est un travailleur physique, c'est un artiste. À l'âge de 5, 6 ans on l'amenait au restaurant, il prenait le napperon et il reproduisait des choses à main levée comme ça et... énormément de talent au niveau artistique, au niveau dessin. [...] C'est un enfant qui, contrairement aux autres, c'est lui qui a le plus l'esprit de famille. Il va penser aux anniversaires, il va nous appeler. » (Bernard)

« Il est toujours prêt à rendre service. Il invente de l'ouvrage... mettons des bébelles, n'importe quoi, il va voir une petite affaire qui ne marche pas, il va tout réparer à la maison. » (Florence)

À l'opposé, certains parents ont également nommé des caractéristiques plutôt négatives à l'égard de leur fils. Par conséquent, les fils détenus sont alors décrits comme étant des personnes influençables, solitaires, immatures, inconséquentes, impulsives, imprévisibles, manipulatrices, promptes, nerveuses, extrémistes et ayant une sensation d'invincibilité.

« Ce sont des flos de 14, 15, 16 ans qui font ça... (vol et vente illégale de cuivre) ça l'a pas de bon sens ! Étienne, il a un grand manque de maturité, un grand, grand manque de maturité. » (Élyse)

« Lui les conséquences pour lui... on dirait qu'il pense au présent. Ce qui va se passer une heure après là c'est... la conséquence... ça ne le dérange pas. Il est inconséquent. » (Bernard)

« Bien c'est un enfant qui était prompt, il était malin. Il a toujours été malin. [...] Il y a des fois il est sur les nerfs, il a de la misère à se détendre, il ne dort pas les nuits. [...] Nerveux, il est excessivement nerveux. » (Guylaine)

« Lui au niveau des véhicules, des motos là il se prend pour Evil Knievel²⁰ lui. Aussitôt qu'il touchait à quelque chose, il fallait qu'il soit le plus vite, l'extrême. Ça avait beau se démolir, ça ne le dérangeait pas. » (Justin)

Bref, il est possible de constater que les caractéristiques positives que les parents attribuent à leur fils expliquent en quoi ces mêmes parents conservent un espoir de réhabilitation chez leur fils délinquant. À l'inverse, les caractéristiques négatives qu'ils ont attribuées à leur fils semblent être, pour eux, en lien direct avec ses comportements délinquants et le nombre de récidives. Ces mêmes caractéristiques influencent négativement les espoirs de réhabilitation qu'ils entretiennent envers leur fils délinquant.

5.1.6. Point de vue des parents sur la relation qu'ils entretiennent avec leur fils

Dans le but de bien comprendre le vécu des parents, il a semblé important de connaître leur point de vue sur la relation que chacun d'eux entretient avec son fils. Dans un premier temps, les parents ont décrit leur relation avec leur fils incarcéré comme étant « bonne », certains allant même jusqu'à dire que cette relation est une priorité dans leur vie. Tous les parents ont

²⁰ Evil Knievel est un cascadeur qui était renommé aux États-Unis dans les années 1970.

fait état de l'importance de leur fils dans leur vie, malgré le fait qu'ils énumèrent les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face, parfois même depuis le tout jeune âge de celui-ci.

Peu importe que la relation soit qualifiée de bonne ou de moins bonne pendant la présente incarcération, l'appréciation que les parents font de cette relation avec leur fils semble liée aux événements qu'ils ont vécus avec lui avant son arrestation. De manière positive, certains parents soulignent qu'ils ont toujours vécu une grande proximité avec leur fils et qu'ils ont développé une belle complicité avec lui.

« Tous les soirs, c'était bisous, bonne nuit... Et il me prenait souvent dans ses bras... il dit... je t'aime maman... c'était tout le temps... c'était souvent les câlins ! [...] » (Anaïs)

« Il est accroché à moi. [...] Je vais toujours dîner avec lui, il reste en ville, je travaille en ville et on est tout le temps... sur l'heure du midi on est presque toujours ensemble. Il ressemble un peu à son père, il est doux. [...] Quand on se parle on a des sujets de conversation... tandis que les autres (fils) j'ai plus de misère un petit peu. [...] » (Guylaine)

Ainsi, ces mêmes parents, qui ont mentionné vivre une belle relation avant l'arrestation et la prise en charge de leur fils par la justice, ont fait part des fluctuations que l'incarcération a pu provoquer dans leur relation avec leur fils. Pour les parents qui étaient en étroite relation avec leur fils, la séparation est vécue douloureusement. Certains parents développent alors le réflexe de vouloir

subvenir à tout prix aux moindres besoins de leur fils. Cela se traduit, notamment, par la privation personnelle afin de pouvoir fournir le plus possible d'argent au fils incarcéré dans le but qu'il puisse avoir accès aux divers produits en vente à la cantine. De plus, certains parents désirent conserver un contact avec le détenu, malgré les conséquences sur leur facturation téléphonique. Dans de telles conditions, les parents en viennent à mettre de côté leurs propres besoins au profit de ceux de leur fils.

« Pour moi, c'est lui qui passe en premier. Le mercredi ou le jeudi il faut que je pense qu'il ait son 30 \$ ou 40 \$ sans faute. [...] Ça sera toujours mon fils la priorité dans ma vie. Toujours. Oui, c'est lui. » (Anaïs)

« [...] il dit, je te rappelle-tu ce soir maman ? J'ai dit rappelle-moi rien que si tu as ta nouvelle, je venais de le voir tu sais ! Là il m'a appelée hier soir... il dit maman je n'ai pas de nouveau, mais je n'en peux plus ! Bien là... t'avais rien qu'à m'appeler... oui ! Mais tu m'as dit si tu n'as pas de nouveau... oui, mais je parlais de vendredi, je ne parlais pas de te laisser comme ça là ! Voyons donc ! Je le sais qu'il n'y a rien que moi qu'il peut appeler là... » (Élyse)

À l'inverse, pour certains parents, les difficultés vécues avec leur enfant ne sont pas récentes. Certains parents expriment qu'ils ont eu certaines difficultés en ce qui concerne l'éducation de leur fils dès le plus jeune âge. D'une part, pour certains parents, la discipline a pu être difficile à inculquer à leur enfant, ce qui avait même des répercussions sur la vie sociale de la famille. D'autre part, un trouble au niveau de l'attachement a pu être tributaire d'une relation plus difficile entre l'enfant et le parent.

« C'est bien dur avec cet enfant-là ! Il nous en fait voir pas mal... Mais on ne l'a jamais lâché. [...] Ça c'est vrai que dans le temps là quand on avait des amis, quand on amenait Charles là, on perdait nos amis. Oui, on a perdu des amis à cause de lui. Ils ne voulaient plus qu'on les amène (les enfants). Fait qu'on n'y allait plus. » (Caroline)

« Quand je l'ai eu (le fils incarcéré), bien j'étais plus ou moins en amour avec lui, mettons. On dirait que quand le père te rejette, tu as tendance peut-être à avoir un petit côté qui rejette ton enfant. Je suis allée rester chez ma mère, c'est ma mère qui a pas mal pris en charge le côté affectif, moi je pensais juste à sortir et je me disais que son père m'avait laissée... Il n'avait pas plus d'importance que ça dans ma vie l'enfant... Jusqu'à ce qu'il ait 3, 4 ans... là à 3, 4 ans, j'ai commencé à m'attacher à lui. » (Hélène)

D'autre part, on dénote chez quelques parents un certain détachement dans leur relation avec leur fils. Pour certains, ce détachement peut exister depuis très longtemps, alors que pour d'autres, il peut être attribuable à un événement particulier, comme c'est le cas pour un père qui s'est fait projeter par son fils dans l'escalier de la maison familiale. Dans les faits, peu importe l'origine du détachement, les parents rencontrés demeurent tout de même présents pour répondre aux besoins de leur enfant. Par contre, ils gardent une certaine réserve quant à la proximité qu'ils permettent entre leur fils et eux.

« Il est sûr qu'il va manger et il est sûr qu'il va être logé, c'est sûr qu'il va être habillé, il est sûr que quand il a besoin d'argent, je lui en donne... je chiale, mais je lui en donne. Et après ça bien je lui donne le plus vite possible pour avoir la paix. Parce que moi dans ma tête quand je lui en donne de l'argent, je me dis bien... pour avoir la paix pour une journée 10 \$ c'est quoi... la paix... j'ai acheté la paix, j'achète la paix. [...] Parce qu'il le sait que je ne l'abandonnerai pas. » (Irène)

« Je pense que j'ai fait tout ce qui était faisable pour lui. J'ai fait mon possible. [...] Je ne pouvais pas faire plus, je pense que je l'ai toujours supporté et je lui ai donné des centaines de chances. [...] Il m'avait lancé... il m'avait bousculé. Où je restais, où la porte d'entrée, l'escalier du sous-sol était juste à côté et on s'était pogné sur le palier et il m'avait lancé dans la cave, j'avais déboulé dans la cave. [...] C'est sûr que ce n'était pas de gaieté de cœur que j'ai tiré ses affaires sur la galerie. Mais un moment donné ça fait trop parce que quand il était en manque il était... vraiment..., il était violent à l'extrême. [...] C'est là que j'avais mis un point final à ça. Je ne suis plus capable, c'est fini. Débrouille-toi. » (Justin)

L'historique relationnel parent-enfant est donc un élément très important à considérer puisqu'il semble teinter l'attitude que prendra le parent devant le fils incarcéré. Si la relation s'est toujours assez bien déroulée au fil des années antérieures à l'arrestation, le parent semble plus enclin à soutenir étroitement son fils tout au long du processus de prise en charge. Dans le cas contraire, le parent semble plus hésitant à répondre à tous les besoins de son fils au détriment de ses propres besoins et agira avec beaucoup plus de retenue.

5.2. L'expérience des parents de détenu

Une incarcération peut occasionner une multitude de changements dans la vie personnelle des parents du détenu. Ces changements s'opèrent dès l'arrestation du fils et se poursuivent tout au long de l'incarcération. La présente section porte donc sur l'expérience personnelle des parents d'un détenu et documente trois principaux thèmes, à savoir : 1) le contexte de l'annonce de l'arrestation du fils et les réactions des parents; 2) les appréhensions que les parents ont pu vivre tout au long de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire ainsi que; 3) les conséquences de l'incarcération sur la vie des parents.

5.2.1. Le contexte lié à l'annonce de l'arrestation du fils et les réactions des parents

Tout d'abord, il semble important de mettre en contexte la manière dont les parents ont été mis au courant de l'arrestation de leur fils dans le but de mieux comprendre leurs réactions au fil des différentes étapes de sa prise en charge par le système judiciaire. D'une part, certains parents ont été informés de la nouvelle directement par leur fils. Ainsi, trois répondants ont été appelés par ce dernier qui leur annonçait son arrestation et le fait qu'il était sous garde policière en attente de passer devant le juge, le jour suivant. Dans le cas du couple de parents rencontré, ils en sont arrivés à convaincre leur fils de se rapporter aux autorités et il s'est livré lui-même au palais de justice après deux ans de liberté illégale. Pour leur part, les cinq autres répondants ont appris

l'arrestation de leur fils de façon plus indirecte, soit par l'entremise d'une tierce personne. Parmi ceux-ci, deux mères ont appris la nouvelle au téléphone, soit par le père du détenu ou la conjointe de ce dernier. Pour sa part, une mère a été mise au courant de l'arrestation de son fils de vive voix par sa belle-famille. Finalement, une mère savait que son fils passait devant le juge pour motif de vol et qu'il avait peur d'être emprisonné. Comme elle n'avait pas de ses nouvelles, elle en a déduit qu'il était incarcéré, une intuition qui s'est avérée juste puisque l'avocat de son fils lui a confirmé le lendemain.

Dans les faits, la provenance de l'annonce ne semble pas avoir un effet direct sur la manière dont les parents ont pu recevoir et accepter la nouvelle de l'arrestation. Par contre, la réaction des parents a été plus fortement marquée lorsqu'ils ne dénotaient pas ou peu de comportements délinquants chez leur fils, comme en témoigne la prochaine section. Il semble que plus le fils a des antécédents délictuels, moins le parent est surpris lorsqu'une nouvelle arrestation survient.

« Ça fait que là moi j'avais un sentiment d'incrédulité et là elle commençait à me dire... ce n'est pas lui, ce n'est pas lui... Moi, j'ai dit oui, c'est lui, c'est ça qui est le pire, c'est lui. [...] Même son frère aussi, il a dit oui c'est lui. » (Hélène)

« Une autre fois ! Une autre fois tu sais... avec le nombre de fois qu'il a passé en prison... [...] Non, ça ne me surprend plus. Non. [...] Ah ! Ça vient presque du quotidien un moment donné. » (Justin)

5.2.2. Les appréhensions vécues par les parents aux différentes étapes du processus judiciaire

Les entrevues ont permis de faire ressortir les inquiétudes des parents à l'égard de la situation de leur fils. De prime abord, le guide d'entrevue ne comportait qu'une seule question sur les inquiétudes des parents et celle-ci était liée aux appréhensions que les parents avaient pu ressentir avant l'arrestation de leur fils. Par contre, les entrevues ont révélé d'autres appréhensions vécues pendant les différentes étapes du processus judiciaire. Le discours des répondants permet donc d'aborder les principales appréhensions des parents à différents moments, soit : 1) avant l'arrestation; 2) en attente de la condamnation; 3) lors de l'incarcération, et; 4) en attente de la prochaine libération.

Il importe de souligner que la plupart des parents s'attendaient à ce que leur fils se fasse arrêter un jour ou l'autre puisqu'il avait déjà un parcours délinquant. En effet, un seul parent a été surpris d'apprendre l'arrestation de son fils, car il ne démontrait aucun comportement délinquant et n'avait aucun antécédent judiciaire. Pour leur part, trois participants ont mentionné avoir espéré que leur fils se fasse arrêter afin qu'il comprenne que ses comportements n'étaient pas socialement acceptables et qu'il était temps qu'il cesse ses comportements délinquants. C'est le cas, notamment, des deux parents rencontrés en couple, qui avaient hâte que leur fils en finisse avec sa sentence non terminée et à laquelle il avait fui la maison de transition où il résidait. Deux

autres répondants se doutaient bien qu'un jour leur fils se ferait arrêter en raison de ses comportements délinquants. Toutefois, la gravité des gestes posés par leur fils les a grandement surpris. Finalement, deux parents confirment qu'avec les antécédents judiciaires de leur fils, ils s'attendaient évidemment à ce qu'il se fasse arrêter de nouveau. En somme, la plupart des parents appréhendaient une arrestation éventuelle.

Les appréhensions que les parents anticipaient concernant la condamnation à venir pour leur fils se rapportaient, plus précisément, à la gestion des incertitudes entourant la suite du processus. En effet, l'incertitude demeure l'une des plus grandes inquiétudes que les parents mentionnent avoir vécue avant que leur fils ne reçoive sa sentence officielle. Les parents s'inquiétaient notamment du délai d'attente avant que la sentence soit prononcée. Cette difficulté à gérer l'incertitude se rapporte également à la lourdeur de la sentence que leur fils allait obtenir, puisque les parents anticipaient le temps d'incarcération que le fils devrait purger par la suite.

La période de l'incarcération a également été une étape où les parents ont ressenti certaines appréhensions. Ainsi, six répondants ont nommé les inquiétudes qu'ils peuvent ressentir lors de cette période. Une mère a expliqué, notamment, à quel point elle avait peur que son fils manque d'éléments essentiels à son bien-être, tels que des cigarettes, du savon et d'autres articles qu'elle jugeait nécessaires à sa qualité de vie. Cette même répondante a confié

que son fils avait reçu des demandes de la part d'autres détenus²¹ en soulignant le stress qu'elle avait ressenti par rapport à cette situation. D'autres parents ont mentionné leurs appréhensions liées au transfert de leur fils dans un autre établissement de détention situé à Québec, puisque la distance implique une plus grande organisation lorsqu'ils visitent leur fils à l'extérieur de la région, comme ils ont déjà dû le faire par le passé. Quant à elle, une mère a confié qu'elle était inquiète que l'incarcération rende son fils dépressif ou encore qu'il ne pose un geste jugé violent ou inacceptable qui pourrait prolonger sa peine d'incarcération. Dans le cas d'une autre mère, elle s'inquiétait pour son fils parce qu'il avait reçu des menaces de la part d'un autre détenu.

Il est très difficile pour la plupart des parents rencontrés de garder un espoir en ce qui a trait à la réhabilitation possible de leur fils. Lorsque les parents parlent de son avenir à la suite de sa libération, la plupart d'entre eux semblent peu enclins à croire que leur fils soit sur une voie de réinsertion sociale positive. Conséquemment, certains parents entrevoient l'avenir plutôt négativement en ce qui a trait à la réinsertion de leur fils. C'est le cas, notamment, d'Anaïs qui estime que son fils ne sera plus jamais tranquille, qu'il a maintenant « la police sur le dos ». Pour sa part, Justin confie qu'il n'a pas l'impression que son fils règle ses problèmes pendant son séjour en détention, puisqu'il a récemment été blessé à la suite de comportements violents lors d'une querelle avec un autre détenu. C'est également le cas pour Bernard qui avoue s'attendre à ce que son

²¹ Les demandes n'ont pas été spécifiées par la répondante. Elle n'a fait qu'insister sur le degré de gravité de ces demandes.

fils retourne à nouveau en prison puisqu'il n'a noté aucune prise de conscience chez lui. De plus, ce même répondant confie ses inquiétudes concernant la sécurité de son fils et à quel point il craint pour sa vie. D'autre part, Justin s'inquiète pour la sécurité de son fils en raison des dettes qu'il a contractées avec des vendeurs de drogue avec qui il transigeait avant son arrestation. Quant à eux, deux autres parents affirment ouvertement que leur fils ne se réhabilitera pas cette fois encore. Irène est d'ailleurs persuadée que son fils rechutera la journée même de sa sortie de prison en se procurant de la drogue.

Par contre, certains parents envisagent un avenir plus positif pour leur fils, tout en demeurant méfiants. C'est ainsi que trois parents avouent qu'ils ont vu des changements positifs chez leurs fils. Ils gardent tout de même une réserve et attendent de voir l'orientation que prendra sa vie en sortant de détention. C'est le cas du couple rencontré qui voit leur fils se reprendre en main, retourner aux études et avoir de nouveaux objectifs de vie. C'est le cas également d'une mère dont le fils souhaite entamer une thérapie volontaire, dès sa sortie de détention, afin de mieux comprendre ses motifs de consommation et régler sa dépendance à l'alcool. Florence mentionne, quant à elle, qu'à la sortie de son fils de la maison de transition dans laquelle il aura à faire un séjour à la fin de son incarcération, tout sera derrière eux et que l'avenir ne pourra qu'être meilleur, son fils n'ayant aucun autre antécédent judiciaire. À cet effet, le tableau 7 illustre les appréhensions vécues par les parents lors des différentes étapes du processus judiciaire.

Tableau 7 : Les appréhensions vécues par les parents aux différentes étapes de prise en charge de leur fils par le système de justice

Étapes	Illustrations
Avant l'incarcération et en attente de sentence	<p>« C'est l'incertitude, on ne sait jamais. On ne sait jamais comment ça va aboutir. Quand tu sais, tu dis OK, je m'en vais là, on s'organise pour faire avec et on prend le mieux qu'on peut et on essaie de pousser le mauvais, mais l'incertitude... » (Florence)</p>
Pendant l'incarcération	<p>« Des craintes... est-ce qu'il manque de ci ? Est-ce qu'il manque de ça ? [...] J'ai eu une crainte qu'il lui arrive malheur. Parce qu'il a refusé un truc qu'on lui a demandé en prison. [...] Oui, ils lui ont demandé quelque chose de grave à faire qu'il a refusé et une chance. Oui. C'est très grave quand je vous dis que c'était grave là... [...] Ah ! J'ai eu peur que les gars se vengent sur lui parce qu'il refusait. Oui, j'ai eu peur. » (Anaïs)</p>
	<p>« [...] Un vendeur de drogue faisait des menaces à mon fils. Ça, j'avais peur. J'avais peur... [...] Il me l'avait dit parce que lui aussi il avait peur. [...] Il avait peur. Il n'allait pas dehors à cause de ce gars-là, il avait peur. Il avait peur, c'est pour ça qu'il avait demandé d'être transféré à Roberval. Et un moment donné l'autre est parti à Québec. Cela a comme réglé le cas. » (Guylaine)</p>
Après la libération	<p>« Il sort dimanche. J'espère qu'il ne rentrera pas ! Mais ça ne va pas bien parce que déjà la semaine passée, il s'est pogné avec un détenu, il a tapé sur le mur et il s'est ramassé à l'hôpital, il s'est cassé un doigt. Son problème n'est pas réglé. [...] Il n'y a rien que lui qui pense qu'il ne rentrera pas. [...] La deuxième inquiétude que j'ai c'est qu'il se fasse passer. [...] Mais je m'y attends tellement là. Et même lui il commence à avoir peur parce qu'il sait qu'il y en a plusieurs qui lui ont dit... quand tu vas sortir, ça va être ta fête. » (Bernard)</p>
	<p>« Il y a des anciens chums à qui il doit deux, trois mille dollars de drogue qui va lui dire... il faudrait que tu recommences à vendre, tu sais que tu me dois de l'argent... Je peux-tu espérer qu'il va prendre le bon camp ? [...] C'est pour ça que je ne veux pas qu'il revienne dans la région. Mon souhait en tous les cas c'est qu'il se fasse oublier, qu'il organise une petite vie tranquille là-bas. Il faut parce qu'il ne verra jamais le bout. » (Justin)</p>
	<p>« Mon sixième sens me dit que quand il va sortir... la journée même... Il ne le sait pas que je pense ça, mais la journée même, en revenant il ne prendra pas un verre, mais il va aller se chercher de la drogue. En plus, il est tête il me le dit... quand je jase avec, il me dit Man... je vais faire ça jusqu'à ma mort. » (Irène)</p>

5.2.3. Les conséquences de l'incarcération sur divers aspects de la vie des parents

Les parents de détenu font face à plusieurs répercussions liées à l'incarcération de leur fils dès son arrestation. Dans la présente recherche, une lecture écologique de l'expérience des répondants a été privilégiée en explorant les conséquences à la fois personnelles (ontosystème), familiales (microsystème) et sociales (mésosystème, exosystème et macrosystème) chez les dix parents rencontrés. Sur le plan personnel, il a été observé que la santé, psychologique et physique, a été ébranlée à la suite de la prise en charge des différents délinquants par la justice. De plus, les répondants ont vu des changements dans leur situation financière dans la période qui a suivi l'arrestation de leur fils. Sur le plan familial, les parents ont rapporté des perturbations, positives et négatives, dans leurs relations interpersonnelles, et ce, tant dans le couple que la fratrie ou encore au sein de la famille élargie. En ce qui a trait aux conséquences sociales de l'incarcération de leur fils, les parents ont été en mesure d'énumérer plusieurs répercussions, notamment en ce qui concerne la réaction des gens envers eux et leurs relations au travail. Ces différentes conséquences seront abordées de façon plus détaillée dans la section qui suit.

5.2.3.1. Les conséquences sur la vie personnelle des répondants

Dans la présente recherche, des conséquences personnelles ont été identifiées lors des entrevues avec les parents interrogés. Celles-ci portent, tout d'abord, sur la santé émotionnelle et psychologique des parents de détenu, de même que sur leur santé physique. De plus, certaines conséquences sont également abordées en lien avec leurs ressources financières.

Tout d'abord, certains parents rencontrés ont ressenti différents sentiments dès le début de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire. Ces parents soulignent que l'incarcération de leur fils les a menés à vivre plusieurs sentiments négatifs, tels que l'ennui, la tristesse, la déception et la culpabilité.

D'une part, trois répondantes ont mentionné qu'elles s'ennuyaient beaucoup de leur fils incarcéré et qu'elles avaient de la difficulté à accepter son absence. Cette difficulté semble particulièrement présente pour les mères qui affirment avoir un lien affectif très fort avec leur fils, de même que des contacts réguliers avec lui. Pour ces mères, l'incarcération entraîne une diminution des contacts avec leur enfant, de même qu'un manque affectif ou un sentiment de vide. À titre d'exemple, mentionnons que l'une d'elles affirme ressentir un grand vide puisqu'elle cohabite habituellement avec son fils, tandis qu'une autre répondante relate le manque qu'elle ressent en pensant au fait qu'elle ne peut pas toucher, ni serrer son fils contre elle. Cette difficulté, liée à l'absence de leur

enfant, semble amplifiée lorsque le fils est incarcéré dans un établissement de détention éloigné du domicile du parent. Il est alors encore plus difficile pour les parents de visiter régulièrement leur fils et de lui apporter le soutien psychologique et matériel qu'ils aimeraient lui procurer. Une telle situation entraîne, chez les parents, des sentiments de frustration et d'impuissance.

« J'ai un gros manque, il me manque énormément. [...] Comme je te dis, c'est l'absence. Quand on a un cœur de mère, il nous manque. » (Anaïs)

« J'essaie d'aller le voir une fois par semaine. Quand je ne suis pas capable, maudit que ça me rend triste et là je m'ennuie. Je suis habituée de le coller... en tout cas... ce n'est pas évident de couper le fil, hein ! » (Élyse)

« Depuis l'incarcération, malheureusement je demeure trop loin pour pouvoir le soutenir comme je le voudrais. J'aimerais ça le voir toutes les semaines, c'est sûr. Je trouve ça extrêmement difficile de ne pas le voir. [...] D'une certaine manière il me manque beaucoup et c'est comme une frustration que j'ai de ne pas le voir. » (Hélène)

En ce qui concerne la tristesse ressentie et exprimée en entrevue, une différence semble se dégager en fonction du genre des répondants. En effet, toutes les mères interrogées (7/7) ont confié avoir ressenti une importante tristesse pendant la période d'incarcération, tristesse qui s'est manifestée souvent par des crises de larmes. En lien avec ces épisodes de détresse émotive, trois mères ont confié avoir eu recours à la prise d'antidépresseurs afin de faire face au bouleversement qu'a entraîné l'incarcération de leur fils. Pour leur part, les

trois hommes rencontrés n'ont mentionné aucun sentiment s'apparentant à la tristesse. Les témoignages suivants illustrent ce qu'ont vécu certaines des répondantes interviewées.

« Aucun fonctionnement. Ils appellent ça inadaptation au travail les docteurs sur le papier. [...] Oui, inadaptation au travail et dépression. Trop de chagrin, insomnie dans la nuit. Ça ne fait pas vraiment longtemps que ça s'est apaisé un peu. » (Anaïs)

« Là, je les arrête tranquillement (les antidépresseurs). J'en prends une aux deux jours maintenant. » (Hélène)

De plus, on retrouve chez quelques répondants (3/10) un sentiment de déception envers leur fils et les comportements délictuels qu'il a adoptés. Cette déception traduit également un sentiment de trahison ressenti par le parent à la suite des délits commis par le fils. D'ailleurs, certains parents ont démontré une certaine lassitude devant la répétition et la durée des comportements délictuels de leur fils. Dans les faits, ceux-ci persistent à vouloir croire en la réhabilitation de leur enfant et lorsqu'il y a une nouvelle arrestation, cela vient diminuer, voire annuler leurs espoirs.

« Moi c'est plus de la tristesse, déception. Je suis comme tannée d'être dans la drogue là. Sincèrement ... ça fait pas moins de 12 ans que je suis là-dedans... je suis au bout du bout là je suis écœurée. [...] Mais c'est ça, c'est de la déception. Ce n'est pas évident. » (Élyse)

« [...] là, c'est lui qui a commis le geste et je me sens encore trahie moi à l'autre bout, qui reste à l'autre bout du Québec et que c'est moi encore qui se sent trahie par ça. » (Hélène)

En outre, le sentiment de culpabilité a été nommé par les membres du couple rencontré. À cet effet, la répondante en question a eu l'impression de ne pas avoir été une bonne mère et d'avoir échoué dans ses responsabilités parentales.

« J'avais le sentiment de n'avoir pas réussi. C'est-tu de notre faute ? Mais il nous a écrit une lettre. Ça fait à peu près un mois et il nous dit que ce n'est pas de notre faute. Ça, c'est la lettre que j'attendais toute ma vie là. [...] Oui parce que des fois souvent je disais... je ne suis pas une bonne mère ! » (Caroline)

Dans un tout autre ordre d'idées, seule dans cette situation parmi les neuf autres participants à cette étude, Guylaine a mentionné s'occuper partiellement de son petit-fils, qui vit avec sa mère, durant l'incarcération de son père. Cette prise en charge serait de plus en plus lourde avec l'avancement en âge de l'adolescent. Cela fait en sorte que, pour cette mère, l'incarcération de son fils entraîne un surcroît de responsabilités.

« Quand il a des affaires à faire pour le petit, c'est moi qui y vais. [...] Bien, c'est nous qui l'élevons le petit de toute façon. [...] Lui, il est à l'adolescence, ce n'est pas toujours facile (rire) » (Guylaine)

Bien que la situation demeure difficile à vivre pour les parents rencontrés, près de la moitié (4/10) des répondants ont mentionné avoir ressenti un certain soulagement à la suite de l'arrestation de leur fils. Le couple de parents rencontré est fier de leur fils puisque celui-ci a choisi de se livrer de son plein gré à la justice après deux ans de liberté illégale. Une autre mère a, pour sa part, confié que lorsque son fils est en prison elle est rassurée, car elle sait où il est et dans quelles conditions il vit. Finalement, une autre participante a souligné que les incarcérations de son fils lui procurent une période de repos parce que lorsque celui-ci n'est pas en prison, il lui demande constamment de l'argent.

« Oui et ça me met plus fière de lui (parce qu'il s'est livré). Je suis fière de lui moi ! Je suis bien fière parce qu'il fait ça là. [...] Oui. Je suis fière et je lui dis toutes les fois... je dis... Maman est fière de toi mon grand. » (Caroline)

« Là quand il ne m'appelle pas, je ne suis pas inquiète, je sais où il est, je sais qu'il a un toit et qu'il est rentré là... (Rires) Je pense que le positif de la prison, c'est que je ne suis pas inquiète, je sais où il est. (Rires) Ça, c'est mon point positif, oui, oui, oui, c'est mon point positif, je ne suis pas inquiète, je sais où il est. » (Élyse)

« Et là je peux vous dire... je vais vous dire la franche vérité... quand il est incarcéré là, j'ai la paix, vous comprenez ? [...] Je vais être honnête... je vais passer des belles vacances. [...] Moi, ma réaction, ça l'a été ça... je vais avoir la paix un bout de temps. » (Irène)

Les conséquences physiques de l'incarcération se différencient grandement en fonction du genre des répondants. Contrairement aux femmes, les trois hommes rencontrés n'ont identifié aucun trouble physique à la suite de la prise en charge de leur fils par la justice. Les changements physiques ont été beaucoup plus marqués chez les femmes. D'ailleurs la presque totalité des femmes (6/7) a mentionné avoir éprouvé des symptômes physiques depuis la prise en charge de leur fils par le système judiciaire. De ce nombre, trois répondantes ont vécu des troubles du sommeil, allant de l'insomnie à des rêves récurrents. Ces rêves ont généré une anxiété qui perturbe le sommeil réparateur de certaines répondantes. Deux autres répondantes ont confié avoir ressenti de la fatigue morale pouvant aller jusqu'à nuire à leur fonctionnement quotidien. Lié indirectement aux troubles du sommeil, cet état se manifeste notamment par des oubli marqués.

« Oui, j'ai eu peur. [...] Oui, parce que ça m'a fait passer des nuits blanches. [...] Des nuits blanches que je passe à ce moment-là. De l'insomnie, de l'insomnie et de l'insomnie... ça, je connais ça. Oui. » (Anaïs)

« J'aimerais ça le voir, je rêve beaucoup à lui, je rêve qu'il s'évade de prison, il vient me voir. [...] Je suis tourmentée même, j'ai été tourmentée, oui. Il me tourmentait dans mes rêves. Dans ma tête il venait nous voir, toute la famille et il nous disait comment on lui manquait. » (Hélène)

« Il y a des fois où la tête ne veut pas suivre... [...] tu vas faire de quoi et t'as la tête ailleurs. [...] De la fatigue morale je dirais. [...] Il y a toutes sortes de choses qui me trottent dans la tête et à un moment donné j'oublie d'autres choses. » (Florence)

Dans un autre ordre d'idées, deux répondantes ont noté un changement pondéral à la suite de l'incarcération de leur fils. L'une d'elles a mentionné avoir accusé une prise de poids attribuable au fait qu'elle faisait des excès de nourriture pour gérer ses émotions, alors que l'autre répondante a plutôt fait mention d'une perte de poids de près de neuf kilos après s'être remise à fumer. Finalement, une participante a ressenti des nausées, allant jusqu'aux vomissements.

« Oui j'avais grossi, je mangeais mes émotions, je mangeais plein de cochonneries devant la télé. C'est ça... je mangeais mes émotions et je mangeais n'importe quoi. » (Anaïs)

« Ce n'est pas évident du tout à vivre. Pas du tout. [...] J'ai recommencé à fumer. J'ai perdu beaucoup de poids. [...] J'ai perdu à peu près 20 livres. » (Florence)

« C'est beaucoup moins pire qu'auparavant. Ah oui ! J'étais malade, je vomissais tous les jours. Ah ! C'était moral, physique... Viscéral ! » (Caroline)

Comme le détenu se retrouve en situation de dépendance envers les gens à l'extérieur des murs de la prison, l'incarcération d'un proche entraîne certains coûts monétaires. Par exemple, plus de la moitié des parents (6/10) ont eu à déposer un montant hebdomadaire de 20 \$ ou plus pour permettre à leur fils de s'acheter des biens de consommation à la cantine de l'établissement de détention. Ce montant est utilisé par le détenu afin d'effectuer des achats de toutes sortes, notamment pour l'achat de cigarettes, de nourriture supplémentaire

ou d'articles de toilette. De plus, trois d'entre eux ont effectué des dépôts mensuels s'élevant à 160 \$ ou plus pour la cantine de leur fils. De façon générale, l'ensemble des parents ont eu, à un moment ou à un autre, à fournir un montant mensuel pouvant varier de 60 \$ à 180 \$ exclusivement pour défrayer les coûts reliés à l'achat de produits à la cantine. Il est à noter que pour six parents, ce montant s'est vu réduit selon la période de la prise en charge, voire éliminé, lorsque le fils a eu l'opportunité de recevoir un salaire dans le centre de détention où il purge sa peine puisqu'il y effectuait certaines tâches ménagères. Lorsque le fils est transféré à l'extérieur de la région, il en coûte encore plus cher aux proches en frais de déplacement pour le visiter. Certains n'ont pas les moyens de défrayer les coûts associés à leurs déplacements lorsque l'établissement de détention est situé dans une région plus éloignée. Pour la plupart des parents, les coûts occasionnés semblent non négligeables et certains d'entre eux ont mentionné avoir beaucoup de difficulté à planifier ces dépenses additionnelles et imprévues.

« Si vous saviez comment ça coûte cher. [...] Je travaille et mes paies vont à lui... au moins le quart de ma paie va à lui. [...] Bien moi il me demande à peu près 40 \$, 45 \$ par semaine pour la cantine et quand il fume des cigarettes. » (Guylaine)

« Il a commencé à travailler à la prison. Donc, je dirais les six premiers mois j'allais lui porter de l'argent pour sa cantine, tout ça. Je lui donnais à peu près... aux alentours de 20 \$... quasiment 15 ou 20 \$ par semaine. » (Bernard)

« Ma mère, elle me demandait si j'allais le voir. J'ai dit non pas pour l'instant. J'ai des choses à payer avant. [...] Oui, il est rendu loin là. J'ai dit j'ai des choses à payer avant... des choses plus urgentes à payer. » (Hélène)

Étant donné que le téléphone reste un moyen efficace de communication entre le détenu et ses proches, de nombreux coups de fil sont faits par le détenu au domicile de ses parents, ce qui contribue à augmenter les frais associés à l'incarcération. À ce titre, une répondante mentionne ne pas parler à son fils pour des raisons techniques de téléphonie locale, qui rendent impossible un appel entre la cabine téléphonique de l'établissement de détention et sa résidence. Pour trois autres participants, aucun montant n'a été mentionné concernant les frais liés aux appels téléphoniques provenant de leur fils. Par contre, trois parents estiment ces frais à plus de 100 \$ par mois, pouvant même aller mensuellement jusqu'à 200 \$. De plus, deux répondants mentionnent des factures téléphoniques mensuelles de 12 à 15 \$. Dans ces cas précis, le lieu d'incarcération fait en sorte que chaque appel ne comporte que des frais de 0.99 \$, peu importe le temps de conversation, contrairement aux autres lieux d'incarcération où les appels doivent se réaliser au moyen d'un système de frais virés en plus d'être facturés au taux minutaire régulier.

« Le téléphone il faut compter à peu près 150 \$ par mois juste d'appels à frais virés de lui. Mais ça l'a été jusqu'à 200 \$. Oui, ça coûte cher. [...] Il m'appelle une ou deux fois, pas plus que deux fois par semaine maintenant. Il est plus raisonnable, il le sait que ça coûte cher et que j'ai de la misère. J'ai de la misère à payer mon téléphone des fois. » (Anaïs)

« Les téléphones, ça fait rien que depuis la semaine passée qu'il est capable de me rappeler, le Bell m'avait coupé. Bell m'avait bloqué les longues distances. [...] Ça me coûte 100 \$ ou 200 \$ par mois. [...] à chaque fois qu'il appelle, c'est 99 cents. Comme là on a fait des restrictions. Ça m'a pris deux semaines à être capable de récupérer en paie tout ce que je leur devais pour qu'il puisse me rappeler. » (Guylaine)

En plus des montants alloués pour la cantine de leur fils ainsi que les factures téléphoniques, les parents affirment qu'ils rencontrent également des coûts liés à l'achat de vêtements et d'autres effets personnels pour leur fils. Bien qu'ils n'aient pas mentionné de montant précis lié à ces obligations, les changements de saison ont été ciblés par les parents comme des moments où l'achat de nouveaux vêtements s'impose. Les anniversaires sont notés par trois répondants, qui profitent de l'événement pour apporter de nouveaux vêtements à leur fils.

« Il faut qu'ils payent leurs barres de savon, il faut qu'ils payent le shampooing, qu'ils payent tout, tout, tout et ça coûte plus cher parce que nous autres on l'aménait... la crème à barbe, on en a au Dollarama qu'on paye 1\$ et que là il faut payer 5 ou 6\$. Ça, au moins ils devraient adapter ça, on ne peut pas en amener. » (Élyse)

« Il n'avait pas de brosse à dents. Je suis allée dans sa maison, j'ai regardé le linge qu'il avait et il en avait du bon comme du pas bon et je me suis occupée... Même, j'avais acheté de la crème à barbe pour ne pas qu'il ne manque de rien. Il y a à moitié d'affaires que... à cause de la drogue... du savon... ils m'en ont remis cinq, six affaires que j'avais apportées et que je ne pouvais pas lui donner... » (Irène)

« Pour la cantine, on lui donnait 30 \$ par semaine. Et là bien du linge aussi. On lui achète du linge. [...] C'était sa fête au mois d'avril et on lui a acheté du linge. Il a sorti son vieux linge et il a rentré du linge neuf. » (Caroline et Denis)

5.2.3.2. Les conséquences sur la vie conjugale et familiale des parents

Comme ce mémoire porte sur les conséquences de l'incarcération d'un fils dans la vie d'un parent, il a semblé essentiel de porter un regard sur les conséquences conjugales et familiales que l'incarcération a pu avoir chez les répondants.

D'entrée de jeu, il est important de rappeler l'état matrimonial des répondants. Quatre répondants vivent toujours en couple avec l'autre parent du détenu, et deux autres sont en couple²² avec un autre conjoint que le parent de l'enfant détenu. D'autre part, quatre répondants sont sans conjoint depuis plusieurs années avant le début de la dernière prise en charge de leur fils par la justice.

Lors des entrevues, peu de parents vivant en couple ont discuté d'emblée de leur relation conjugale. D'ailleurs, trois répondants mentionnent de prime abord que leur couple n'a pas subi de modification liée à l'incarcération de leur fils, qu'ils soient en couple avec l'autre parent du détenu ou non. Malgré tout,

²² Depuis 35 et 17 ans, respectivement.

quatre parents soulignent, en cours d'entrevue, que la délinquance de leur fils a causé de la discorde dans leur couple concernant, notamment, les manières d'intervenir auprès de lui. Dans trois situations, ces discordes avaient toutefois eu lieu par le passé et n'existaient plus au moment de l'entrevue.

« Parce que moi et mon mari... c'est pour ça qu'il ne veut pas parler parce qu'on s'entend pas toujours sur lui (leur fils)... Et j'ai toujours plié... [...] On avait de grosses discussions ensemble. » (Guylaine)

« Pas présentement (de conséquences conjugales). Déjà oui, mais pas présentement. Oui parce que lui ça le dérangeait et on avait des sujets de conversations... des fois ça brassait, ça discutait fort. Maintenant ça s'est calmé parce qu'on demeure toujours seulement tous les deux. » (Irène)

Pour deux couples où les deux parents vivent encore ensemble, l'incarcération du fils demeure un sujet tabou qu'ils ont de la difficulté à aborder ensemble. Au moment de l'entrevue, les répondantes ont effectivement expliqué à quel point c'est difficile pour elles de discuter avec leur conjoint au sujet de leur fils. Ces mères semblent avoir de la difficulté à communiquer leurs émotions et à aborder avec leur conjoint les conséquences qui découlent de l'incarcération de leur fils dans leur vie personnelle. De plus, les conjoints ont tendance à éviter de parler du problème puisqu'il leur est impossible de changer la situation.

« On a de la misère là-dessus tous les deux. [...] On n'en parle pas beaucoup. Non, mais je pense que... là il trouve que c'est dur aussi. Il trouve ça dur aussi. » (Guylaine)

« On n'en parlait pas beaucoup. On s'en parle comme... si ça peut finir..., je m'ennuie, je voudrais aller le chercher... Mais... on essaie de passer à autre chose. » (Florence)

Finalement, une mère appréhende une éventuelle relation amoureuse avec un homme puisqu'elle craint qu'il n'accepte pas qu'elle soit la mère d'un délinquant sexuel.

« Moi les autres me disent tous... si il t'aime ton chum, il va rester avec toi pareil là, ça va pas à ça, ce n'est pas toi qui a fait ça là ! Parce que moi j'imagine qu'il va partir tout de suite si je dis que je suis la mère de Martin. Là, ils me disent tous... bien non ! S'il t'aime, il va rester ! Tout ça... Mais moi je me dis que... non... je veux dire, ça peut pas avoir d'influence sur moi, ce n'est pas moi qui a commis le crime, c'est mon fils tu sais... » (Hélène)

De façon générale, l'incarcération du fils ne semble pas avoir entraîné de difficultés majeures au sein du couple. Lorsque des conflits sont mentionnés lors des entrevues, il semble qu'ils faisaient déjà partie de la vie conjugale avant que l'arrestation ne survienne. L'incarcération du fils apparaît toutefois comme un sujet délicat pouvant, dans certains couples, devenir une source de stress ou d'inconfort susceptible d'exacerber des difficultés conjugales préexistantes à la période d'incarcération.

Lors des entrevues, certaines questions portaient sur les conséquences familiales de l'incarcération chez les proches du détenu. La plupart du temps, c'est concernant la fratrie que les changements familiaux ont été perçus comme étant les plus manifestes. Dans certains cas, les grands-parents, oncles, tantes et cousins ont été mentionnés²³. De prime à bord, la moitié des parents rencontrés ont mentionné que l'incarcération de leur fils n'a eu aucune conséquence sur le plan familial. Toutefois, au fil des questions, tous les répondants ont révélé certaines conséquences familiales liées à l'incarcération de leur fils. Dans cette section, les réactions de la fratrie et de la famille élargie par rapport à l'arrestation sont abordées, pour ensuite mettre en relief les conséquences de l'incarcération sur les relations familiales.

En premier lieu, il est important de signaler que trois des parents rencontrés ont mentionné que la fratrie n'a pas été étonnée par l'arrestation et l'incarcération de leur frère. La raison évoquée pour cette absence de réaction se rapporte au fait que le détenu n'en est pas à sa première sentence d'incarcération et que ses proches ne sont plus étonnés lorsqu'une nouvelle arrestation survient. Les membres de la fratrie en viennent donc à normaliser les arrestations de leur frère lorsqu'il s'agit de situations répétées.

« Bien, le plus vieux c'est comme s'il (son frère) est innocent et qu'il ne comprend rien. Il n'y aura jamais rien à faire avec lui [...] Le plus jeune, lui, bien une journée il dit qu'il va peut-être s'en sortir et le lendemain il dit qu'il a couru après. » (Élyse)

²³ Il est à noter que les conjoints des parents rencontrés ont été inclus dans la section familiale puisqu'ils ont été considérés comme faisant partie de la famille, même dans les cas où ils ne sont plus en couple avec le parent participant à la présente recherche.

« Non, ça les a pas surpris parce qu'ils ont vu l'évolution. Face à l'incarcération, il n'y a pas eu de réaction comme telle... Autrement dit, c'est normal. C'est normal [...] Ça devient presque du quotidien un moment donné. » (Justin)

Par ailleurs, il semble également important de mentionner que trois des dix répondants ont rapporté que les membres de leur famille élargie étaient en accord avec la sentence reçue par le fils détenu. Cela démontre que ces parents sont conscients de la gravité des gestes délictuels commis par leur proche et acceptent les conséquences sociales associées à de tels délits.

« Je trouvais que c'était long (la sentence), mais que ce n'était pas volé. Il ne l'avait pas volé. [...] Absolument, oui. Avec ce qu'il avait fait là... [...] Oui, je pense que c'est sa place (en prison). [...] Les membres de ma famille ont dit comme moi là, ils ont dit qu'il ne l'avait pas volé. » (Hélène)

« Ils la voient (la sentence)... ils l'ont vue comme étant normale, je veux dire, méritée. Dans le sens qu'il le méritait et on ne proteste pas... dans ce sens-là, c'est normal. » (Bernard)

Toutefois, contrairement à ces trois répondants, une des mères rencontrées mentionne que son deuxième fils a été très surpris de l'annonce de l'arrestation de son frère puisqu'il s'agissait d'une première infraction. Il a été mis au courant par son frère lui-même puisqu'il était en liberté sous engagement avec la cour, en attente de sentence.

« Ils (ses deux fils) sont allés dîner et je sais que Sylvain lui a offert une bière et il n'a pas voulu. [...] Ils étaient tous les deux à Montréal. Et Sylvain lui a demandé si c'était à cause que son médecin lui avait dit de pas en prendre, quelque chose de même et il a dit... non, c'est mon avocat. Et là il lui a conté. Sylvain il dit que ça lui a pris plusieurs jours à le digérer. » (Florence)

Encore une fois, le nombre d'arrestations vient teinter la réaction de l'entourage. Plus il y a eu d'arrestations et d'incarcérations par le passé et moins la réaction des proches s'apparente à la surprise.

D'autre part, selon les témoignages des répondants, il semble que l'incarcération de leur enfant puisse engendrer des modifications dans les relations entre les membres de la famille immédiate ou élargie. Ces modifications peuvent, d'une part, être positives et resserrer les liens déjà existants ou, d'autre part, être négatives et détériorer les liens entre divers membres de la famille, incluant le délinquant. Près de la moitié des répondants ont remarqué un rapprochement entre certains membres de leur famille. Certains participants ($n = 2$) ont noté, de la part de leur fratrie ou encore de leur belle-famille, une ouverture envers eux et envers ce qu'ils vivent.

« Bien, il me semble qu'on est plus proche, mes frères, mes sœurs on est plus proche. [...] Depuis qu'il est incarcéré, on dirait qu'on s'est rapprochés. C'est positif quand même. » (Hélène)

« Ma belle-sœur elle est venue me coller [...] On se parle beaucoup... je pense que ça a amené une grande ouverture à ma belle-sœur, beaucoup beaucoup. » (Élyse)

À l'inverse, quatre parents considèrent que l'incarcération fait en sorte que certains membres de la famille immédiate ou élargie rejettent le délinquant. Ces comportements de rejet proviennent essentiellement de la fratrie, du père ou d'un cousin. La plupart de ces comportements de rejet envers le délinquant se sont produits alors que ce dernier avait un important passé délinquant.

« Et mon fils il a bien de la peine de ça parce qu'il dit... maman je l'appelle (son père)... Là il est en prison en même temps que son cousin OK... [...] Il appelle son père, il refuse les frais virés. Son cousin l'appelle aussi, il accepte les frais virés de son cousin. Ça lui fait beaucoup de peine. Comme là tu vois, ça va être le baptême (du bébé du frère aîné du détenu) et j'ai demandé... qui tu prends comme parrain et ça devait être lui (le frère incarcéré) et il m'a dit que... c'est un pur étranger que nous autres on ne connaît même pas. Il m'a dit qu'il ne prenait pas un *hostie* de drogué pour être le parrain de son fils, qu'il aimait assez ses enfants, qu'il ne prendrait pas un *hostie* de drogué. Ça, ça fait mal là !» (Élyse)

Les entrevues ont aussi révélé que, dans trois familles, le fils incarcéré devient un sujet tabou entre les différents membres de la famille, particulièrement s'il a commis plusieurs délits antérieurs à sa dernière arrestation. De plus, il semble que les relations difficiles entre la fratrie soient souvent à l'origine des difficultés à parler du détenu. Ainsi, le parent a du mal à parler de son enfant détenu puisque ses frères et sœurs sont en total désaccord avec les gestes posés par celui-ci. Dans de telles circonstances, le parent se retrouve au centre d'un conflit opposant ses propres enfants.

« Non et je leur en parle pas (à ses autres fils). Je leur en parle pas parce que je trouve que les relations ne sont pas belles, fait que moi j'ai pour mon dire... ce n'est pas de leurs affaires là... il va faire sa vie et c'est tout. » (Guylaine)

« Ce que je trouve le plus dur c'est avec ses frères que je ne peux pas en parler. [...] Bien c'est parce que je me tais OK, parce que je ne veux pas de chicane, je me tais. Parce qu'il y aurait l'opportunité de faire de la chicane, c'est sûr, mais je n'en veux pas. [...] Bien en tant que parent c'est quoi notre rôle ? C'est de toujours rallier hein ? Ce n'est pas de chicaner... Je travaille tout le temps pour... je ne veux pas de chicane. » (Élyse)

Mis à part les effets de rapprochement et d'éloignement, les membres de la famille ressentent également divers sentiments par rapport à l'incarcération de leurs proches. On remarque, notamment, chez près de la moitié des familles, un sentiment de déception envers les agissements délictuels du détenu. Une mère avoue qu'elle sait qu'un autre de ses fils trouve difficile de vivre avec l'incarcération de son frère et qu'il n'en est pas très fier. Elle mentionne qu'il est très déçu de son frère incarcéré. Une autre mère abonde dans le même sens en disant comment les autres frères sont déçus des comportements de leur frère détenu.

« Il trouve ça difficile je suis certaine. Mais il n'en parle pas, il le vit tout seul. Parce qu'il n'est pas fier de ça que son frère soit là ... déçu... Il est très, très, très déçu de ses frères, très déçu de ses frères. » (Élyse)

D'autre part, un sentiment de jalousie a également été rapporté par les parents de trois familles. L'origine de ce sentiment est, dans tous les cas, reliée au fait que le détenu est perçu comme bénéficiant de plus d'aide et de soutien de la part des parents que les autres enfants de la famille. À titre d'exemple, notons qu'une mère explique que ses autres enfants veulent un retour équitable de leur héritage.

« Le plus vieux est jaloux du bébé [...] oui, mais c'est parce qu'on lui donnait de l'argent toutes les semaines à son frère... »
(Caroline et Denis)

« [...] il me coûte très cher, les autres ils me disent ... hé ! J'espère que tu ne lui donneras pas le même héritage qu'à nous [...] ». (Irène)

Ainsi, l'incarcération d'un proche a un effet important sur les membres de la famille immédiate du détenu. D'une part, les sentiments peuvent être négatifs, comme c'est le cas lorsqu'un membre de la famille est déçu des agissements et catégorise le détenu. Par contre, deux parents mentionnent la réaction positive de leur deuxième fils et à quel point il est demeuré serein pendant tout le processus et ce, depuis le début de la prise en charge. Dans ces deux situations, le second enfant est même devenu une source de soutien pour les parents en dédramatisant et en rassurant la mère en ce qui concerne les conditions de vie du frère incarcéré.

« Il dit... dis-toi qu'il est pas mal. [...] Il mange bien, il dort bien, il s'occupe du mieux qu'il peut, il n'a pas de problèmes avec les autres détenus. Oui, mon autre fils me rassure, oui. » (Florence)

« Bien, il dit maman... va le voir, il a besoin de toi Martin. J'ai dit OK, c'est correct, je vais aller le voir. Là, je ne savais plus quoi penser... ça me prenait quelqu'un pour me raisonner. Fait que mon petit ado m'a raisonné. [...] Oui... Moi, il ne m'a rien fait maman, je l'aime mon frère. » (Hélène)

Enfin, près de la moitié (4/10) des parents ont mentionné avoir volontairement tenu à l'écart certains grands-parents. Ce choix de taire la situation se rapporte à leur santé précaire et à l'impression qu'il n'était pas nécessaire de les tenir au courant de la situation.

« Ma mère, elle est malade du cœur et mon père est décédé. [...] Ce sont mes frères qui lui ont dit de se tenir à l'écart, oui. Parce qu'elle voulait s'impliquer plus, mais mes frères ont dit de prendre ça... pas trop personnel. Ils ont dit... t'es sa grand-mère, t'es pas sa mère. [...] Pour la protéger un peu dans le fond, pour son cœur. » (Hélène)

« Ma mère, ça, c'est un autre problème. Disons que... l'été avant l'accident, elle avait fait une rupture d'anévrisme et après ça suite à plusieurs opérations qu'elle a eues, elle est comme... elle est rendue au foyer, elle est comme... il y a des connexions qui ne se font plus dans la tête. [...] Quand même qu'on lui dise, elle va être correcte cinq minutes et après... elle n'a pas d'affaire à ça. » (Florence)

Bref, le discours des participants dévoile encore une fois que le passé délinquant teinte la perception des proches du détenu. À cet égard, plus le délinquant aura eu de démêlées avec la justice et plus les réactions de sa famille seront moindres. Au sein des personnes rencontrées, on remarque, par contre, que plusieurs effets positifs sont observés sur le plan relationnel. En effet, les participants ont fait mention que les liens entre différentes personnes ont été davantage soudés.

5.2.3.3. Les conséquences sur la vie sociale et professionnelle des répondants

Comme cela a été démontré, la vie personnelle, conjugale et familiale des répondants a subi plusieurs altérations à la suite de l'incarcération de leur fils. Les participants ont remarqué également divers effets de cette incarcération sur leur vie sociale. Certaines de ces conséquences sont positives tandis que d'autres sont plutôt négatives.

En ce qui a trait aux conséquences positives, liées à la vie sociale des répondants, la moitié de ceux-ci ont ressenti beaucoup de compréhension de la part des différents membres de leur entourage au travail et dans les autres sphères de leur vie. De plus, près de la moitié des répondants ont mentionné que plusieurs personnes demandaient régulièrement des informations sur la situation du détenu et lui envoyaient, par l'entremise du parent, leurs salutations et leurs encouragements. C'est d'ailleurs en ces termes qu'Anaïs parle de l'attitude de ses voisins envers elle et son fils incarcéré :

« Les deux fermiers plus loin ils ont eu mon garçon à travailler pour eux et ils me demandent des nouvelles régulièrement et donnez le bonjour à votre garçon. » (Anaïs)

Quelques participants ont ressenti de la compassion provenant des gens de leur entourage ou encore de gardiens de prison. Les participants ont alors fait allusion à la gentillesse et à l'empathie qu'ils ont ressenties de la part de ces personnes et du réconfort qui en est résulté pour eux.

« J'ai même eu un téléphone le lendemain ou deux jours après l'accident... une madame que je ne connais pas. Elle dit... je sais que vous êtes une bonne famille, mais on a vu ça aux nouvelles... elle dit on s'est tous réunis, on est 17 et on prie pour vous autres. » (Florence)

« Bien, il y a beaucoup de gens qui ont prié pour mon garçon. [...] Il y en a qui ont leur livre de prières et ils prient pour lui. [...] J'ai rencontré une madame un moment donné à la sortie de l'église et elle est venue me voir et elle a dit... vous savez... je prie pour votre fils. » (Bernard) »

« Il y en a un (gardien de prison) qui est tellement fin... je l'ai dit à Guillaume... pour moi il vit ce que je vis lui... [...] Oui, il y en a un qui est vraiment fin... celui qui dit que mon fils va sortir. » (Guylaine)

Quelques participants ont aussi relaté avoir perçu une certaine incrédulité de la part des gens qu'ils ont dû informer de l'incarcération de leur fils. Les gens semblaient ne pas vouloir croire que leur enfant puisse avoir commis un délit assez grave pour se retrouver derrière les barreaux. Un tel étonnement a eu pour effet que les parents se sont sentis valorisés du fait que les gens ne s'attendaient pas à ce qu'ils aient un fils délinquant.

« Ils viennent bouche bée (rires). Ça l'a pas fait de grosses répercussions parce que ce n'est pas des grosses affaires qu'il a faites. Ce n'est pas un tueur là ! » (Caroline et Denis)

« Vous êtes le père d'un tel ? Bien oui, mais... voulez-vous bien me dire comment ça se fait qu'il est rendu là ? Ils ne comprenaient pas là, tu sais » (Bernard).

À l'inverse, certains parents ont vécu davantage de conséquences négatives sur leur vie sociale à la suite de l'incarcération de leur fils. Ainsi, quelques parents (3/10) ont subi l'expérience d'entendre des commentaires désagréables au sujet de leur fils. Ces commentaires provenaient de leurs connaissances et de personnes étrangères. À cet effet, Florence relate comment elle recevait des commentaires désagréables de la part des membres de la famille de la victime de l'accident causé par son fils. C'est le cas également d'Hélène, dont les frères l'ont dissuadée de se présenter à la cour puisqu'elle allait avoir à faire face à des commentaires désobligeants de la part des personnes présentes au palais de justice. Les frères de cette répondante avaient déjà vécu eux-mêmes cette situation en se présentant à la Cour, alors qu'elle ne les avait pas

accompagnés. De son côté, Guylaine a été humiliée par le passé, par l'avocate de la Couronne, en témoignant pour son fils lors d'une autre prise en charge de ce dernier.

« Je suis allée quelques fois, mais disons que l'autre famille (la famille de la victime) on avait des... quelques commentaires... [...] Il y en a une entre autres qui a passé ses commentaires. J'ai dit regarde... on n'a pas besoin de se présenter, on n'ira pas. [...] Bien, on a arrêté... » (Florence)

« J'y ai pas été cette fois-là parce que j'avais dit que je retournerais plus là parce que je me suis fait humilier (par l'avocate de la Couronne) en 2003 et je ne suis plus capable. [...] Il y a une de mes chums qui m'a dit une affaire l'autre fois... elle a dit il va finir par se dompter... Là je lui aurais tiré de quoi tu sais... J'ai dit toi les tiens ils n'ont pas de problème... Ça me choque quand quelqu'un dit ça, ça m'enrage, je viendrais maligne comme... parce que c'est une maladie ça, l'alcoolisme c'est une maladie, mais pour eux autres, ce n'est pas encore rentré dans leur tête au niveau de la justice... Rien qu'à peu près à une couple de personnes je suis capable d'en parler. » (Guylaine)

Toutefois, bien que certaines conséquences négatives soient mentionnées par les parents, la plupart des conséquences qu'elles rapportent sur leur vie sociale sont plutôt positives. À cet égard, les répondants mentionnent que les membres de leur entourage semblent avoir réagi assez bien par rapport à leur situation en les encourageant dans leur épreuve. Les données recueillies permettent de constater que la nature du crime semble parfois faire en sorte que les parents soient plus à risque de vivre de mauvaises expériences sociales, comme ce fut le cas pour une répondante dont le fils a commis un délit à caractère sexuel.

« Parce que tu as un fils qui décède tu vas en parler, ils vont dire... pauvre toi, c'est ton fils... il est décédé et tout ça. Le monde va prendre comme la personne en... ils vont sympathiser avec la personne, tandis que moi ils ne peuvent pas sympathiser avec moi là-dessus. C'est sûr qu'en attaquant une petite fille comme ça, mettons que le monde ils ne sont pas friands de lui hein. » (Hélène)

Le travail rémunéré est un des principaux aspects où les parents ont mentionné avoir été affectés de diverses façons. Dans certains cas, l'incarcération du fils est perçue comme ayant entraîné la perte d'un emploi, que ce soit par congédiement ou abandon plus ou moins volontaire lié à la présence de problèmes de santé. À cet égard, Anaïs souligne qu'elle a dû quitter son emploi pour « incapacité au travail » en raison de l'apparition d'un problème de santé psychologique à la suite de l'incarcération de son fils (dépression sévère). De son côté, un père soupçonne son employeur de l'avoir congédié après avoir été mis au courant de l'arrestation de son fils. Pour d'autres parents, bien que l'incarcération n'entraîne pas la fin de leurs occupations professionnelles, la situation de leur fils détenu vient tout de même influencer négativement leurs relations avec leurs collègues ou leurs supérieurs hiérarchiques. Par exemple, un répondant mentionne qu'il s'est vu dans l'obligation de divulguer la détention de son fils à son employeur et à ses confrères de travail pour les prévenir de la possibilité qu'il reçoive un appel à frais virés provenant de l'établissement de détention pendant ses heures de travail. Cette situation a créé une certaine gêne chez lui. Une répondante a aussi mentionné les difficultés encourues à concilier son travail et ses visites à son fils, visites situées souvent dans les mêmes plages

horaires que ses quarts de travail. Comme elle travaille sur appel, elle doit donc refuser de travailler si elle veut visiter son fils aux périodes prévues à cet effet.

Dans le même ordre d'idées, certains parents interviewés ont dû mettre fin à certaines de leurs activités professionnelles ou récréatives afin d'éviter d'entendre certains commentaires au sujet de leur fils ou encore au sujet des délit commis par celui-ci. Une femme a d'ailleurs quitté un travail à temps partiel pour ne pas entendre des commentaires désobligeants sur son fils. D'autres répondantes ont, pour leur part, mis fin à des activités sociales ou récréatives qu'elles pratiquaient. L'abandon de certaines activités, professionnelles ou ludiques, a eu pour effet d'isoler certaines des répondantes. Le tableau 8 présente des extraits du discours des répondants ayant trait aux conséquences de l'incarcération de leur fils dans leur vie professionnelle.

Tableau 8 : Extraits d'entrevue sur les conséquences de l'incarcération sur la vie professionnelle des répondants

Conséquences vécues	Illustrations
Abandon volontaire de l'emploi	<p>« J'avais une petite job une journée par semaine, j'ai arrêté. Je ne me sentais pas à l'aise là-dedans et tu sais, un moment donné des commentaires... il y avait eu un autre cas à la télévision et après ça... la gérante elle s'en va dire sur l'heure du midi... ah ! Les petits <i>christs</i> ! Il faudrait tout leur arracher la tête ! Je suis partie, je me suis en allée. Un moment donné, je n'ai plus d'affaire là. Je ne m'obstinerai pas et je ne ferai pas de chicane avec ça et je vais m'en aller dans mon coin et c'est tout. Si c'est ça que tu penses... tant pis, moi je m'en vais, je n'ai plus d'affaire là. » (Florence)</p>
Perte de son emploi	<p>« Même une fois j'ai eu un doute quand je me suis fait « clairer » de ma job parce que mon garçon avait passé dans le journal et mon boss avait vu ça. D'après moi c'est à cause de ça que je me suis fait « clairer », mais je n'ai pas de preuve. Parce que deux, trois jours après j'ai été « clairé » [...] c'est peut-être à cause de lui que j'ai perdu ma job et... Je ne lui en ai pas voulu directement sauf que... » (Denis)</p>
Absences temporaires difficiles à justifier	<p>« Comme vendredi j'ai manqué un chiffre pour y aller ! Bien un chiffre c'est 100 quelques dollars clairs. Et je me disais... je lui ai dit que j'irais et quand je dis quelque chose je le fais. Bien je ne suis pas rentrée (au travail) et je suis allée. » (Élyse)</p>
Conséquences négatives sur les relations de travail	<p>« Non. Il y a des choses des fois qu'il faut mettre... il faut tenir au courant du personnel... Par exemple au niveau de mon travail, si, mettons, il y avait de la maladie ou il y avait quelque chose, bien tu dis au service de garde de l'usine que si il y avait un téléphone... acceptez-vous les frais... Fait que ces gens-là tu les mets au courant, tu dis écoute... j'ai un fils qui est incarcéré, les frais accepte-les [...] Fait que, avec les directeurs du personnel, tout le monde, le personnel de l'usine j'ai dit écoutez là bon... le problème c'est... quand une situation va se présenter comme ça, dites oui, acceptez les frais, écoutez, il est en prison, c'est mon fils ... ». (Justin)</p>

5.3. Les expériences de soutien social vécues par les répondants à la suite de l’incarcération de leur fils

Dans le cadre de cette recherche, trois types de soutien ont été explorés plus spécifiquement : le soutien émotionnel, le soutien informationnel ainsi que le soutien instrumental. D'une part, au cours de l'entrevue, les parents ont été questionnés sur la façon dont ils ont soutenu leur fils depuis le début de sa prise en charge par le système judiciaire. Dans un deuxième temps, la présente étude a permis de jeter un éclairage sur la nature et la perception du soutien que les parents ont eux-mêmes reçu à la suite de l’incarcération de leur fils, en ce qui concerne le soutien formel et informel.

5.3.1. Le discours des parents sur le soutien qu’ils ont accordé à leur fils détenu

Les détenus ont une place prioritaire dans la vie de leurs parents et cette importance se traduit, notamment, par leur présence auprès d’eux afin de subvenir à leurs besoins, tant sur le plan affectif que matériel. L’un des objectifs de la présente recherche était de connaître la nature du soutien que les parents procurent à leur fils détenu depuis le début de la prise en charge de ce dernier par le système de justice. Pour ce faire, les soutiens émotionnel, informationnel et instrumental ont été explorés de manière à faire ressortir les différents moyens utilisés par les parents pour soutenir leur fils, de son arrestation à son incarcération.

Dans certains cas, les parents ont mentionné n'avoir fourni aucun soutien à leur fils lors de l'une ou l'autre des diverses étapes menant à l'incarcération. C'est le cas d'une mère qui était à l'extérieur de la région lorsque son fils s'est fait arrêter et qu'il a comparu devant la cour afin de recevoir sa sentence. Dans quatre autres situations, des mères ont décidé de ne pas se présenter à la cour lors des audiences de leur fils, car elles craignaient d'entendre des commentaires désobligeants envers celui-ci ou concernant la qualité de l'éducation qu'elles lui ont prodiguée.

5.3.1.1. Le soutien émotionnel fourni au détenu

Lors d'une prise en charge de leur fils par la justice, les parents peuvent lui fournir plusieurs formes de soutien émotionnel. Ces formes de soutien sont variées et souvent influencées par l'étape de la prise en charge à laquelle le fils est rendu. Pour la période liée à l'arrestation, il a été impossible pour la plupart des parents de soutenir émotionnellement leur fils de manière immédiate, puisque aucun d'eux n'était présent lors de l'événement. Par contre, deux parents d'un même couple ont encouragé leur fils, qui était en liberté illégale depuis quelques années, à se livrer lui-même à la justice. Il s'est donc rendu aux autorités en présence de ses parents. Par ailleurs, lors des périodes d'attente de sentence et d'incarcération, la plupart des parents ($n = 6$) ont offert du soutien émotionnel à leur fils au cours de ses diverses comparutions à la cour avant qu'il ne reçoive sa sentence. Ce soutien émotionnel a généralement pris la forme d'une présence réconfortante pour le fils qui avait la certitude que ses parents

étaient toujours à ses côtés. Comme autre forme de soutien émotionnel, trois mères font état de l'écoute qu'elles procuraient à leur fils au moyen des conversations téléphoniques lors de la période de détention préventive, soit avant que leur fils ne reçoive sa sentence. À la lumière des divers témoignages recueillis auprès des participants, la manière la plus utilisée par les répondants pour procurer du soutien émotionnel à leur fils est de lui signifier qu'ils sont toujours là pour lui, qu'ils restent présents et l'aiment toujours, en dépit du délit commis.

« Il sait qu'on l'aime et qu'on ne le laisse pas tomber et qu'on l'aime autant et... on est avec lui. [...] On est là et on est avec lui et on l'aime et on ne le lâche pas. » (Florence)

« Je lui parle au téléphone aussi. Ça remonte le moral... d'essayer de lui donner du courage, de garder le courage et... Ce n'est pas évident là rester enfermé toute la journée... » (Anaïs)

La presque totalité des parents visite régulièrement leur enfant lors de leur détention préventive ou leur incarcération. Cela leur permet de garder contact avec leur enfant et de l'encourager. Ces contacts sont permis lorsque le fils est en détention préventive ou encore lorsqu'il a reçu sa sentence et qu'il purge sa peine d'incarcération. Ces visites sont effectuées, pour la plupart des répondants, une fois par semaine ou deux fois par mois.

« [...] normalement, j'y vais aux quinze jours. » (Anaïs)

« J'essaie (à toutes les semaines)... quand je ne suis pas capable, maudit que ça me rend triste et là je m'ennuie. » (Élyse)

Pour les fils ayant été incarcérés dans une prison en dehors du Saguenay–Lac-Saint-Jean (n = 2), les visites sont beaucoup moins fréquentes, voire quasi inexistantes.

« Depuis l'incarcération, malheureusement je demeure trop loin pour pouvoir le soutenir comme je le voudrais. J'aimerais ça pouvoir le voir à toutes les semaines, c'est sûr. Je trouve ça extrêmement difficile de pas le voir. [...] d'une certaine manière, il me manque beaucoup et c'est comme une frustration que j'ai de ne pas le voir ». (Hélène)

Parmi l'ensemble des répondants, seule Irène ne visite pas son fils lorsqu'il est emprisonné, même si l'établissement de détention est près de son lieu de résidence. Celle-ci estime qu'il lui est trop difficile de le voir et elle ne souhaite pas qu'il la voie pleurer.

« Je ne vais jamais le voir. Et là même les gardiennes l'autre jour elles ont dit... « Vous êtes rendue, pourquoi vous ne le demandez pas au parloir ? » J'ai dit non. Je ne demande pas pour le voir. Je vais vous dire ce que j'ai répondu... « Vous êtes rendue, pourquoi vous ne le demandez pas ? » J'ai dit parce que je vais pleurer et je ne veux pas qu'il me voie pleurer. » (Irène)

Finalement, le courrier postal est également une autre méthode utilisée par certains répondants afin d'offrir un soutien moral à leur enfant et de préserver les contacts avec lui. Ce moyen de communication a été principalement utilisé par une répondante lors de la période de détention préventive et lors de l'incarcération proprement dite, même si son fils était dans un établissement de détention de la région et qu'elle le visitait régulièrement.

« [...] je lui fais des petites lettres des fois encourageantes avec des petits collants... et mon petit parfum pour la lettre... pour faire voir que je suis là. » (Anaïs)

5.3.1.2. Le soutien informationnel fourni au détenu

Les entrevues ont révélé que les participants ne fournissent que très peu ou pas du tout de soutien informationnel à leur fils incarcéré. Seulement trois parents ont soutenu leur fils de cette manière en effectuant des procédures nécessaires à l'obtention d'un certificat de naissance ou encore pour obtenir des informations sur les différentes maisons de thérapie auxquelles le fils pouvait être admissible. En obtenant ces informations, le détenu pouvait alors démontrer ses bonnes intentions lors des démarches auprès de la Commission québécoise des libérations conditionnelles afin d'obtenir une permission de sortir pour libération conditionnelle ou encore une libération conditionnelle.

« Il a dit maman cherche des thérapies... chercher des thérapies... Je cherchais sur l'ordinateur [...] » (Guylaine)

« [...] il avait besoin de son certificat de naissance, là on s'est tout occupé de ça. Parce que lui, il n'a plus de carte d'assurance maladie. [...] On s'est occupé de ses affaires, là. » (Caroline et Denis)

5.3.1.3. Le soutien instrumental fourni au détenu

Le soutien instrumental est moins fréquemment fourni par les parents que le soutien émotionnel, mais cette forme de soutien demeure tout de même utile lorsque la personne est incarcérée.

Lors de l'arrestation, une seule répondante a été en mesure de fournir de l'aide instrumentale à son fils en effectuant diverses démarches pour lui dénicher rapidement un avocat lors de sa comparution à la cour le matin suivant son arrestation.

« Oui. Bien là quel soutien... le soir attends un peu là... j'ai dit... il faut que je lui trouve un avocat, j'en connais pas. C'est une autre affaire ça ! On a des bons amis, j'ai téléphoné à un monsieur, j'ai dit regarde là... ça me prend un avocat tout de suite là. » (Florence)

À la suite de l'arrestation de leur fils, soit lors de la détention préventive, la moitié des répondants ont mentionné avoir eu à leur fournir des vêtements ou d'autres effets personnels. Ces effets personnels ont pu être pris, dans la plupart des cas, dans les objets que leur fils possédait déjà ou encore être achetés pour

l'occasion. Comme autre soutien instrumental fourni aux détenus, quelques parents apportent régulièrement des revues ou des livres à leur fils incarcéré.

« C'est sa fête le 3 avril fait qu'on lui a acheté du linge. Il a sorti son vieux linge et il a rentré du linge neuf. » (Caroline et Denis)

« Je vais lui acheter des entrecroisés... je lui achète des revues « 7 jours » parce qu'il me le demande. [...] Parce que c'est un bon liseux. » (Guylaine)

La forme de soutien instrumental la plus souvent fournie au détenu demeure celle de lui procurer de l'argent pour les achats à la cantine. La presque totalité des participants ($n = 9$) a eu, à un moment ou à un autre de la prise en charge de leur fils, à fournir ce type de soutien financier. Par contre, comme nous l'avons mentionné précédemment, certains parents ($n = 3$) ont cessé de fournir cette aide financière à leur fils lorsqu'il a eu l'opportunité de travailler à l'intérieur des murs de l'établissement de détention. Seulement une répondante n'a pas eu à fournir ce genre de soutien à son fils puisque sa conjointe s'en acquittait elle-même. En ce qui a trait aux honoraires juridiques, aucun parent n'a eu à s'en charger puisque les accusés étaient éligibles à l'aide juridique ou encore payaient eux-mêmes les honoraires de leur avocat.

« Oui, monétaire au départ. Mais là, après ça il a commencé à travailler à la prison. Donc, je dirais que les six premiers mois, j'allais lui porter de l'argent pour sa cantine [...] tant qu'il n'a pas travaillé. » (Bernard)

« [...] c'est sa blonde qui s'occupe de ses affaires (financières). »
(Florence)

5.3.2. Le soutien reçu et désiré par les parents

L'un des objectifs de cette recherche était de connaître la nature du soutien reçu par les parents depuis la prise en charge de leur fils. Encore une fois, les types de soutien qui ont été retenus sont les soutiens émotionnel, informationnel et instrumental. À cet égard, six des dix répondants ont mentionné d'emblée ne pas avoir reçu de soutien de la part des membres de leur entourage. Par contre, au cours des entrevues, la plupart des répondants ont tout de même été en mesure de nommer diverses situations où ils ont reçu différents types de soutien de la part des membres de leur famille, immédiate ou élargie, d'amis ou encore provenant d'intervenants. Pour chacun des types de soutien reçu, un parallèle sera également fait avec le soutien que les participants auraient désiré recevoir.

5.3.2.1. Le soutien émotionnel reçu et désiré par les parents

La plupart des participants (8/10) ont mentionné, au cours de l'entrevue, avoir reçu du soutien émotionnel de la part d'un ou de plusieurs membres de leur famille immédiate ou élargie. À ce titre, trois répondants ont obtenu du soutien de la part de leurs propres parents. Six répondants ont mentionné l'importance

du soutien qu'ils ont reçu de la part de leur fratrie. Pour leur part, en plus du soutien reçu par leur famille d'origine, quatre répondants ont mentionné recevoir du soutien d'un de leurs autres enfants, alors que deux participants ont clairement identifié leur fils incarcéré comme source de soutien émotionnel.

« Je voyais beaucoup ma famille. [...] Ma famille me disait d'aller les voir et j'allais les voir. Ma sœur en particulier... Elle déménageait et elle m'a dit... tu vas venir m'aider à déménager, même si c'est arrivé, comme ça, ça va te faire penser à d'autre chose. » (Hélène)

« Ma fille est venue souvent au Palais de justice avec moi. Elle est venue assez souvent. [...] Bien elle m'a toujours supporté, oui c'est ça, elle me supporte pas mal, je pense, là-dedans... oui. » (Justin)

« J'ai dit appelle-moi (son fils incarcéré) ce soir, là, il faut que tu me téléphones ce soir. Là ça l'a mieux été après. [...] Il m'appelle et il dit... maman ça va aller... Bien on s'encourage tous les deux aussi au téléphone. » (Anaïs)

« Après ça un cousin que je rencontre de temps en temps, rarement là, et un moment donné oups ! Il vient faire un tour. [...] J'ai beaucoup apprécié. Oui, énormément. » (Florence)

Chez les six répondants vivant en couple, le conjoint ou la conjointe a été mentionné comme source de soutien émotionnel par trois d'entre eux. La moitié des participants en couple (3/6) ont reconnu et apprécié le soutien qu'ils ont pu recevoir de la part de leur conjoint actuel. De plus, une participante, sans partenaire au moment de l'entrevue, a spécifié recevoir de l'aide d'un ex-conjoint avec qui elle a gardé contact et pour qui le fils incarcéré est toujours

important. Il est à noter que quatre parents étaient célibataires ou sans conjoint depuis la prise en charge de leur fils.

« J'ai trouvé ça correct qu'il (son mari) soit venu avec moi en prison le soir là... il est venu avec moi là, j'ai pleuré tout le long en montant. » (Guylaine)

« J'appelle mon ex-mari quand j'ai peur là... [...] Je l'appelle quand c'est comme ça, quand je fais des paniques... dans la nuit, je peux l'appeler, il est là pour m'écouter. Il m'aide tout de suite moralement. Oui, lui il me comprend. » (Anaïs)

Les répondants rencontrés ont aussi reçu du soutien émotionnel de la part de leur belle-famille. Quatre parents ont mentionné avoir reçu un soutien moral de la part d'au moins un membre de leur belle-famille.

« J'ai une de mes sœurs et ma belle-sœur, elles sont venues me trouver. Et une autre de mes ex-belles-sœurs qui avait dit qu'elle allait venir faire un tour et l'autre elle est restée jusqu'à ce qu'elle arrive. Elles ne voulaient pas me laisser seule. » (Florence)

Les amis représentent également une grande source de soutien émotionnel chez la plupart des personnes rencontrées. Par conséquent, six participants ont ouvertement mentionné avoir reçu du soutien émotionnel de la part d'un ou plusieurs amis. Les amis ont permis aux parents de combattre l'isolement et d'exprimer leurs émotions. Dans le cas où la personne a un vécu similaire, le soutien devient davantage apprécié par le parent qui le reçoit

puisqu'il se sent davantage compris et ressent moins de jugement négatif. Il s'agit également d'un message d'espoir puisque l'autre personne est passée par un parcours similaire et est en mesure maintenant de les comprendre et soutenir. De plus, un participant a mentionné que le principal soutien qu'il avait reçu provenait d'un groupe de prière dont il fait partie depuis plusieurs années.

« Et ma seule amie de femme qui a l'âge de ma mère bien elle comprend, elle a du vécu. Il y a juste elle, autrement, qui peut comprendre la peine que j'ai eue. [...] Je lui rends visite et on se parle beaucoup au téléphone aussi. » (Anaïs)

« Et ma grande amie bien elle m'écoute... elle est passée par le même bout alors elle me comprend. [...] Elle, son fils est allé à la maison de thérapie et aujourd'hui il s'est repris en main et ça va super bien et il travaille... Elle me comprend. Je suis montée à Chibougamau l'autre jour pour aller la voir, j'en avais trop épais sur le cœur là. Je l'ai appelée... j'ai dit... je monte ! Elle a dit viens t'en ! » (Élyse)

Finalement, trois parents ont fait état d'une aide reçue de la part d'intervenants rémunérés. Pour Hélène, il s'agit de l'aide d'un psychologue qu'elle a elle-même contacté en reconnaissant la détresse psychologique qu'elle ressentait.

« Bien j'ai été voir une psychologue puis... elle m'a aidée au début. [...] Oui, je suis allée chercher ce qui me manquait, oui. » (Hélène)

Parallèlement au soutien qu'ils ont concrètement reçu, les parents rencontrés ont aussi été questionnés sur le soutien qu'ils auraient souhaité recevoir dès l'arrestation de leur fils. À cet égard, les répondants ont ressenti le besoin d'avoir accès à une personne qui aurait fait preuve de compréhension à leur égard. Ils auraient alors pu se confier sans crainte d'être jugés. Ce besoin de se sentir compris, sans toutefois être jugés, se reflète aussi dans le besoin, exprimé par plusieurs répondants, de se retrouver parmi des gens vivant une situation similaire, par exemple, dans un groupe d'échange avec d'autres parents de détenu.

5.3.2.2. Le soutien informationnel reçu et désiré par les parents

Seulement trois répondants ont mentionné, lors des entrevues, avoir reçu du soutien informationnel et ce, en de très rares occasions. Dans les situations où ce soutien a été présent, il semble avoir été principalement fourni par des acteurs du processus judiciaire ou carcéral. Tout d'abord, Bernard a reçu des informations sur le processus judiciaire de la part d'un ami gardien de prison. Justin a, pour sa part, reçu des informations de la part de l'avocat de son fils qui connaît bien son dossier puisqu'il l'a représenté plus d'une fois. Cette connaissance approfondie devient utile pour le parent néophyte en matière juridique. Dans le cas de Guylaine, elle considère avoir reçu du soutien informationnel de la part de l'avocat de son fils et par son fils lui-même. Le soutien informationnel semble donc exclusivement lié au processus de la prise

en charge et semble répondre, chez les parents rencontrés, au besoin d'être rassurés sur la suite des événements.

« C'est pratiquement toujours le même avocat qui le défend à l'Aide juridique. Un moment donné, bien il me décrit les vraies choses et après il me donne le pour et le contre. Bien là, la personne qui a déposé cette plainte-là on va essayer de contester telle, telle chose... il est là pour ça... » (Justin)

« [...] À la prison vois-tu... parce que j'ai un ami qui travaille là. Des fois je l'appelle... j'ai des questions à te poser... je lui demande... » (Bernard)

Bien que peu de parents aient bénéficié de soutien sur le plan informationnel, ils ont mentionné un certain nombre de besoins qu'ils auraient souhaité combler tout au long de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire. Le discours des parents révèle, à ce sujet, que leur principale inquiétude porte essentiellement sur le processus judiciaire en lui-même. Les parents ont semblé avoir beaucoup d'appréhensions sur la suite des événements qui les attendait tout au long du processus de la prise en charge de leur fils, par exemple, sur la durée d'attente et la sévérité de la sentence. Bien entendu, les parents qui cheminent dans ce milieu pour la première fois ont démontré beaucoup plus de craintes et d'incertitudes que ceux ayant déjà vécu une telle situation. Encore une fois, le passé délinquant du fils incarcéré semble teinter les besoins des parents. Donc, plus le nombre d'incarcérations est élevé, moins les parents vivent d'appréhensions de ce genre, puisqu'ils sont davantage informés sur les étapes liées à l'arrestation et à l'incarcération auxquelles leur fils doit de

soumettre. Ils ont même développé, dans certains cas, des liens avec les gardiens de prison, desquels ils reçoivent des informations au sujet de leur fils.

En résumé, les répondants ont nettement exprimé qu'ils ont vécu une période d'anxiété liée au manque d'information. Cette période anxiogène s'étend de l'arrestation à l'incarcération inclusivement, puisque la longueur du processus n'est pas déterminée dans le temps. De ce fait, les parents ont exprimé avoir ressenti, au moment de l'arrestation, un besoin de mieux connaître la suite des procédures judiciaires. Pour la période qui a suivi l'arrestation et qui s'est prolongée jusqu'à la tombée de la sentence, les répondants ont formulé le besoin de soutien provenant d'un organisme, en plus du besoin de connaître les coordonnées d'avocats ou de psychologues, pouvant les guider tout au long des procédures judiciaires.

Finalement, une fois la sentence reçue et le fils en détention pour un temps déterminé, les parents ont manifesté le besoin de recevoir des informations concernant la vie carcérale de leur fils. Néanmoins, il faut préciser qu'un facteur, contribuant à ce manque d'information lors de l'incarcération, est lié à la Loi sur l'accès à l'information à laquelle les établissements de détention sont soumis. Ainsi, un parent qui appelle dans un établissement de détention n'obtiendra pas d'information au sujet de son fils par un agent correctionnel, puisque celui-ci n'y est pas autorisé.

5.3.2.3. Le soutien instrumental reçu et désiré par les parents

Une seule répondante a souligné recevoir du soutien instrumental de la part d'un des membres de son entourage. Elle a ainsi mentionné recevoir de l'aide financière de la part de son ex-conjoint lorsqu'elle éprouve des difficultés à payer ses factures téléphoniques et à effectuer des dépôts d'argent à son fils pour qu'il puisse s'acheter des biens à la cantine de l'établissement de détention.

« Oui, il est fin... il est gentil là, oui, très gentil. Il m'aide lui financièrement pour André pour sa cantine, plusieurs fois aussi dans le mois. » (Anaïs)

Bien que la quasi-totalité des répondants n'ait pas bénéficié de soutien instrumental tout au long de la prise en charge de leur fils, ils ne semblent pas avoir souffert de cette absence de soutien. Par contre, deux pères ont mentionné qu'un meilleur soutien pour le détenu à sa sortie de détention pourrait être bénéfique pour lui. Ils considèrent tous deux que lorsque leur fils, récidiviste, sortira de prison, il sera tout aussi démunis qu'à son arrivée. Ainsi, ils aimeraient que les établissements de détention offrent plus de programmes obligatoires pour aider les détenus à être mieux outillés pour réussir leur réinsertion sociale une fois libérés de détention.

Les données de cette étude permettent donc de constater que le soutien le plus essentiel, aux yeux des parents interrogés, se situe sur le plan émotionnel. En effet, les informations recueillies lors des entrevues démontrent que les parents ont su, pour la plupart, s'entourer de gens qui les ont écoutés et leur ont permis d'échanger sur leur vécu tout au long de la prise en charge de leur fils par le système de justice. Dans le même ordre d'idées, ces parents ont également eu le réflexe de s'éloigner des gens qui leur ont adressé des paroles qu'ils n'étaient pas en mesure d'entendre lors de cette période de leur vie. Par contre, les répondants ont tout de même démontré qu'ils auraient désiré recevoir plus de soutien émotionnel. À cet égard, ils ont mentionné qu'un groupe d'échange aurait pu leur fournir un soutien émotionnel supplémentaire. En ce qui concerne les autres types de soutien, les besoins exprimés par les parents semblent moins importants, bien que leur discours fasse souvent référence à l'angoisse qu'ils ont vécue devant l'inconnu et l'incertitude associés au processus judiciaire et carcéral. Ces sentiments étaient toutefois surtout présents chez les parents dont le fils en était à sa première sentence. En effet, pour certains parents, le lourd passé délinquant de leur fils faisait en sorte qu'ils avaient développé une certaine habitude à se retrouver devant l'appareil judiciaire, habitude qui atténuaient leurs angoisses et leurs appréhensions.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

6. Discussion

Ce dernier chapitre discute les résultats du présent mémoire à la lumière du cadre de référence privilégié, soit le modèle bioécologique, en lien avec les écrits scientifiques publiés à ce jour. Il se subdivise en quatre sections. En premier lieu, l'expérience des parents de détenu est abordée en fonction des différents niveaux du modèle bioécologique, en tenant compte des changements vécus dans leur vie personnelle (ontosystème), conjugale et familiale (microsystème), ainsi que sociale (mésosystème, exosystème, macrosystème). Par la suite, le soutien offert par les parents à leur fils est discuté, suivi, dans un troisième temps, du soutien reçu et désiré par les parents eux-mêmes au cours des différentes étapes du processus judiciaire (chronosystème). En terminant, les dernières sections de ce chapitre discutent, d'une part, de la pertinence de ce modèle théorique dans le cadre de la réalisation du présent mémoire et, par la suite, discutent des avenues de recherche possibles afin de mieux comprendre le vécu des parents de détenu.

6.1. Les conséquences vécues par les parents de détenu

Un des objectifs spécifiques de cette recherche était d'identifier les changements, tant positifs que négatifs, que l'incarcération d'un fils adulte pouvait entraîner sur les plans personnel, conjugal, familial et social chez ses parents.

À la lumière des résultats obtenus, certains malaises physiques ont été ressentis par les participants à cette étude. Ainsi, les répondants ont rapporté avoir vécu des symptômes physiques dès qu'ils ont appris que leur fils s'était fait arrêter. Comme l'explique Hannem (2008), il est normal, pour les proches de personnes judiciarises de ressentir, dans les débuts de la prise en charge, une grande fatigue. Pour sa part, Chui (2010) fait mention d'un état de confusion lors de l'annonce de l'incarcération d'un proche. D'ailleurs certaines participantes ont rapporté s'être senties très fatiguées, ne plus avoir d'énergie et avoir un degré d'attention altéré.

Sur le plan émotionnel, il a été remarqué que les parents ressentent beaucoup de sentiments négatifs dès la prise en charge de leur fils par les autorités. Les sentiments les plus fréquemment ressentis chez les répondants se rapportent à la tristesse et la culpabilité, sentiments qui se traduisent, pour certains parents, par la présence de manifestations dépressives qui nécessite parfois la prise d'une médication. Le constat de la présente recherche va dans le même sens que d'autres écrits scientifiques s'intéressant à l'expérience des proches de détenu, qui soulignent qu'ils vivent beaucoup de détresse psychologique lors de l'incarcération de leur proche (Carlson & Cervera, 1991; Christian, et al., 2006; Crépin, 2000; Ensminger, et al., 2006; Hannem, 2008; Le Quéau, et al., 2000; Light & Campbell, 2006; Whitters, 2001). Par ailleurs, la présente recherche a permis d'observer que les répondants ont démontré certains troubles du sommeil ainsi qu'une augmentation ou encore une réduction pondérale. À cet effet, peu d'écrits faisant allusion à de tels symptômes ont été

répertoriés pour une population semblable (Le Quéau, et al., 2000). Par contre, il est facile de faire un lien entre ces symptômes et ceux associés à l'anxiété ou la dépression. Nous retrouvons ces symptômes dans la description des épisodes thymiques associés à l'anxiété ou autres troubles de l'humeur (Palazzolo, 2007; Poirot, 2010). Dans les faits, il s'avère que les participantes de la présente recherche ayant ressenti ces symptômes présentaient également des symptômes de dépression, allant même jusqu'à la prise de médication.

La présente recherche indique que certaines caractéristiques personnelles des parents (ontosystème), notamment le genre, semblent influencer leurs sentiments vécus. En effet, les mères interrogées ont semblé démontrer plus de symptômes physiques et psychologiques que les pères ayant participé à la présente démarche de recherche. Dans les faits, très peu de recherches effectuées auprès des proches des détenus mentionnent la présence d'hommes dans leur échantillonnage. Le Quéau et al. (2000) expliquent cette réalité par le fait que, dans certains établissements de détention, les périodes de visites sont seulement prévues les jours de la semaine, donc sur les heures de travail. Il peut être parfois plus difficile pour les hommes que pour les femmes de s'absenter de leur travail et ils peuvent également penser qu'il est plus acceptable socialement pour une mère de justifier une absence professionnelle dans de telles circonstances.

De plus, il est vrai que les hommes sont, de façon générale, plus discrets dans leur désir de témoigner et de s'ouvrir sur ce qu'ils vivent (Dulac, 2001; Le Quéau, et al., 2000). Afin d'expliquer cette différence entre les pères et les mères rencontrés, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'ils ont peut-être eu plus de difficultés ou de réticentes à parler des conséquences de l'incarcération de leur fils pour eux-mêmes en entrevue. Dans le même ordre d'idées, Dulac (2001) fait mention que les hommes démontrent une plus grande difficulté à trouver les formulations justes pour exprimer leur anxiété et la honte qu'ils peuvent ressentir devant autrui. En outre, cette différence entre les genres peut probablement s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les hommes interrogés semblent vivre différemment l'incarcération de leur fils, en développant d'autres stratégies d'adaptation que le partage de leurs émotions et la recherche de soutien. À cet effet, Dulac (2001) mentionne d'ailleurs que les hommes utilisent souvent la fuite et la négation du problème comme stratégie adaptative puisque le sentiment d'impuissance ainsi que le sentiment de perte de contrôle signifient pour eux une faillite personnelle et démontrent leur faiblesse.

Au-delà des différences entre les pères et les mères, la présente étude permet également de noter que les réactions et les sentiments des parents semblent également teintés par l'historique relationnel qu'ils entretiennent avec leur fils depuis son jeune âge. Ainsi, la dimension du chronosystème vient moduler l'influence d'une nouvelle incarcération sur leur vie. D'ailleurs, nous observons que plus il y a eu d'actes délinquants antérieurement commis de la part du fils, moins le parent semble affecté par l'annonce d'un nouveau délit et,

par le fait même, d'une nouvelle incarcération. Par contre, certains parents interrogés ont mentionné avoir ressenti un sentiment de déception à la suite de l'arrestation de leur fils. Ce sentiment, beaucoup moins abordé dans les écrits scientifiques, est particulièrement présent chez les parents qui ont vu leur fils persister dans un parcours délinquant et pour qui chaque nouvelle arrestation vient à nouveau confirmer que leur fils n'est toujours pas motivé à mettre les efforts nécessaires pour sortir de cette spirale et adhérer à des comportements prosociaux. Cette persistance dans la délinquance pourrait, selon Hannem (2008), faire naître un doute chez les parents en ce qui concerne la réhabilitation effective de leur fils, tout en venant teinter et moduler la relation ainsi que les sentiments qu'ils éprouvent envers leur fils.

Dans le même ordre d'idées, les réactions des parents semblent également liées au sens qu'ils donnent aux gestes délictuels de leur fils. En effet, certains parents attribuent l'entièvre responsabilité des délits aux caractéristiques personnelles de leur fils (ontosystème), alors que d'autres ont tendance à le déresponsabiliser, en invoquant l'influence de mauvaises fréquentations qui ont eu des effets négatifs sur les comportements et agissements de leur enfant (microsystème et mésosystème). De plus, des caractéristiques plus globales peuvent être mises en cause par les parents pour expliquer la délinquance de leur fils, comme une mauvaise évaluation de ses besoins par le processus judiciaire, qui devient alors un facteur de risque à la récidive (exosystème). Certains parents minimisent, quant à eux, les gestes posés par leur fils et remettent en question le jugement adopté par la cour. Ils remettent donc en question la

pertinence des valeurs sociétales (macrosystème) voulant que leur fils ait commis un délit, mineur à leurs yeux, et qu'il doive en subir des conséquences aussi importantes, notamment l'incarcération. Finalement, quelques parents estiment que le temps investi par leur fils dans les comportements délictuels, au milieu d'un groupe de pairs criminalisés, fait en sorte qu'il lui est de plus en plus difficile de quitter ce milieu à risque. De plus, le temps investi par le fils dans ce milieu délinquant (chronosystème) a un effet sur les comportements que les parents adoptent envers lui, ses fréquentations et l'espoir de réhabilitation qu'ils entretiennent à son égard.

D'autre part, en ce qui concerne les conséquences de l'incarcération du fils sur la relation conjugale des parents (microsystème), il importe de noter qu'il n'existe pas, à notre connaissance, de données scientifiques portant sur cette dimension de l'expérience des parents de détenu. Bien que les parents interrogés dans le cadre du présent mémoire aient démontré une certaine réserve à aborder leur vécu conjugal, certains résultats suggèrent la pertinence de s'intéresser davantage à cette dimension de l'expérience des parents de détenu lors de recherches futures. En effet, dans la présente étude, les répondants ont fait mention de leur difficulté à partager leurs émotions avec leur conjoint. Dans les faits, la manière de gérer la situation s'est avérée parfois très différente chez les membres du couple, qu'ils soient parents biologiques ou non du délinquant. Nous estimons que cet écart d'interprétation entraîne des problèmes de communication entre les conjoints. Il faut ici tenir également compte de l'aspect générationnel où l'homme peut avoir pour croyance qu'il ne doit pas montrer ses

émotions et où l'égalité des conjoints n'est pas toujours intégrée à la vie quotidienne du couple. Malgré le peu d'éléments recueillis sur la dynamique conjugale des parents de détenu, les résultats de la présente étude suggèrent qu'ils ont tendance à minimiser les conséquences vécues sur le plan conjugal à la suite de l'incarcération de leur fils. Pourtant, ces conséquences seraient importantes chez bon nombre d'entre eux, encore plus particulièrement lorsque l'historique délinquant s'échelonne sur plusieurs années. La répétition de nouvelles arrestations vient ainsi teinter l'historique des relations conjugales. Certains parents ont pu vivre des mésententes à certains moments de leur union et avoir résolu ces problèmes, étant donné la répétition des actes délinquants de leur fils. Ces parents peuvent également avoir pris la décision de ne plus parler de la situation de leur enfant afin d'éviter des conflits avec leur partenaire. Toutefois, dans le cas d'une première infraction, accidentelle de surcroît, les conflits conjugaux seraient moins présents. Néanmoins, même si la présence de discorde a semblé beaucoup moins présente dans un couple où le fils en était qu'à sa première infraction criminelle, la communication des émotions est demeurée difficile.

Parallèlement aux conséquences conjugales abordées, la détérioration des liens familiaux, qui relève du microsystème, est souvent observée dans les écrits scientifiques lors de la commission de délits par un proche (Hannem, 2008; Le Quéau, et al., 2000; Light & Campbell, 2006; Whitters, 2000, 2003). À cet effet, dans le cadre de la présente recherche, certains parents ont déclaré avoir constaté que des membres de leur famille immédiate et élargie rejetaient le détenu à la

suite de son arrestation, de sa condamnation ou encore de son incarcération. Cette réaction serait particulièrement vive au sein de la fratrie du détenu, car ses frères et sœurs peuvent vivre de nombreux sentiments négatifs, tels que de la jalousie, de la déception ou du dégoût. À cet effet, Le Quéau et al. (2000) mentionnent que lorsqu'un détenu est rejeté par un proche, il s'agit d'un membre de sa fratrie dans la moitié des cas. Ces réactions négatives semblent surtout présentes au sein des familles où le fils détenu avait déjà une longue carrière criminelle derrière lui (chronosystème). Ce comportement peut également être présent lorsque que le délinquant a fait preuve, par le passé, de violence envers l'un de ses parents ou envers d'autres membres de sa famille (mésosystème) ou encore lorsque le délit commis était de nature sexuelle, délit jugé très sévèrement dans notre société actuelle (macrosystème).

Au-delà des conséquences personnelles, conjugales et familiales vécues par les parents du détenu, la perspective bioécologique privilégiée dans la présente recherche nécessite également la prise en compte d'éléments liés au contexte plus global de l'expérience de ces parents. Ainsi, à l'instar de nombreuses recherches effectuées auprès des proches de détenu, en l'occurrence les conjointes et les mères (Arditti, 2003; Bales & Mears, 2008; Carlson & Cervera, 1991; Hannem, 2008), les résultats de ce mémoire indiquent que l'incarcération d'un fils entraîne des coûts sociaux importants pour les parents. Ainsi, les résultats de cette étude démontrent que l'incarcération d'un fils peut entraîner certaines contraintes dans leur vie professionnelle. Cet aspect de la vie des proches de détenu a d'ailleurs été soulevé dans les écrits scientifiques

(Hannem, 2008; Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2003) et, dans la présente étude, ces conséquences se rapportent, entre autres, à la difficulté de combiner les obligations professionnelles et les visites à l'établissement de détention, de surcroît lorsque celui-ci est éloigné de la demeure familiale et qu'il entraîne des coûts supplémentaires pour le déplacement. De plus, comme c'est le cas pour quelques participants à la présente étude, le stress et les symptômes dépressifs peuvent les amener à quitter momentanément leur emploi et diminuer les activités leur demandant trop d'énergie, afin de conserver une meilleure santé psychologique. Le parent tente ainsi de préserver sa santé psychologique en privilégiant diverses stratégies (ontosystème). Par exemple, l'exposition aux collègues, jumelée à la crainte d'entendre des commentaires désagréables, font en sorte que certains parents rencontrés se soient retirés de leur sphère de vie liée au travail (microsystème et mésosystème). Finalement, les employeurs de certains parents peuvent douter de la fiabilité de leur employé et mettre un terme à l'embauche puisque leurs valeurs et croyances peuvent primer sur l'évaluation de la bonne conduite du parent depuis le début de sa période d'embauche (exosystème, macrosystème et chronosystème).

Le jugement s'avère également une conséquence très répandue chez les personnes proches des délinquants. Le mouvement de recul social a pour effet d'accroître l'isolement ressenti par les proches de détenu et devient, de surcroît, un facteur de risque pour ceux-ci (Hannem, 2008). Dans les faits, comme ce fut le cas pour les conjointes et mères interrogées dans la recherche de Hannem (2008), plusieurs parents de détenu soulignent qu'ils en viennent à faire une

sélection des gens qu'ils côtoient dans l'espoir de limiter leur exposition à des rencontres négatives et d'éviter les situations où ils se sentent jugés. Au niveau du microsystème, les parents recherchent plutôt la qualité que la quantité en matière de fréquentations. Les participants à cette recherche ont réagi au jugement des autres en changeant leurs comportements sociaux et en évitant de fréquenter certaines personnes ou certains endroits, notamment, le palais de justice lors des audiences de leur fils à la cour, dans le but de se protéger des commentaires potentiellement désobligeants.

À cet égard, lorsque les chercheurs abordent le thème du jugement et de la stigmatisation dans leurs travaux sur les proches de détenu, ils abondent tous dans le même sens en mentionnant que lorsqu'il y a eu commission d'un crime de nature sexuelle, la stigmatisation est encore plus importante chez les proches du délinquant (Hannem, 2008; Kepford, 1994; Whitters, 2000, 2003). Ce constat semble également confirmé dans la présente recherche, où le sentiment d'être jugée était particulièrement présent chez la mère dont le fils a commis une agression sexuelle sur une enfant d'âge mineur, la stigmatisation des agresseurs sexuels étant très importante aujourd'hui, puisque ce type d'agression vient à l'encontre des valeurs sociétales actuelles (macrosystème). Parallèlement à cette situation, le jugement social a également été vécu par la mère dont le fils a eu un accident causant la mort d'autrui alors qu'il conduisait son véhicule avec les facultés affaiblies par la consommation d'alcool. Celle-ci a ressenti la pression du jugement social associé aux gestes commis par son fils. Le droit criminel actuel ne permet plus d'être en état avancé de consommation d'alcool au volant

d'un véhicule à moteur. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, les valeurs qui prédominaient au Québec étaient différentes et ce comportement (conduire une automobile sous l'effet de l'alcool) était alors accepté (macrosystème).

Bien que la majorité des parents évoquent des réactions négatives lorsqu'ils parlent de l'arrestation et de l'incarcération de leur fils, les résultats du présent mémoire permettent de constater que certains d'entre eux peuvent, à l'inverse, ressentir un certain soulagement lorsqu'ils apprennent que leur fils vient d'être arrêté par les autorités. À ce titre, les écrits scientifiques consultés n'ont pas fait état de ce sentiment de soulagement lors d'une arrestation. Par contre, les motifs rapportés par les parents pour expliquer ce sentiment sont liés au fait qu'ils s'inquiètent de la situation précaire ou dangereuse de leur fils lorsqu'il recouvre sa liberté, alors qu'en détention, ils sont rassurés quant à sa survie, puisqu'il se retrouve en milieu contrôlé. Par ailleurs, ce soulagement peut également être lié au fait que certains parents se sentent manipulés par leur fils. Ils ressentent alors une certaine crainte devant ce fils qui pourrait avoir recours à différents types de violence²⁴ à leur endroit. Ainsi, ils envisagent l'incarcération comme un moment de répit, où leur sentiment de sécurité et de quiétude est augmenté.

²⁴ Il est fait référence ici à la violence physique, psychologique, verbale et économique.

Toujours sur une note positive, certains participants en couple avec l'autre parent du détenu ont noté un rapprochement avec leur partenaire. Cette situation s'explique par le fait que l'aide mutuelle est déterminée par l'engagement à vouloir travailler ensemble vers un même but (Steinberg, 2008). Dans la situation présente, il est possible que le couple se rapproche afin d'être plus fort ensemble pour passer à travers cette épreuve lourde en émotions diverses, malgré que le partage des émotions ressenties demeure tabou.

À cet égard, certains participants ont également noté que les liens se sont resserrés entre les membres de leur famille élargie à la suite de l'incarcération. Toutefois, les écrits scientifiques ne semblent pas avoir, à notre connaissance, abordé ce thème à ce jour. Par contre, cette observation pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les différents membres de la famille élargie visent dès lors, un but commun, celui de se soutenir mutuellement afin d'être en mesure de soutenir le délinquant suffisamment pour qu'il adopte dorénavant des comportements prosociaux.

En terminant, les résultats de la présente recherche ont également fait ressortir des points positifs en ce qui concerne les relations sociales. Effectivement, certains répondants ont ressenti de la sympathie et de la compréhension de la part de leurs proches, ainsi que de la part de certains membres de leur famille élargie ou encore de personnes totalement inconnues. Ce type de manifestation de soutien de la part de certaines personnes extérieures à leur entourage immédiat semble réduire le sentiment de solitude ressenti par

les parents ayant choisi de diminuer leurs contacts sociaux avec la plupart des personnes de leur entourage. À cet effet, les écrits scientifiques n'abordent pas, à notre connaissance, cet aspect des conséquences de l'incarcération d'un proche. Toutefois, nous sommes en mesure de penser que cela fait en sorte qu'ils se sentent moins stigmatisés par les comportements délinquants de leur fils et constatent, avec réconfort, qu'ils ne sont pas tenus responsables de ces comportements aux yeux d'autrui. Ainsi, ces mots d'encouragement, provenant de l'extérieur, contribueraient à faciliter leur adaptation ou leur acceptation du fait que l'un de leurs fils soit incarcéré.

6.2. Le soutien que les parents fournissent à leur fils

Un deuxième objectif spécifique inhérent à la présente recherche était de décrire le soutien fourni au fils détenu par les parents tout au long de la période couvrant l'arrestation, l'attente de sentence (la détention préventive) ainsi que l'incarcération en elle-même. À cette fin, les soutiens émotionnel, instrumental et informationnel offerts par les répondants ont été plus spécifiquement explorés.

D'une part, les résultats ont indiqué que les parents utilisaient l'ensemble des ressources mises à leur disposition afin de soutenir émotionnellement leur fils et de se montrer présents pour lui. Ainsi, comme le décrit la documentation scientifique, les visites, les appels téléphoniques ainsi que le courrier ont servi à préserver les contacts entre les parents et les détenus (Bales & Mears, 2008;

Brookes-Gordon & Bainham, 2004; La Vigne, et al., 2005; Light & Campbell, 2006; Naser & Visher, 2006). De plus, dans l'ensemble, les parents ont estimé important d'être présents lors des comparutions à la cour. Par leur présence et la fréquence de leurs contacts, ils avaient ainsi l'impression de démontrer leur amour et leur soutien à leur fils, tout en lui indiquant qu'ils demeuraient disponibles pour lui, malgré le délit commis (Le Quéau, et al., 2000).

En ce qui concerne le soutien instrumental, les participants soulignent qu'ils ont été en mesure d'aider leur fils en lui apportant des effets personnels, de la lecture ainsi que le soutien financier nécessaire à sa vie quotidienne en détention. Ce constat de la présente recherche concorde avec divers autres écrits scientifiques (Christian, et al., 2006; Kazura, 2001; Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2003) qui mentionnent les mêmes modes de soutien instrumental offerts par les proches aux personnes détenues. Toutefois, plusieurs répondantes sont allées jusqu'à contracter d'importantes dettes afin de répondre positivement aux diverses demandes de leur fils, au détriment de leur qualité de vie et de leurs propres besoins. Les chercheurs qui se sont intéressés aux conséquences d'une incarcération sur les proches de détenu s'entendent tous pour dire que l'incarcération entraîne, pour ces derniers, des coûts supplémentaires qu'ils ont, dans la plupart des cas, de la difficulté à assumer (Arditti, et al., 2003; Begue, 1995; Crépin, 2000; Ensminger, et al., 2006; Le Quéau, et al., 2000; Naser & Visher, 2006).

Finalement, en ce qui a trait au soutien informationnel fourni au détenu, aucune information n'a été recensée dans les écrits scientifiques consultés. Dans le même sens, la présente recherche a permis de constater que très peu de participants ont eu à fournir cette forme de soutien à leur fils, à l'exception de la recherche d'endroits possibles pour suivre une thérapie en toxicomanie ou encore la demande de documents personnels, tels que des cartes d'assurance maladie et d'assurance sociale. Nous estimons qu'il est possible que l'information parvienne directement au détenu par l'entremise de son avocat ou encore par les agents correctionnels. Ceci expliquerait, en partie, la rareté, voire l'inexistence, des données concernant ce type de soutien offert par les parents à leur fils.

Les parents semblent donc surtout interpellés par leur fils pour fournir du soutien émotionnel et instrumental. Par contre, la crainte d'un transfert dans un établissement de détention éloigné de la résidence des parents devient pour eux un stress supplémentaire. Ainsi, lorsque le fils est incarcéré dans une région éloignée, les parents ne peuvent plus être aussi présents qu'ils le souhaiteraient. Alors, il leur devient nettement plus compliqué de se déplacer et d'être aussi assidus. D'une part, des obligations peuvent les retenir près de chez eux, telles que le travail et les responsabilités familiales lorsqu'il y a d'autres enfants à s'occuper et, d'autre part, les coûts d'un tel déplacement peuvent être difficiles à assumer. À cet effet, les écrits scientifiques rapportent les mêmes conséquences lorsque le fils est incarcéré dans un établissement de détention éloigné du lieu de

résidence de ses proches (Ensminger, et al., 2006; La Vigne, et al., 2005; Light & Campbell, 2006; Mackintosh, et al., 2006; Naser & Visher, 2006).

6.3. Le soutien reçu et désiré par les parents de détenu

Dans les écrits scientifiques, très peu de travaux ont orienté leur objet d'étude sur le soutien reçu par les parents de détenu et encore moins sur les besoins de soutien qu'ils peuvent ressentir. La présente recherche met toutefois en relief l'importance pour les parents de se sentir soutenus de diverses façons. Ainsi, l'entourage immédiat, inclus dans le microsystème, influence l'état des parents et l'absence ou la présence de personnes significatives devient un facteur de risque ou encore un facteur de protection dans la manière dont ils vivront leur situation. De plus, le fait de recevoir les informations nécessaires sur le processus judiciaire et les lois en vigueur semble permettre aux parents de mieux gérer la situation et vivre moins d'appréhensions par rapport aux procédures à venir. Les parents, aux prises avec les jugements et les valeurs des autres, ont exprimé ressentir le besoin de se retrouver entre personnes vivant la même situation afin de diminuer la pression du jugement de valeur (macrosystème).

Dans l'ensemble, les parents qui ont reçu du soutien de l'un ou l'autre des membres de leur entourage ont semblé satisfaits des différents types d'aide reçus. Par contre, pour les parents dont le fils en était à sa première incarcération, le niveau de satisfaction envers le soutien reçu a semblé moins élevé que chez les parents ayant déjà vécu pareille situation. Ainsi, un passé

délictuel plus lourd semblerait contribuer au fait que le parent ressente moins le besoin d'être entouré et soutenu. Toutefois, lors des premiers démêlés avec la justice, probablement que ces parents ont ressenti les mêmes besoins en matière de soutien social que les quelques parents de la présente étude qui en étaient à leur première expérience. Par contre, il n'existe pas de recherche, à notre connaissance, qui ait abordé de telles hypothèses à ce jour. À cet effet, une étude longitudinale portant sur le vécu de parents d'un enfant ayant commis plusieurs délits, sur une longue période, nous permettrait probablement de constater, avec le temps, que les parents développent des stratégies d'adaptation efficaces qui leur permettent de recevoir du soutien social de personnes qui leur sont chères quand ils en ont le plus besoin.

Il importe également de souligner que la plus grande source de soutien émotionnel reçue par les parents provient des membres de leur famille immédiate ou élargie, que ce soit par leur conjoint, leurs autres enfants, leurs propres parents, leur fratrie, leurs cousins ou les membres de leur belle-famille. À cet effet, les recherches sur le soutien social mentionnent que les personnes recevant du soutien ont une vision positive de leur environnement, ressentent moins les effets du stress et ont un état de santé supérieur (Beauregard & Dumont, 1996; Caron & Guay, 2005; Lazarus, 1991). En plus des personnes incluses dans leur réseau social, quelques participantes ont opté pour une forme d'aide plus formelle en consultant des professionnels, en l'occurrence des psychologues ou des psychiatres. Le fait de consulter ces personnes semble leur

avoir permis de ventiler et de normaliser leurs réactions et leurs symptômes à la suite des événements liés à l'incarcération et la délinquance de leur fils.

Malgré le soutien émotionnel reçu par certains membres de leur entourage, plusieurs répondants ont ressenti le besoin d'être mieux compris par leurs proches et les différentes personnes avec qui ils entrent en relation dans les différents milieux où ils évoluent. À ce sujet, plusieurs parents ont mentionné avoir ressenti, à un moment ou l'autre du processus de prise en charge de leur fils, le besoin de partager leur vécu avec des gens qui, comme eux, ont vécu les mêmes stress et défis. Ce besoin de rencontrer des personnes qui sont aux prises avec des réalités similaires semble présent chez la plupart des répondants rencontrés. À cet effet, Steinberg (2008, p. 45) mentionne, dans un ouvrage sur le soutien mutuel, que « ce sont souvent les sujets tabous qui incitent les gens à se joindre à un groupe ». Cela démontre la pertinence quant à la création d'un groupe de soutien pour parents de détenu dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En ce qui a trait au soutien instrumental, les participants n'ont pas rapporté y avoir eu recours, à l'exception d'une seule personne ayant reçu un soutien financier de la part de son ex-conjoint qui l'aide à assumer les factures liées aux frais téléphoniques. Par contre, le soutien instrumental fourni au détenu va souvent au-delà des ressources financières des parents. Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'ils ressentent le besoin d'assurer les besoins de base de leur fils au détriment de leurs besoins personnels. Le seul besoin d'aide instrumentale

qu'ils aient exprimé semble surtout orienté vers les besoins du fils incarcéré, afin qu'il soit mieux outillé à sa sortie de détention. Deux pères considéraient que leur fils allait sortir de détention sans acquis supplémentaire en matière de scolarité ou de projets prosociaux. Ceux-ci déplorent cette situation, puisqu'ils ont vu à plusieurs reprises leur fils sortir de détention, sans sembler être plus outillé que lors de son entrée. Ce besoin d'outiller davantage leur fils répond à leur propre sentiment d'inquiétude et d'insécurité devant la réinsertion sociale de leur fils. À cet effet, les écrits scientifiques disponibles vont dans le même sens en mentionnant l'importance des inquiétudes ressenties par les proches à l'imminence de la libération quant aux possibilités réelles de réhabilitation du délinquant (Hannem, 2008; Le Quéau, et al., 2000; Whitters, 2000, 2001). Comme la détention est parfois vue comme un répit et une diminution des inquiétudes dirigées vers le fils, la libération devient alors chargée de nouvelles appréhensions. Les parents se sentent démunis et sont particulièrement critiques par rapport aux outils fournis à leur fils pendant son incarcération. Encore une fois, la fréquence où le fils aura été derrière les barreaux par le passé viendra renforcer ce sentiment d'inquiétude sur ses chances de réhabilitation (chronosystème).

Finalement, le soutien informationnel semble avoir été le soutien le plus déficient aux yeux des participants à cette recherche. Effectivement, les parents à l'étude ont dénoncé le fait qu'ils auraient aimé recevoir plus d'informations sur la suite des événements à venir, et ce, depuis le moment de l'arrestation de leur fils. À cet effet, l'avocat de leur fils a parfois pu leur fournir certaines

informations, mais sans pour autant avoir semblé satisfaire et calmer leurs appréhensions. Il est à noter que cette anticipation est beaucoup plus présente lorsque le fils en est à sa toute première expérience devant les tribunaux, puisque les parents se retrouvent alors dans un monde qui leur est totalement inconnu. Hannem (2008) fait le même constat dans sa recherche sur la stigmatisation des conjointes et des mères de détenu et mentionne que les proches du détenu ont besoin, dès le premier contact avec le système de justice criminelle, de recevoir de l'information sur la situation. De plus, selon cette même auteure, ce besoin se poursuivrait durant toute la période de l'emprisonnement, voire lors du processus de réhabilitation sociale qui lui succède.

Les parents ont également mentionné qu'ils n'avaient eu personne à qui se référer en cas de manque d'information. De ce point de vue, il est important de mentionner que les conseillers en milieu carcéral ne sont pas autorisés à divulguer des informations aux parents au sujet de leur fils, puisqu'il est majeur. Effectivement, il s'agit d'une contrainte avec laquelle les parents doivent composer. La plupart des participants semblent encore très présents dans la vie de leur fils lorsque ceux-ci sont en liberté. Il devient donc difficile pour ces parents de ne jouer qu'un rôle d'observateur lorsque leur fils est incarcéré, plutôt que de continuer à prendre une part active dans leur vie quotidienne. Cette étude permet également de constater que plus les parents étaient présents dans la vie de leur fils avant l'incarcération, plus la coupure semble difficile à surmonter et plus les inquiétudes sont grandes en ce qui concerne sa sécurité.

Somme toute, tous les parents rencontrés avaient encore des contacts et des échanges réguliers avec leur fils délinquant lors de la collecte de données. Certains, au fil du temps et du parcours délinquant de leur fils, ont diminué les interventions auprès de celui-ci, puisqu'il leur devenait difficile de croire en sa réhabilitation. Le parcours délinquant de certains a ainsi fait prendre du recul aux parents ne désirant plus être blessés émotionnellement ou physiquement en « donnant encore une chance de plus » à leur fils. À cet effet, Hannem (2008) mentionne une certaine préoccupation, chez les conjointes et les mères de détenu, concernant l'avenir de leur proche à sa sortie de détention, et ce, même s'ils lui apportaient tout le soutien possible. Sur ce point, il est intéressant de constater que les pères participant à la présente recherche ont démontré les mêmes préoccupations.

6.4. Pertinence du modèle bioécologique dans la présente étude

Le choix du modèle bioécologique dans le cadre du présent mémoire est apparu approprié puisqu'il permettait de bien comprendre l'expérience que les parents de détenu vivent tout au long de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire et pénal. Ce modèle a permis également d'identifier les différents risques et opportunités qui se présentent aux parents pendant cette période. En ce qui concerne les risques, les parents doivent puiser dans leurs capacités internes pour maintenir des conditions de vie acceptables, malgré les choix de vie délinquants de leur fils. À cet effet, certaines personnes peuvent

s'isoler dans le but de se protéger de certains éléments de leur environnement.

Par contre, l'isolement devient alors un facteur de risque puisque la personne a moins de ressources à sa disposition pour partager ses émotions. Dans le même ordre d'idées, la minimisation des délits du fils ainsi que sa déresponsabilisation constituent également des facteurs de risque puisque le fils ne prend pas conscience totalement de la gravité de ses gestes. En ce qui concerne les occasions, l'individu doit plutôt miser sur les forces mises à sa disposition. C'est le cas, notamment, des mères ayant recours à des consultations spécialisées menant à la prise d'antidépresseurs lorsque leur enfant est aux prises avec des problèmes judiciaires. Le fait d'accepter le soutien de leurs proches fait également partie des moyens pouvant être à la disposition des individus aux prises avec de fortes émotions devant l'incarcération de leur enfant. De plus, le fait que certains liens se resserrent entre les membres de la famille constitue également des opportunités présentes pour le parent.

Plus spécifiquement, en ce qui a trait à l'ontosystème, le modèle bioécologique a permis, dans le cadre du présent mémoire, de recueillir les informations relatives aux caractéristiques personnelles des parents de détenu, telles que le sexe, l'âge ainsi que l'état de santé physique et psychologique. Ce niveau de système a fourni également l'opportunité d'analyser la logique et la capacité personnelle d'adaptation des parents lorsqu'ils doivent faire face à l'incarcération de leur fils en documentant, notamment, les différentes stratégies d'adaptation des participants, de même que leurs capacités personnelles à chercher le soutien désiré ainsi que l'acceptation de ce soutien. Bref,

l'ontosystème a permis de recueillir des informations sur les caractéristiques et les ressources personnelles des parents, leur bagage expérientiel tout au long du processus judiciaire, de même que les émotions ressenties par ceux-ci durant l'incarcération de leur fils.

En outre, la prise en compte du microsystème dans la présente étude a alimenté les informations relatives aux interactions que les parents de détenu entretiennent avec leur conjoint et avec les autres membres de leur famille, leurs amis, leur lieu et leurs collègues de travail ainsi que leur quartier et leur voisinage. Ces interrelations influencent les comportements des parents, de même que leur expérience tout au long de la prise en charge de leur fils par le système judiciaire. À titre d'exemple, notons que les réactions et les sentiments vécus par le conjoint ou les frères et sœurs du détenu sont susceptibles d'influencer les sentiments, réactions et comportements du parent. La prise en compte de ce niveau de système a donc permis, dans la présente étude, d'explorer dans quelle mesure les relations et les fréquentations du parent avec ses différents microsystèmes influencent sa manière de vivre son expérience de parent de détenu.

L'étude du mésosystème a, pour sa part, permis d'explorer dans quelle mesure les parents rencontrés subissent l'influence des interactions entre les différents microsystèmes gravitant autour d'eux. La relation entre l'autre parent et le fils détenu ou les autres enfants, l'attitude des membres de la famille envers leurs amis ou leur fils détenu ainsi que la relation entre les différents membres

de la fratrie ont une influence sur ces parents. Dans le même sens, les membres de la famille et les amis peuvent entrer en interaction, positive ou négative, avec le milieu et les collègues de travail du parent, ce qui peut teinter l'expérience de ce dernier.

Dans le cadre du présent mémoire, l'exosystème des parents rencontrés se compose, notamment, du ministère de la Sécurité publique, du système législatif et judiciaire ainsi que du système correctionnel et de l'établissement de détention où le fils purge sa peine. Ce sont là des instances où beaucoup de décisions sont prises concernant le fils incarcéré et ces décisions sont susceptibles de venir moduler, positivement ou négativement, le vécu et les comportements des parents. Par conséquent, la manière dont le parent réagit devant la sentence de son fils détenu constitue un risque ou encore une occasion de mieux vivre la situation. Le cadre légal en vigueur vient également influencer les accusations portées, ainsi que la condamnation donnée par le juge, éléments susceptibles d'influencer le vécu des parents.

Pour sa part, ce mémoire a permis de constater que le macrosystème renferme et influence tous les autres niveaux de systèmes exposés précédemment. On y retrouve les valeurs sociétales ayant mené le fils à l'incarcération, puisque les comportements adoptés ne sont pas considérés prosociaux à notre époque, dans notre société. En effet, il est possible que les parents puissent se heurter aux préjugés que les autres membres de la société ont envers leur fils ainsi qu'au jugement des autres envers eux-mêmes et leurs

capacités parentales. Il va sans dire que le jugement porté envers ces parents dans notre société pourrait être très différent dans une autre société ou encore à une autre époque, puisque les valeurs et idéologies changent au fil du temps.

En dernier lieu, en ce qui concerne le chronosystème, le présent mémoire aborde plusieurs aspects liés à la dimension temporelle du vécu des parents de détenu. En effet, l'expérience de ces parents s'inscrit dans l'histoire ou le vécu plus large qu'ils partagent avec leur fils détenu. Cette histoire remonte à l'éducation de leur fils et à leur perception de l'évolution de ces comportements tout au long de son enfance et de son adolescence. La présence ou l'absence de troubles de comportement dès le jeune âge du fils, les difficultés à l'encadrer par le passé et la présence ou non d'antécédents criminels sont des éléments susceptibles d'influencer la façon dont le parent gère émotionnellement sa situation. De plus, l'expérience de ces parents peut également varier en fonction des différentes étapes associées au fait d'avoir un fils délinquant commettant un délit, se faisant arrêter, comparaissant devant la cour, obtenant une sentence et purgeant celle-ci en détention. Bref, le présent mémoire aborde le vécu des parents en lien avec l'influence possible de l'historique de leur relation avec leur fils, des antécédents délinquants de celui-ci, de même que des différentes étapes et délais associés au processus judiciaire. De plus, le cycle de vie du parent prend une place importante dans ce niveau de système. Par exemple, pour un parent à la retraite, le fait de visiter son fils peut être beaucoup plus facile que pour un parent occupant un emploi à temps plein. Le fait d'avoir la

responsabilité d'autres enfants à la maison influence également les comportements que le parent adoptera.

Ainsi, pour la présente recherche, l'utilisation du modèle bioécologique a permis d'identifier et de bien comprendre les forces et les caractéristiques personnelles des différents répondants ainsi que les différentes niches de ce modèle qui peuvent moduler leurs sentiments et leurs réactions. Il a également été possible d'identifier les personnes gravitant autour d'eux ainsi que les relations qui existent entre elles. Plus éloigné des parents rencontrés, ce modèle met également en contexte le système judiciaire et ses composantes qui influencent l'expérience des participants à l'étude. De plus, il apporte un regard sur les valeurs sociétales devant lesquelles les parents sont placés par l'entremise des gestes posés par leur fils et le regard des autres posé sur eux. Finalement, l'utilisation du modèle bioécologique a permis de cerner l'évolution des différentes histoires personnelles et familiales des participants à l'étude et de mettre en contexte leur vécu lors de l'incarcération de leur fils. Il est donc pertinent et tout à fait indiqué d'utiliser ce modèle théorique dans les études réalisées dans le domaine du travail social puisqu'il s'agit d'un domaine dans lequel l'individu est perçu en lien avec son environnement.

6.5. Les implications pour les recherches et interventions futures

Les résultats de la présente étude ont permis de faire ressortir différentes pistes de recherches pertinentes à approfondir. Comme la plupart des recherches sur les proches de détenu se rapportent aux conséquences vécues par leur conjointe ainsi que leurs enfants, il serait important de réaliser davantage de recherches pour documenter plus spécifiquement le vécu des parents du détenu, père comme mère, ainsi que la fratrie de ce dernier. De telles recherches pourraient produire de nouvelles connaissances en ce qui concerne les avantages et les inconvénients de conserver des liens avec la famille d'origine tout au long du processus judiciaire. Plus spécifiquement, le point de vue des pères de détenu est trop souvent absent des données disponibles, puisque les recherches sont faites sur une base volontaire et que ce sont, le plus souvent, les femmes qui se montrent intéressées à partager leur vécu avec les chercheurs. Cette situation ne nous permet pas d'obtenir une vue d'ensemble de la situation des parents de détenu, d'autant plus que la présente recherche démontre que l'expérience de ceux-ci semble varier selon le genre du parent rencontré, et ce, sur plusieurs des aspects approfondis.

À cette fin, en s'appuyant sur le modèle bioécologique, d'autres recherches, tant qualitatives que quantitatives, sur les caractéristiques, les sentiments, les craintes et les différents besoins des parents de détenu amèneraient une meilleure connaissance sur leur vécu. De plus, des recherches sur les relations qu'entretiennent les parents avec les différents membres de leur

entourage lors de l’incarcération d’un de leurs enfants permettraient de mieux comprendre comment elles contribuent ou non au bien-être et à l’adaptation de ces parents. Par le fait même, de telles études permettraient d’obtenir des informations sur les facteurs de risque et de protection liés à la santé biopsychosociale des proches de détenu. Il y aurait également avantage à considérer la réalité régionale des parents de détenu et à tenir compte des différentes ressources formelles et informelles présentes dans ces communautés. De plus, les chercheurs devraient porter une attention particulière aux parents dont l’enfant détenu purge sa sentence dans une ville éloignée de leur demeure, car l’éloignement semble à l’origine de difficultés spécifiques pour les parents et pour leur fils détenu. Le fait de comparer la réalité des parents de détenu vivant dans différentes régions du Québec pourrait également permettre d’obtenir de nouvelles connaissances sur le rôle que peuvent jouer les caractéristiques de l’environnement sur le vécu des proches de détenu.

Finalement, il pourrait être intéressant de réaliser diverses études longitudinales sur le cheminement délinquant des criminels et de leurs parents. Il pourrait ainsi être possible d’identifier les périodes les plus à risque pour les parents ainsi que les facteurs de risque et de protection dans une perspective temporelle. À cet effet, il serait également pertinent de documenter comment la période de réhabilitation des détenus se vit pour les membres de leur famille, tout comme les conditions de vie de la famille d’origine lors de cette dernière étape du processus judiciaire.

CONCLUSION

Conclusion

Le but de la présente étude était d'explorer le vécu des parents de détenu tout au long du processus de prise en charge de leur fils par la justice. Trois objectifs spécifiques orientaient ce mémoire : 1) identifier les conséquences personnelles, conjugales, familiales et sociales d'une incarcération sur les parents du détenu; 2) documenter le soutien reçu, tant pour le fils de la part de ses parents, que pour les parents de la part des différents membres de leur entourage et; 3) dresser le portrait du soutien émotionnel, instrumental et informationnel que les parents auraient apprécié recevoir au fil des différentes étapes de la prise en charge de leur fils par la justice.

Les résultats de la présente recherche indiquent que les différents systèmes d'un individu jouent un rôle très important et influencent grandement les conséquences que l'incarcération d'un fils peut avoir pour ses parents. L'un des aspects majeurs de la présente recherche est le fait que l'historique délinquant du fils joue un rôle important sur la perception que le parent a de sa situation. Le nombre de récidives est donc un élément très important à considérer lorsque les conséquences inhérentes à l'incarcération d'un fils pour ses parents sont étudiées. En effet, l'analyse du discours des répondants a permis de constater que plus ils ont fait face à la justice par le passé et plus ils semblent outillés pour faire face à cette réalité. L'historique délinquant du fils influence donc grandement le vécu des parents.

En ce qui a trait à son premier objectif, cette étude a permis de constater que les parents sont généralement très ébranlés par l'incarcération de leur fils. Ils vivent également quelques symptômes physiques associés au stress que cette situation provoque chez eux. De plus, il semble que l'incarcération d'un enfant fragilise la communication au sein du couple parental et au sein du système familial. Les parents doivent également subir le regard des autres et doivent faire face à ce jugement. Malheureusement, certains s'isolent, tandis que d'autres vont rechercher du soutien de la part des membres de leur famille, de leurs amis ou encore d'autres ressources disponibles.

Le deuxième objectif visait à identifier les différentes formes de soutien que les parents fournissent à leur fils ainsi que le soutien qu'ils reçoivent. À cet effet, plusieurs moyens sont mis à la disposition des proches afin de soutenir leur fils délinquant. Dans les faits, l'ensemble des moyens sont utilisés, à savoir : les visites, les appels téléphoniques et le courrier. Certains parents ont été également en mesure de recevoir différentes formes de soutien de leurs proches et se sont sentis compris par eux. Par contre, certains parents ont ressenti le besoin de se tourner vers des professionnels et ont fait appel à un soutien plus formel en consultant des intervenants en relation d'aide.

Le troisième et dernier objectif visait, quant à lui, à explorer les formes de soutien que les parents auraient désiré recevoir et qu'ils n'ont pas eu la chance d'obtenir. À ce sujet, plusieurs répondants ont mentionné ressentir le besoin de ne pas être exposés au jugement des autres. Le fait d'entendre des

commentaires négatifs au sujet de leur fils demeure donc insupportable pour plusieurs des parents rencontrés. Les répondants ont également exprimé le désir de rencontrer des parents dans la même situation par l'entremise de groupes de soutien mutuel.

Finalement, cette étude a permis de constater que l'environnement et l'effet du temps semblent jouer un rôle primordial dans la manière dont les parents vivront la période d'incarcération de leur fils. Ces observations conduisent à un constat important. En effet, l'historique délinquant du fils semble influencer les réactions et les attitudes que prennent les parents lorsqu'une nouvelle arrestation survient. Enfin, l'environnement social immédiat, ainsi que les différents autres niveaux de système, tels que décrits dans le modèle bioécologique, influencent positivement ou négativement le quotidien des parents lors de cet épisode difficile de leur parcours de vie.

REFERENCES

Références

- Aktouf, O. (1987). Une technique fondamentale : l'analyse de contenu. Dans Mayer, R., & Ouellet, F. (Éds.) (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*. Boucherville, Québec: Gaëtan Morin. 537 p.
- Allard-Poesi, F. (2003). Coder les données. Dans Giordano, Y. (Ed). *Conduire un projet de recherche : Une perspective qualitative*. Colombelles, France : Éditions EMS. 245-290.
- Alwin, D. F. (1995). *Taking time seriously studying social change, social structure, and human lives*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context : American Psychological Association*. 211-262.
- Angermüller, J. (2006). L'analyse qualitative et quasi qualitative des textes. Dans Paillé, P., (sous la dir. de). *La méthodologie qualitative : Postures de recherche et travail de terrain*. Édition Armand Colin. 225-236.
- APF (2005). Families living with separation : a guide for partners and families of prisoners. Dans Light, R., & B. Campbell, (2006). Prisoner's families : still forgotten victims ? *Journal of Social Welfare & Family Law*, 28(3-4), 297-308.
- Arditti, J. A. (2003). Locked doors and glass walls : family visiting at a local jail. *Journal of Loss and Trauma*, 8(2), 115-138.
- Arditti, J. A., Lambert-Shute, J., & Joest, K. (2003). Saturday morning at the jail : Implications of incarceration for families and children. *Family Relations*, 52(3), 195-204.
- Bales, W. D., & Mears, D. P. (2008). Inmate social ties and the transition to society. Does visitation reduce recidivism ? *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 45(3), 287-321.
- Banauch, P. J. (1985). Mothers in prison. Dans Loper, A. B., (2006). How do mothers in prison differ from non-mothers ? *Journal of Child and Family Studies*, 15(1), 82-95.
- Barrette, M., Lafourture, D., Baillargeon, P., Brunelle, N., & Plante, A. (2002). *Rapport de la phase I du projet « Grandir sainement avec un père détenu »*. Trois-Rivières: Rapport de la Maison Radisson. 144 p.
- Beauregard, L., & Dumont, S. (1996). La mesure du soutien social. *Service Social*, 45(3), 55-76.
- Begue, B. (1995). Les familles face à l'incarcération d'un proche. *Actualités sociales hebdomadaires*, 1945, 13-14.
- Belsky, J. (1995). *Expanding the ecology of human development : an evolutionary perspective*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context: American Psychological Association*. 545-561.
- Bernheim, J.-C. (1999). *Criminologie : Idées et théories : de l'Antiquité à la première moitié du 20e siècle*. Montréal: Éditions du Méridien, 327 p.

- Bowers, B. F., & Myers, B. J. (1999). Grandmothers providing care for grandchildren : Consequences of various levels of caregiving. Dans Mackintosh, V. H., Myers, B. J. & S. S. Kennon. (2006), Children of incarcerated mothers and their caregivers : Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15(5), 579-594.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*: Harvard University Press. 330 p.
- Bronfenbrenner, U. (2005). *Making human beings human : Bioecological perspectives on human development*: Thousand Oaks Sage Publications. 306 p.
- Brookes-Gordon, B., & Bainham, A. (2004). Prisoner's families and the regulation of contact. *Journal of Social Welfare and Family Law*, 26(3), 263-280.
- Brunelle, N. (2001). *Trajectoires déviantes à l'adolescence : Usage de drogues illicites et délinquance*. Thèse de doctorat, Université de Montréal. 192 p.
- Cairns, R. B., & Cairns, B. D. (1995). *Social ecology over time and space*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context : American Psychological Association*. 397-421.
- Carlson, B. E., & Cervera, N. J. (1991). Incarceration, coping and support. *Social Work*, 36(4), 279-285.
- Caron, J., & Guay, S. (2005). Soutien social et santé mentale : Concepts, mesures, recherches récentes et implications pour les cliniciens. *Santé mentale au Québec*, 30(2), 15-41.
- Carr, C. (1995). Un réseau de soutien pour les familles des délinquants. *Forum*, 7(2), (Pagination inconnue).
- Ceci, S. J., & Hembrooke, H. A. (1995). *A bioecological model of intellectual development*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context : American Psychological Association*. 303-345.
- Cecil, D. K., McHale, J., Strozier, A., & Pietsch, J. (2008). Female inmates, family caregivers, and young children's adjustment: A research agenda and implications for corrections programming. *Journal of Criminal Justice*, 36(6), 513-521.
- Cellard, A. (1997). L'analyse documentaire. Dans Poupart, J., Groulx, L.-H., Deslauriers, J.-P., Laperrière, A., Mayers, R., & A. P. Pires, (1997). La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur Ltée, 405 p.
- Chamberland, C., & Beaudry, J. (1989). *Émergence du paradigme écologique et étude des mauvais traitements envers les enfants*. Dans Roger Tessier (Sous la dir. de) *Pour un paradigme écologique*, Édition Hurtubise HMH Ltée. 211-246.

- Cheng, H., & Song, L. (2000). A study of relationship between life stress, coping style, social support and emotion adjustment of single parent in Kaohsiung County. Dans Song, L. & M. Singer (2006) Life stress, social support, coping and depressive symptoms : A comparison between the general population and family caregivers. *International Journal of Social Welfare*, 15, 172-180.
- Christian, J., Mellow, J., & Thomas, S. (2006). Social and economic implications of family connections to prisoners. *Journal of Criminal Justice*, 34(4), 443-452.
- Chui, W. H. (2010). Pains of imprisonment: narratives of the women partners and children of the incarcerated. *Child and family social work*, 15(2), 196-205.
- Claudon, R., & Masclet, G. (2005). Le stress, principe actif de la peine moderne : Déresse et gestion de son état de stress en centre de détention régional chez les détenus primaires et condamnés pour des peines moyennes. *Psychologie du travail et des organisations*, 11, 165-189.
- Comeau, Y. (1994). *L'analyse des données qualitatives*. Montréal : Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats. 31 p.
- Corbo, C. (2001). *Pour rendre plus sécuritaire un risque nécessaire*: Montréal : 30 avril, 330 p. Repéré à http://www.cqlc.gouv.qc.ca/fileadmin/templates/documents/Publications/corbo_commqueb.pdf.
- Crépin, C. (2000). Les détenus et leur famille : Les effets de l'incarcération. *Recherches et prévisions*, 61, 92-94.
- Dallaire, D. H. (2007). Incarcerated mothers and fathers : A comparison of risks for children and families. *Family Relations* (56), 440-453.
- Demers, C. (2003). L'entretien, dans Giordano, Y. (Éds). *Conduire un projet de recherche : Une perspective qualitative*. Colombelles, [France] : Éditions EMS. 173- 210.
- Drapeau, S. (2008). *L'approche bioécologique du développement humain*. Dans Tarabulsky, G. M. et al. (Sous la dir. de), *L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables*, Presse de l'Université du Québec. 11-31.
- Dulac, G. (2001). *Aider les hommes ... aussi*. Montréal: VLB éditeur. 187 p.
- Ensminger, M. E., Robertson, J. A., & Juon, H.-S. (2006). Impact of adult son's incarceration on african american mother's psychological distress. *Journal of Marriage and Family*, 68, 430-441.
- Éthier, L. S., & Alary, J. (1998). *Comprendre la famille, Acte du 4^e symposium québécois de la recherche sur la famille*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec, 9-20.
- Fortin, M.-F. (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal: Les Éditions de la Chenelière, 332-383.
- Frisch, F. (1999). *Les études qualitatives*. Paris: L'Organisation, 180 pages.
- Fritsch, T. A., & Burkhead, J. D. (1981). Behavioral reactions of children to parental absence due of imprisonment. Dans Gabel, S., (1995). Les problèmes de comportements des enfants dont les parents sont incarcérés. *Forum*, 7(2), 37-39.

- Garneau, B. (1996). La perception des délinquants en France du XIV^e au XIX^e siècle. *Revue historique (Paris)*, 600, 349-363.
- Gauthier, B. (2003). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec, 632 p.
- Giorgi, A. (1997). *De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : Théorie, pratique et évaluation*. Dans Poupart, J., Groulx, L.-H., Deslauriers, J.-P., Laperrière, A., Mayers, R., & A. P. Pires, (1997). La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur ltée., 341-364.
- Giroux, L. (2011). Profil correctionnel 2007-2008 : La population correctionnelle du Québec, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Goodnow, J. J. (1995). *Differentiating among social contexts : by spatial features, forms of participation, and social contracts*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K., Lüscher, (Eds). *Examining lives in context : American Psychological Association*. 269-301.
- Groleau, C. (2003). L'observation, dans Giordano, Y. (Éds). *Conduire un projet de recherche : Une perspective qualitative*. Colombelles, [France] : Éditions EMS. 211-244.
- Groulx, L.-H. (1998). Sens et usages de la recherche qualitative en travail social. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Laperrière, S., Mayer, R., A.P., Pires, (Éds). *La recherche qualitative, diversité des champs et des pratiques au Québec*. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur ltée., 3-50.
- Guay, J. (1987). *Manuel québécois de psychologie communautaire*. Gaëtan Morin Éditeur. 316 p.
- Hannem, S. N. (2008). *Marked by association : stigma, marginalisation, gender and the families of male prisoners in Canada*. Carleton University. 330 p.
- Henrique, Z. W. (1982). Imprisoned mothers and their children : A descriptive and analytic study. Dans A. B. Loper (2006). How do mothers in prison differ from non-mothers ? *Journal of Child and Family Studies*, 15(1), 82-95.
- Heywood, E. M. (1999). Custodial grandparents and their grandchildren. Dans Mackintosh, V. H., Myers, B. J. & S.S. Kennon. (2006), Children of incarcerated mothers and their caregivers : Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15(5), 579-594.
- Hoosag, K. G. (1956). The prisoner and his crime : summary comments on a longer study of the mind. *Literature and Psychology*, 6, 53-59.
- Huberman, M. A., & Miles, B. M. (1991). *Analyse des données qualitatives : Recueil de nouvelles méthodes*. Montréal : Éditions du Renouveau pédagogique, 480 p.
- Janne, P., Reynaert, C., Jacques, D., Tordeurs, D., & Zdanowicz, N. (2007). « Tangy » revisité : de l'adolescence à l'ado-laisse sens, petites réflexions à propos de l'autonomisation. *Thérapie familiale*, 28(2), 167-180.

- Kampfner, C. J. (1995). Post-traumatic stress reactions in children of imprisoned mothers. Dans Mackintosh, V. H., Myers, B. J. & S.S. Kennon. (2006), Children of incarcerated mothers and their caregivers : Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15(5), 579-594.
- Kazura, K. (2001). Family programming for incarcerated parents : A needs assessment among inmates. *Journal of Offender Rehabilitation*, 32(4), 67-83.
- Kemp, G. C., Glaser, B. A., Page, R., & Horne., A. M. (1992). Influence of family support on men in a minimum security detention center. *Journal of Addictions & Offender Counseling*, 12(2), 34-46.
- Kepford, L. (1994). The family effects of incarceration. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 14(3/4/5), 54-90.
- Kingsley, L. (1960). MMPI profiles of psychopaths and prisoners. *Journal of Clinical Psychology*, 16, 302-304.
- Kundu, S., & Mukherjee, K. (1958). Social behaviour of prisoners. *Indian Journal of Psychology*, 33(4), 269-273.
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notions et étapes. Dans Deslauriers, J. P., (sous la dir. de), Les méthodes de la recherche qualitative, 2^e éd., Sillery : Les Presses de l'Université du Québec. 65-84.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Québec: Les Presses de l'Université du Québec, 472 p.
- La Vigne, N. G., Naser, R. L., Brooks, L. E., & Castro, J. L. (2005). Examining the effects of incarceration and in-prison family contact on prisoner's family relationships. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 21(4), 314-335.
- Lalande, P. (2007). Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité. *Criminologie*, 40(2), 67-87.
- Lalande, P. (2010). *Les services de probation au Québec*. Dans Herzog-Evans, M. (Éd). *Transnational Criminology Manual*. Vol. 3. Nijmegen: Netherland, Wolf Legal Publishers. (pagination inconnue).
- Landreville, P., & Laberge, D. (1994). La prison, solution ou problème social ? Dans Dumont, F., Langlois, S. et Y. Martin (Éds), *Traité des problèmes sociaux*. Institut québécois de la recherche sur la culture. 1067-1080.
- Landreville, P., Lehalle, S., & Charest, M. (2004). *L'emprisonnement avec sursis au Québec : l'impact de l'arrêt Proulx et du nouveau cadre de gestion*: Montréal : Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, novembre. Répéré à http://depot.erudit.org/bitstream/00976dd/1/emprisonnement_sursis.pdf.
- Lazarus, R. S. (1991). *Emotion and adaptation*. New York : Oxford University Press. 270 p.
- Le Quéau, P., Aillet, V., Dubéchot, P., Fronteau, A., & Olm, C. (2000). *L'autre peine : Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*. Paris: CRÉDOC (cahier de recherche no 147), 137 p.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G., & Boutin, G. (1990). *Recherche qualitative : Fondements et pratiques*. Montreal : Editions Agence d'Arc. 89-134.

- Light, R. (1995). Black and asian prisoner's families. *The Howard Journal*, 34(3), 209-217.
- Light, R., & Campbell, B. (2006). Prisoner's families : still forgotten victims ? *Journal of Welfare & Family Law*, 28(3-4), 297-308.
- Loper, A. B. (2006). How do mothers in prison differ from non-mothers? *Journal of child and family studies*, 15(1), 82-95.
- Lowenstein, A. (1984). Coping with stress : the case of prisoner's wives. *Journal of Marriage and the Family*, 46(3), 699-708.
- Mackintosh, V. H., Myers, B. J., & Kennon, S. S. (2006). Children of incarcerated mothers and their caregivers : Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15(5), 579-594.
- Magnusson, D. (1995). *Individual development : A holistic, integrated model*. Dans Moen, P., Glen H. Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context*. American Psychological Association. 19-60.
- Martinez, D. J., & Christian, J. (2009). The familial relationships of former prisoners : Examining the link between residence and informal support mechanisms. *Journal of Contemporary Ethnography*, 38(2), 201-224.
- Mayer, R., & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative : l'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., D. Turcotte. (Éds). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal: Gaëtan Morin Éditeur ltée. 159-189.
- Mayer, R., & Saint-Jacques, M.-C. (2000). L'entrevue de recherche, dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte. (Éds). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal: Gaëtan Morin Éditeur ltée. 115-131.
- McPeek, S., & Tse, S. (1988). Bureau of prisons parenting programs : Use, costs, and benefits. Dans Landreth, G. L. & A. F. Alan. (1998). Filial therapy with incarcerated fathers : Effects on parental acceptance of child, parental stress, and child adjustment. *Journal of Counseling & Development (printemps)*, 157-165.
- Miller, R. R., Browning, S. L., & Spruance, L. M. (2001). An introduction and brief review of the impacts of incarceration on the african american family. *Journal of African American Man*, 6(1), 3-12.
- MSP (1996). Vers un recours modéré aux mesures pénales et correctionnelles. Repéré à http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/publication/reinsertion/publicat/virage_correctionnel/index.htm
- MSP (2002). Loi sur le système correctionnel du Québec. Projet de loi no 89 (chap.24). Québec : éditeur officiel du Québec. Repéré à [http://www2/publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&fil=2002/2002C24F.pdf](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&fil=2002/2002C24F.pdf)
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: A.Colin. 275 p.
- Murray, J., Janson, C.-G., & Farrington, D. P. (2007). Crime in adult offspring of prisoners : a cross-national comparison of two longitudinal samples. *Criminal Justice and Behavior*, 34(133), 133-149.

- Mustin, J. (1984). The family : A critical factor for corrections. Dans Landreth, G. L. & A. F. Alan. (1998). Filial therapy with incarcerated fathers : Effects on parental acceptance of child, parental stress, and child adjustment. *Journal of Counseling & Development (printemps)*, 157-165.
- Naser, R. L., & Visher, C. A. (2006). Family member's experiences with incarceration and reentry. *Western Criminology Review*, 7(2), 20-31.
- Niven, S., & Stewart, D. (2005). Resettlement outcomes on release from prison, dans Light, R., & Campbell, B. (2006). Prisoner's families : still forgotten victims ? *Journal of welfare & family law*, 28(3-4), 297-308.
- Ouellet, F., & Saint-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., D. Turcotte. (Éds). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Montréal : Gaëtan Morin Éditeur ltée. 71-90.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*: Les presses de l'Université Laval. 241 p.
- Padgett, D. K. (1998). *Qualitative methods in social work research : challenges and rewards*: Thousand Oaks, Calif. : Sage, 178 pages.
- Palazzolo, J. (2007). *Dépression et anxiété. Mieux les comprendre pour mieux les prendre en charge*: Elsevier Masson S. A. S. 108 p.
- Philippe, M. (2004). *Complémentarité des nouvelles politiques pénales : état social actif et justice réparatrice, état sécuritaire et justice actuarielle*. Dans Poupart, J. (Sous la dir.) *Au delà du système pénal : L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarés et marginalisés*. Presse de l'Université du Québec. 270 p.
- Poirot, I. (2010). Dépression et sommeil. Dans Olié, J.-P. (Éd.). *Les états dépressifs*. Paris: Lavoisier S. A. S. 106-109.
- Richards, M., McWilliams, B., Batten, N., Cameron, C., & Culler, J. (1995). Foreign nationals in english prisons : family ties and their maintenance. *The Howard Journal*, 34(2), 158-175.
- Roy, J., Lépine, R., & Robert, L. (1990). *État et famille : des politiques sociales en mutation*. Québec: Conseil de la famille, 35 p.
- Rutter, M., Champion, L., Quinton, D., Maughan, B., & Pickles, A. (1995). *Understanding individual differences in environmental-risk exposure*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher (Éds). *Examining lives in context*. American Psychological Association. 61-93.
- SCC (2007). Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.
- Silverstein, M. (2001). The ties that bind : family surveillance of canadian parolees. *The Social Quartely*, 43(3), 395-420.
- Steinberg, D. M. (2008). *Le travail de groupe : un modèle axé sur l'aide mutuelle*. Québec: Les Presses de l'Université Laval. 290 p.
- Steinberg, L., Darling, N. E., & Fletcher, A. C. (1995). *Authoritative parenting and adolescent adjutment : an ecological journey*. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher (Éds). *Examining lives in context*. American Psychological Association. 423-466.

- Vaillancourt, J.-G. (1989). *L'écologie et la marxisme*: dans Roger Tessier (Sous la dir. de), Pour un paradigme écologique, Édition Hurtubise HMH Ltée. 69-90.
- Villeneuve, L., Lebel, P., & Lambert, J. (1992). Importance du stress et du support social comme variables associées à la détresse psychologique dans une population âgée de la région de Montréal. *Revue canadienne de santé publique*, 83(5), 354-356.
- Werner, E. E. (2000). Protective factors and individual resilience, dans Mackintosh, V. H., Myers, B. J. & S.S. Kennon. (2006). Children of incarcerated mothers and their caregivers : Factors affecting the quality of their relationship. *Journal of Child and Family Studies*, 15(5), 579-594.
- Whiters, L. (2000). *Qui purge la peine ? Un guide de survie à l'intention des familles et des amis en visite dans les prisons fédérales canadiennes et répertoire des organisations canadiennes offrant des services aux familles des délinquants adultes*. Kingston : Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, 85 p.
- Whiters, L. (2001). *De l'autre côté de la barrière : Les familles, les services correctionnels et la justice réparatrice*. Kingston: Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, 149 p.
- Whiters, L. (2003). *Une approche et une politique stratégique visant à répondre aux besoins des familles des contrevenants : sécurité, respect et dignité*. Kingston : Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s, 145 p.
- Wildeman, C., & Western, B. (2010). Incarceration in fragile families. *Future of Children*, 20(2), 157-177.
- Zimmermann, E. (1988). Attentes et réalités des soutiens pendant la détention préventive à la prison Genevoise de Champ-Dollon. *Déviance et société*, 12(4), 361-380.
- Ziv, Y., Alva, S., & Zill, N. (2010). Understanding head start children's problem behaviors in the context of arrest or incarceration of household members. *Early Childhood Research Quarterly*, 25(3), 396-408.

Appendices

APPENDICE A: Accord des Services correctionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Chicoutimi, le 11 janvier 2008

Madame Isabelle Magnan
1721, rue Lavoisier
Jonquière (Québec) G7S 3L6

OBJET : Projet de recherche

Madame,

Par la présente, je vous confirme qu'il nous fera plaisir de faciliter vos démarches en regard de votre projet de recherche.

Ainsi, nous rendrons disponible, aux visiteurs de la clientèle, votre feuillet d'explication et de sollicitation. Je vous invite à communiquer avec Madame Marie-Lou Gilbert, conseillère en milieu carcéral, pour la suite de vos démarches. Vous pourrez rejoindre Madame Gilbert au numéro suivant : (418) 698-3841 poste 313.

Je vous souhaite bon succès avec votre recherche.


Brigitte Girard,
directrice des services correctionnels
du Saguenay Lac Saint-Jean

/ml

C.C. Madame Marie-Lou Gilbert

237, rue Price Est
Chicoutimi (Québec) G7H 2E5
Téléphone : (418) 698-3838, ext. 323
Télécopieur : (418) 690-8560

APPENDICE B : Feuillet distribué aux prisons du Saguenay–Lac-Saint-Jean.



Jonquières, 18 mars 2008

Monsieur,

Madame,

J'aimerais vous inviter à participer à une étude, réalisée dans le cadre d'une maîtrise en travail social, auprès de parents d'un fils détenu. Cette recherche vise à mieux connaître le vécu des parents des détenus incarcérés aux établissements de détention de Chicoutimi et de Roberval. Pour mener à bien ces travaux, votre collaboration est importante pour moi. Je suis étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Chicoutimi et mes travaux sont dirigées par mesdames Eve Pouliot et Danielle Maltais, toutes deux professeures régulières à l'UQAC, à l'Unité d'enseignement en travail social.

Nos échanges seront gardés confidentiels et l'anonymat de tous les participants à cette étude est garanti. De façon plus précise, je requiers votre participation si vous répondez aux critères suivants :

- Avoir un fils incarcéré aux établissements de détention de Chicoutimi ou de Roberval;
- Que la détention de votre fils ait débuté depuis au moins trois (3) mois.

Si cela correspond à votre situation, votre participation à cette étude est importante. Vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine du soutien parental aux fils adultes détenus. Vous pourrez également émettre des recommandations concernant les moyens de mieux vous soutenir dans un contexte d'incarcération d'un fils adulte. Par contre, si vous ne répondez pas à l'ensemble des deux critères, mais que vous connaissez quelqu'un dans une telle situation, je vous prierais de lui remettre cette invitation le plus tôt possible.

Pour de plus amples renseignements sur l'objet de mon étude, vous pouvez me contacter au numéro suivant : 213-0717. Je tiens à vous mentionner qu'un appel ne vous engage en rien à participer à la recherche.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, d'avoir pris le temps de lire cette lettre et j'espère avoir de vos nouvelles sous peu.

Isabelle Magnan
Responsable de la recherche

APPENDICE C : Lettre du RCAFD envoyée aux parents de la région

21 avril 2008

Monsieur,

Madame,

Bonjour,

Au courant de la dernière année, vous avez reçu de la documentation du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s. Nous espérons qu'elle vous a été utile.

Nous vous transmettons une invitation à participer à une étude auprès des parents de détenu. Votre contribution apportera une meilleure compréhension des besoins des familles touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale.

Madame Isabelle Magnan, une étudiante à la maîtrise en travail social, effectue actuellement une étude auprès des parents de détenu sous la supervision de deux professeures de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette recherche porte sur votre expérience en tant que parents ayant un fils incarcéré.

Pour participer à l'étude ou pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter directement l'étudiante responsable de la recherche, Isabelle Magnan, au 418-213-0717. Pour éviter des frais interurbains, celle-ci s'engage à vous rappeler dès réception de votre appel. S'il vous convient mieux, vous pouvez remplir le formulaire ci-joint et le retourner dans l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe et Isabelle vous appellera à votre convenance. Je tiens à vous mentionner qu'un appel ne vous engage en rien à participer à cette recherche. Toutes les entrevues sont traitées de manière confidentielle.

Je vous prie d'agréer nos salutations distinguées,

Dominique Perron, coordonnatrice des services de soutien familial lors de l'évaluation initiale
Élizabeth Martin, coordonnatrice des services de soutien familial lors de la réinsertion sociale

APPENDICE D : Annonce publiée dans les journaux locaux

Une étudiante de la maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi réalise actuellement une étude sur le vécu de parents dont un de leurs enfants (fils) est présentement détenu à la prison de Chicoutimi ou de Roberval.

- Pour participer à la recherche, vous devez être le père ou la mère d'un fils incarcéré à la prison de Chicoutimi ou de Roberval depuis au moins trois (3) mois à ce jour.

Veuillez communiquer au numéro suivant si vous souhaitez faire partie de cette recherche : 213-0717. Demandez Isabelle Magnan.

Votre contribution permettra une meilleure compréhension des besoins des familles touchées par l'incarcération et la réinsertion sociale.

APPENDICE E : Grille de contact téléphonique

Grille de contact téléphonique

1) Nom de la personne : _____

2) Présenter la recherche :

- Il s'agit d'une recherche portant sur l'expérience que peut vivre un parent lorsque son enfant adulte est incarcéré.
- Cette recherche s'inscrit dans le cadre de mes études universitaires de maîtrise en travail social à l'UQAC.
- Je m'intéresse plus particulièrement aux changements personnel, conjugal, familial et social que l'incarcération d'un fils peut provoquer. De plus, je m'intéresse au soutien que le parent procure à son fils incarcéré ainsi qu'au soutien que le parent reçoit lui-même dans ces circonstances.

3) Vérification par rapport aux **critères de sélection**

- Votre fils est-il incarcéré à la prison de Chicoutimi ? Oui _____ Non _____
- Quel âge a-t-il ? _____ ans.
- Depuis combien de temps est-il détenu à la prison de Chicoutimi ?
_____ mois.
- *Si ne répond pas aux critères* → Pour les besoins de l'étude, les parents que je vais rencontrer doivent répondre à certains critères et vous ne répondez pas à _____. Par contre, je vous remercie d'avoir porté cette attention à mon projet. Parfois, certains critères changent en cours d'étude. Est-ce que vous me permettez de conserver vos coordonnées si cette situation se présentait ?

4) Si la personne correspond aux critères de sélection, lui expliquer en quoi consiste sa participation à l'entrevue :

- Vous répondez donc aux critères de la recherche. Votre participation vous demandera de compléter une entrevue individuelle d'une durée maximale de 90 minutes qui aura lieu soit chez vous ou encore dans un local fermé de l'UQAC.
- L'entrevue sera enregistrée pour faciliter mon analyse ultérieure, mais je serai la seule à connaître votre identité puisque votre nom n'apparaîtra nulle part.
- L'entrevue portera sur les difficultés que vous avez pu vivre depuis l'arrestation de votre fils, mais également votre perception de la situation ainsi que les points forts que vous avez développés depuis la prise en charge de votre fils par la Justice. De plus, l'entrevue vise à identifier la nature du soutien que vous procurez à votre fils incarcéré et également le soutien que vous recevez vous-même

5) Si la personne est toujours intéressée à participer à l'étude...

Quand seriez-vous disponible pour l'entrevue ? (jour/heure) :

Où seriez-vous le plus à l'aise pour faire l'entrevue, chez vous ou à l'Université ?

Adresse : _____

No. de tél. : _____

Merci de votre collaboration !

APPENDICE F : Fiche signalétique

Fiche signalétique

Participant # : _____

Sexe : H []

F []

Date de naissance : _____ / _____ / _____
Jour Mois Année

Statut matrimonial :

- Marié(e).....[]
- Divorcé(e).....[]
- Veuf/veuve.....[]
- Union de fait...[]
- Séparé(e).....[]

Si vous êtes en couple, est-ce avec le père ou la mère de votre fils présentement incarcéré à la prison de Chicoutimi ?

Oui []

Non []

Depuis combien d'années êtes-vous en couple ? _____

Lieu de résidence : _____

Scolarité complétée :

- 7^e année ou moins.....[]
- Moins d'un secondaire V.....[]
- Secondaire V complété.....[]
- Études collégiales.....[]
- Études universitaires.....[]

Quelle est votre principale occupation ? :

- Travail temps plein.....[]
- Travail temps partiel.....[]
- À la recherche d'un emploi.....[]
- Retraité.....[]
- Autres, précisez _____

Quel a été votre revenu annuel au cours des 12 derniers mois ?

- Moins de 14 999 \$.....[]
- 15 000 \$ à 24 999 \$.....[]
- 25 000 \$ à 34 999 \$.....[]
- 35 000 \$ à 44 999 \$.....[]
- 45 000 \$ à 54 999 \$.....[]
- 55 000 \$ à 55 999 \$.....[]
- Aucun revenu.....[]
- Ne sait pas.....[]

Pour chacun de vos enfants, indiquez s'il vit avec vous et leur âge respectif.

Enfants	Sexe	Vit à maison	Âge
1.	G ou F	Oui ou Non	
2.	G ou F	Oui ou Non	
3.	G ou F	Oui ou Non	
4.	G ou F	Oui ou Non	
5.	G ou F	Oui ou Non	
6.	G ou F	Oui ou Non	

Comparativement à d'autres personnes de votre âge, diriez-vous qu'en général votre santé est :

- Excellente.....[]
- Bonne.....[]
- Moyenne.....[]
- Ne sait pas.....[]

Depuis les problèmes avec la Justice de votre fils, diriez-vous que votre santé est :

- Restée stable.....[]
- S'est améliorée.....[]
- A diminué.....[]
- A fortement diminué.....[]

Renseignement sur l'enfant incarcéré

Date de naissance : _____ / _____ / _____
 Jour Mois Année

Statut matrimonial :

- Marié.....[]
- Divorcé.....[]
- Veuf.....[]
- Union de fait...[]
- Séparé.....[]
- Célibataire.....[]

Lieu de résidence de votre fils avant son incarcération : _____

A-t-il des enfants ? Oui.....[] Non.....[]

Si oui, combien en a-t-il ? _____

Vivaient-ils généralement avec lui ? Oui.....[] Non.....[]

Précision s'il y a lieu : _____

À quelle fréquence rencontrez-vous vos petits- enfants ?

- Une fois par semaine.....[]
- Au moins une fois par semaine.....[]
- Au moins une fois toutes les deux semaines.....[]
- Au moins une fois par mois.....[]
- Moins d'une fois par mois.....[]
- Autre, précisez _____

Avant l'incarcération de votre fils, à quelle fréquence le visitiez-vous ?

- Une fois par semaine.....[]
- Au moins une fois par semaine.....[]
- Au moins une fois tous les deux semaines.....[]
- Au moins une fois par mois.....[]

– Moins d'une fois par mois.....[]

– Autre, précisez : _____

Quelle était la principale occupation de votre fils ? :

– Travail temps plein.....[]

– Travail temps partiel.....[]

– À la recherche d'un emploi.....[]

– Aux études.....[]

– Autre, précisez : _____

Quelle était la principale source de revenus de votre fils :

– Salaire provenant d'un emploi rémunéré.....[]

– Prestation de l'Assurance emploi ou

Assistance sociale.....[]

– Autre, précisez : _____

Merci et bonne entrevue !

APPENDICE G : Guide d'entrevue

Guide d'entrevue

La présente étude porte sur **l'expérience de parents de détenu incarcéré à la prison de Chicoutimi et de Roberval**. Les questions que je vous poserai seront liées à ce thème général.

Pour débuter l'entrevue, j'aimerais que nous discutions de l'historique relié à l'incarcération de votre fils. Sentez-vous à l'aise de ne pas répondre à l'une ou l'autre des questions que je vous poserai. Vous pouvez en tout temps me demander de clarifier mes questions si elles ne vous semblent pas suffisamment claires.

Pouvez-vous me parler de votre fils incarcéré ?

(qualités, défauts, rapports entre vous et lui, sentiments que vous avez envers lui...)

Si vous vous replongez dans le passé, est-ce que vous considérez que certains événements, certains de ses comportements ou certaines de ses relations sont à l'origine de ses problèmes avec la Justice ?

J'aimerais maintenant que vous me parliez plus spécifiquement de l'**arrestation** de votre fils.

– Pour quel délit est-il incarcéré ?

– Était-ce...

... son premier **contact avec la Justice** ?

... sa première sentence d'emprisonnement ?

– De tous **vos enfants**, est-ce qu'il est le seul à avoir dû faire face à la Justice ?

– *Si non, quels ont été les autres événements judiciaires vécus par vos enfants ?*

– *Vivez-vous la présente incarcération de la même manière que l'autre/les autres ?*

- Comment avez-vous appris qu'il avait été arrêté ?
- Quels ont été vos réactions et sentiments lors de l'annonce de l'arrestation et du délit de votre fils ?
- Pourriez me décrire comment les autres membres de la **famille** ont réagi tout au long du procès de votre fils ?
- Comment expliquez-vous leurs réactions ?

- Combien de temps s'est-il passé entre l'arrestation et la condamnation ?
- Votre fils a-t-il été remis en liberté ou est-il resté en détention préventive ?
- Tout au long du **procès**, quel rôle avez-vous joué auprès de votre fils et les membres de votre famille ?
- Comment avez-vous vécu la période entre l'arrestation et la condamnation ?
- Quels ont été vos réactions et sentiments face au procès de votre fils ?
- Avez-vous toujours les mêmes sentiments aujourd'hui ?
 - Si non, en quoi cela est-il changé ?
- Pourriez me décrire comment les autres membres de la **famille** ont réagi tout au long du procès de votre fils ?
- Comment expliquez-vous leurs réactions ?

À la suite du procès...

- Comment avez-vous été mis au courant de sa **condamnation** ?
- Pouvez-vous me dire ce que cela signifiait pour vous qu'il reçoive une telle sentence ?
- Quels ont été vos réactions et sentiments face au fait que votre fils soit jugé et incarcéré ?
- Avez-vous toujours les mêmes sentiments aujourd'hui ?
 - Si non, en quoi cela est-il changé ?
- Pourriez me décrire comment les autres membres de la **famille** ont réagi tout au long du procès de votre fils ?
- Comment expliquez-vous leurs réactions ?
- Avez-vous vu des aspects positifs dans le fait que votre fils soit incarcéré ?

Pour en revenir plus précisément à vous et votre expérience de parent de détenu...

- Est-ce que vous vous attendiez à ce que votre fils se fasse arrêter ?
- Comment avez-vous trouvé cela de **passer à travers** tous ces événements ?
- Comment voyez-vous la situation maintenant ?
- Lors de moments plus difficiles, aviez-vous des **activités** pour vous changer les idées et vous amuser ?
- S'est-il passé un événement qui a fait que ça s'est mis à mieux aller pour vous, votre couple ou votre famille ?
- À l'inverse, s'est-il passé un événement qui a fait que ça s'est mis à moins bien aller pour vous ?
- Qu'est-ce qui est le **plus difficile** dans le fait d'être le parent d'un détenu ?
- Pouvez-vous me donner un exemple relié à l'arrestation ou l'incarcération de votre fils, qui a été particulièrement difficile pour vous, et m'expliquer en quoi cela a été difficile ?
- Dans cette situation, qu'avez-vous fait pour vous sentir mieux ?
- En général, lorsque ça ne va pas, que faites-vous pour vous **sentir mieux** ?

J'aimerais maintenant que vous me parliez des conséquences que ces différents événements ont eues pour vous.

- Du point de vue **monétaire**, quelles dépenses ont entraîné pour vous les différentes étapes judiciaires de votre fils, soit l'arrestation, le procès, la condamnation et l'incarcération ?
- Considérez-vous que l'arrestation de votre fils a eu des répercussions sur votre

...

- ... vie familiale ?
- ... vie personnelle ?
- ... vie conjugale ?
- ... état de santé physique ?
- ... état de santé psychologique ?
- ... vie sociale ?

- Considérez-vous que le procès a eu les mêmes conséquences sur votre vie ?
 - Si non, qu'est-ce qui est différent ?
- Considérez-vous que la condamnation a eu les mêmes conséquences sur votre vie ?
 - Si non, qu'est-ce qui est différent ?
- Considérez-vous que l'incarcération a les mêmes conséquences sur votre vie ?
 - Si non, qu'est-ce qui est différent ?

J'aimerais vous entretenir sur le **besoin de soutien** que vous avez ressenti depuis l'arrestation de votre fils, et ce, jusqu'à aujourd'hui, mais avant d'aborder ces questions, j'aimerais qu'on parle de votre vie sociale ?

- Que faites-vous comme activités ?
- Combien de temps par semaine consacrez-vous à vos activités sociales ?
- Comment décririez-vous vos relations avec ... (fréquence, nature, qualité)
 - ... la famille élargie ?
 - ... les amis ?
 - ... les collègues de travail ?
 - ... le voisinage ?
- **Parlez-vous** de l'incarcération de votre fils avec...
 - ... les membres de votre famille ?
 - ... des gens extérieurs à votre famille ?
- Qu'est-ce qui fait, selon vous, que vous en parliez ouvertement ou pas ?
- Comment vous sentez-vous lorsque vous avez à parler de vos enfants ?
- Les gens réagissent de quelle manière lorsque vous dites que votre fils est incarcéré ?
- Est-ce plus facile pour vous d'en parler à quelqu'un que vous connaissez bien ou encore à quelqu'un que vous ne connaissez pas, comme moi par exemple ?

- Quel **type de soutien** avez-vous **reçu** lors de l'**arrestation** de votre fils ?
(monétaire, amical, psychologique ou autre)
- Par **qui** avez-vous reçu ce soutien ?
- Comment **percevez**-vous l'aide que vous avez reçue lors de cette période ?
- Quel autre type d'aide auriez-vous **aimé recevoir** ? (formel/informel)

- Quel **type de soutien** avez-vous **reçu** lors du **procès** ? (formel/informel)
- Par **qui** avez-vous reçu ce soutien ?
- Comment **percevez**-vous l'aide que vous avez reçue lors de cette période ?
- Quel autre type d'aide auriez-vous **aimé recevoir** ? (formel/informel)

- Quel **type de soutien** avez-vous **reçu** à la suite de l'annonce de la **condamnation** ? (formel/informel)
- Par **qui** avez-vous reçu ce soutien ?
- Comment **percevez**-vous l'aide que vous avez reçue lors de cette période ?
- Quel autre type d'aide auriez-vous **aimé recevoir** ? (formel/informel)

- Quel **type de soutien** recevez-vous depuis l'**incarcération** de votre fils ?
(formel/informel)
- Par **qui** avez-vous reçu ce soutien ?
- Comment **percevez**-vous l'aide que vous avez reçue lors de cette période ?
- Quel autre type aide auriez-vous **aimé recevoir** ? (formel/informel)

Nous venons de parler du soutien que vous avez reçu, mais j'aimerais maintenant parler avec vous du **soutien** que vous avez **procuré** à votre fils depuis sa prise en charge par la Justice.

- Comment avez-vous soutenu votre fils... (présence, cautionnement, communication, etc.)
 ... lors de l'arrestation ?
 ... lors du procès ?
 ... lors de la condamnation ?
 ... depuis l'incarcération ?

(Émotivement, instrumentalement, informationnellement, dans son intégration sociale, dans sa valorisation personnelle)

Si vous aviez à émettre des recommandations à des parents qui vivent la même situation que vous, quelles seraient ces recommandations ?

Avez-vous des recommandations à formuler à d'autres personnes ou organismes comme les intervenants de la prison, la police et le gouvernement du Québec ?

Si oui, lesquelles ?

L'entrevue est maintenant **presque terminée**. Est-ce que vous aimeriez revenir sur certaines questions que je vous ai posées depuis le début de l'entrevue ?

- Y aurait-il d'autres sujets dont nous n'avons pas discuté, mais dont vous auriez aimé discuter avec moi ?
- Comment avez trouvé l'entrevue ?

Je me considère chanceuse d'avoir pu entendre votre expérience sur votre situation de parent de détenu. Je sais que ce n'est pas facile de parler d'une expérience comme celle-ci. Je vous remercie de la confiance que vous avez eue envers moi et je vous souhaite bon courage pour passer à travers cette période difficile.

APPENDICE H : Renseignements relatifs à l'étude et formulaire de consentement

Renseignements relatifs à l'étude et formulaire de consentement

Titre de la recherche : L'expérience de parents de détenu incarcérés à la prison de Chicoutimi et de Roberval.

Étudiante-chercheure :

Isabelle Magnan
Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC
Téléphone : (418) 213-0717
isabelle.magnan@uqac.ca

Ce document s'adresse à toute personne désirant participer à la présente étude. Avant tout, il est important de bien prendre connaissance de ce document avant de vous engager comme participant. En tout temps, si vous ressentez le besoin de clarifier certains renseignements contenus dans ce document avant de prendre la décision de participer, vous pouvez demander à l'étudiante-chercheure toutes les spécifications pouvant éclairer votre décision. De plus, vous êtes libre de consulter toute personne de votre choix si cela peut vous être utile dans votre décision.

Objectifs de la recherche

Nous demandons votre participation pour une étude visant à mieux comprendre le vécu des parents de détenu incarcéré à la prison de Chicoutimi et de Roberval. Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Identifier les changements positifs et négatifs survenus à la suite de l'incarcération d'un fils, aux plans personnel, conjugal, familial et social.
- Identifier la nature du soutien social apporté au détenu de la part des parents ainsi que le soutien social reçu par les parents de la part de leurs différents réseaux sociaux.
- Identifier les besoins de soutien ressentis par les parents lors des différentes phases associées à l'incarcération de leur fils, soit l'arrestation, le procès, la condamnation et l'incarcération.

Modalités de l'étude

Votre participation à cette recherche se fera par le biais d'une entrevue individuelle semi-dirigée avec l'étudiante-chercheure au cours de laquelle vous aurez à répondre à des questions ouvertes concernant votre vécu en tant que parent d'un enfant adulte incarcéré à la prison de Chicoutimi ou de Roberval. Votre participation à cette recherche ne nécessitera aucune préparation de votre part. L'entrevue sera enregistrée sur cassette audio et le contenu de celle-ci sera par la suite retranscrit confidentiellement. La cassette ainsi que le matériel relié à l'entrevue seront détruits à la suite de l'acceptation finale du mémoire de maîtrise d'Isabelle Magnan.

Au début de cette entrevue, vous serez appelé à compléter une fiche signalétique, qui est un court questionnaire anonyme composé de questions fermées qui permet de recueillir des renseignements sur vos caractéristiques sociodémographiques, telles que votre âge, votre sexe, le nombre de vos enfants, votre occupation, etc. Par la suite, vous aurez à répondre à une série de questions ouvertes, incluses dans le guide d'entrevue. Cette entrevue pourra avoir lieu à votre domicile ou encore dans un local fermé à l'Université du Québec à Chicoutimi et sera d'une durée maximale de 90 minutes.

Avantages et inconvénients pour les participants

Vous ne retirerez aucun avantage direct, ni rémunération pour votre participation à cette recherche. Par contre, il est possible que vous retiriez des avantages personnels à la suite de votre participation, soit par la verbalisation et ventilation de votre vécu en tant que parent de détenu. De plus, votre participation contribuera à l'accroissement des connaissances sur les différentes conséquences émanant de l'incarcération d'un fils en plus d'éclairer sur la nature du soutien offert et reçu dans un tel contexte.

Dans l'état de nos connaissances actuelles, votre participation à cette recherche ne devrait pas vous causer de préjudice. Les seuls inconvénients qui peuvent survenir lors de votre participation à cette étude sont le temps alloué à l'entrevue (90 minutes) et la fatigue pouvant en découler. De plus, il est possible que le fait de vous livrer sur votre expérience suscite en vous des réflexions ou des souvenirs émouvants ou encore désagréables. Il est certain que dans un tel cas, l'entrevue pourrait, à votre convenance, être interrompue ou encore reportée ultérieurement. Si un tel inconfort était ressenti de votre part, vous pourriez faire appel à la Clinique de psychologie de l'UQAC (545-5011, poste 5024) où vous pourrez rencontrer un professionnel ou un stagiaire de doctorat supervisé par un psychologue. La Clinique s'engage à offrir deux entrevues d'une heure chacune. Ces deux entrevues seront aux frais de la l'étudiante-chercheure ou de sa directrice de recherche. Si vous requérez plus de deux rencontres, elles seront alors à vos frais. Les tarifs applicables par entrevue sont ceux adoptés par le Comité de gestion de la Clinique pour l'année courante. Vous devrez alors accepter, de facto, le fait de dévoiler votre participation à la recherche et indiquer le titre exact de la recherche afin que la Clinique puisse éventuellement confirmer votre accessibilité au service. Ce dévoilement se fera dans le contexte du secret professionnel, rigoureusement appliqué par la Clinique. Vous serez priorisé en fonction de la disponibilité des services de la Clinique au moment de votre demande. Notez que la Clinique est fermée tout le mois de juillet de chaque année.

Tout sera donc mis en place pour faciliter votre participation et la durée de l'entrevue sera limitée à un temps maximal de 90 minutes. Une seule séance sera nécessaire afin de recueillir les renseignements pertinents à la présente étude.

Droit de refus ou de retrait

Vous avez tout à fait le droit de refuser de participer à cette recherche et vous ne subirez aucun préjudice de la part de l'étudiante-chercheure ou de toute autre personne. Vous avez également le droit de vous retirer en tout temps au cours du processus de recherche, et ce, toujours sans préjudice. Si vous vous retirez en cours de recherche, soit ultérieurement à l'entrevue, vous devez être informés que les données déjà recueillies

vous concernant ne pourront être détruites puisqu'elles seront anonymisées, donc non retracables.

Confidentialité

Afin de respecter votre anonymat, votre nom n'apparaîtra sur aucun document de la présente recherche. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seule la chercheure principale aura la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. Par la suite, les informations découlant de l'étude feront l'objet d'un mémoire de maîtrise et n'incluront aucune donnée nominative. De plus, les résultats de cette étude pourront paraître lors de publications écrites ou verbales sans qu'aucune donnée nominative soit dévoilée. Question de sécurité, les données seront conservées sous clef par l'étudiante-chercheure jusqu'à l'acceptation du dépôt final du mémoire par le Décanat des études supérieures et de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et elles seront ensuite détruites, toujours en respectant les règles de confidentialité.

Informations supplémentaires

L'étudiante-chercheure Isabelle Magnan est disponible à répondre à toute autre question concernant cette étude. Vous pouvez la contacter au 213-0717.

Ne signez pas ce formulaire de consentement tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas reçu de réponses satisfaisantes à toutes vos questions.

Cette recherche a été approuvée par le Comité d'éthique à la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour toute question reliée aux procédures liées à votre participation à cette recherche, communiquez avec madame Eve Pouliot (545-5011, poste 5089) ou madame Danielle Maltais (545-5011, poste 5284), toutes deux professeures à l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour les informations concernant les règles d'éthique en vigueur à l'UQAC, vous pouvez contacter le président du comité d'éthique à la recherche, monsieur Jean-Pierre Béland au 545-5011, poste 5219.

Formulaire de consentement

Par la présente, je consens à participer à la recherche visant à mieux connaître l'expérience des parents de détenu. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation à cette recherche est entièrement volontaire et que je peux me retirer en tout temps, sans aucun préjudice ou pénalité, sur simple avis verbal et sans donner d'explication justifiant ma décision de retrait, ni encourir aucune responsabilité. Je certifie que j'ai pris connaissance des informations inscrites dans le présent document, en lien avec les objectifs et les modalités de l'étude, les avantages et les inconvénients incombant à ma participation.

J'ai été informé que l'étudiante-chercheure principale était disponible à répondre à toute question supplémentaire de ma part. J'ai aussi été informé qu'en aucun cas mon nom et le contenu de mon entrevue ne seront dévoilés à qui que ce soit autres que les investigateurs concernés et que mon nom n'apparaîtra pas sur le verbatim des entrevues. Je sais que je peux refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à l'entrevue à tout moment. J'ai été également informé que la chercheure responsable de l'étude pourra produire des articles ou des communications scientifiques à partir des analyses effectuées, le tout demeurant toujours anonyme. Le nom des participants à l'étude demeurera confidentiel et en aucun cas ces noms ne seront mentionnés ou encore accessibles lors de présentations ou toutes autres communications scientifiques.

De plus, une copie de ce formulaire de consentement m'a été remise.

Nom de la responsable de l'étude :

Isabelle Magnan

Étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQAC

Téléphone résidentiel : (418) 213-0717

isabelle.magnan@uqac.ca

Nom du participant : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

No de téléphone : _____ Résidence : _____

Travail : _____

Signature du participant _____

Date ____ / ____ / ____

Jour/Mois/Année

Signature de l'étudiante-chercheure _____

Date ____ / ____ / ____

Jour/Mois/Année